

**ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE
2023**

Compagnie de Saint-Gobain

Société Anonyme

Tour Saint-Gobain

12, place de l'Iris

92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

KPMG S.A.

Tour EQHO
2, Avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris-La Défense Cedex

S.A. au capital de 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Compagnie de Saint-Gobain

Société Anonyme

Tour Saint-Gobain
12, place de l'Iris
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale de la société Compagnie de Saint-Gobain,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Compagnie de Saint-Gobain relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

Description du risque

Les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles présentent des valeurs nettes comptables significatives au 31 décembre 2023 de respectivement 13 111 millions d'euros, 4 368 millions d'euros et 12 744 millions d'euros, soit un total de 53% de l'actif.

Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple les décisions d'évolution de la stratégie du Groupe sur certains marchés, la détérioration de la performance du Groupe, les engagements du Groupe vers la neutralité carbone, l'évolution de l'environnement concurrentiel, des conditions de marché défavorables et des changements de législations ou de réglementations. Ces évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de trésorerie du Groupe et, par conséquent, sur la détermination des valeurs recouvrables des actifs.

Les tests de valeur réalisés par la Direction selon les modalités décrites dans la note 7.5 de l'annexe aux comptes consolidés ont conduit à comptabiliser des dépréciations à hauteur de 238 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tel qu'indiqué dans la note 5.1.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'évaluation de ces actifs constitue un point clé de l'audit, en particulier pour les unités génératrices de trésorerie présentant des risques de perte de valeur, en raison de leur montant significatif dans le bilan consolidé et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour apprécier les pertes de valeur. Les éléments de jugement incluent notamment des multiples d'une base normative de performance et des hypothèses relatives à l'évolution future du chiffre d'affaires en volume comme en valeur, à la rentabilité, aux investissements et autres flux de trésorerie liés à l'exploitation de ces actifs, ainsi que la détermination d'un taux d'actualisation approprié, appliqué aux flux de trésorerie futurs.

Notre réponse au risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre au sein du Groupe pour procéder aux tests de valeur, notamment en ce qui concerne la prise en compte des impacts des engagements du Groupe vers la neutralité carbone, et nous avons exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier la position retenue par la Direction. Nous avons testé le caractère effectif des contrôles mis en œuvre par le Groupe pour s'assurer de la qualité et de la fiabilité de ce processus et de sa cohérence avec les données du budget et des projections financières à moyen terme établis par la Direction.

Nous avons également apprécié la cohérence et la pertinence de l'approche retenue par la Direction pour déterminer les unités génératrices de trésorerie au niveau desquelles sont réalisés les tests de valeur des actifs. Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de l'existence d'un risque de perte de valeur plus ou moins important selon les unités génératrices de trésorerie.

Nos experts en évaluation ont réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la Direction dans ses tests, notamment le taux d'actualisation, le taux de croissance annuel moyen à l'infini ou les multiples d'une base normative de performance considérés comme applicable à la valorisation des unités génératrices de trésorerie, en se référant à la fois à des données de marché et à des analyses sur des sociétés comparables.

Pour les unités génératrices de trésorerie les plus sensibles présentant des risques de perte de valeur, nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées, de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec différents responsables des activités concernées. Nous avons porté une attention particulière à la détermination du montant normatif de flux de trésorerie terminal projeté à l'infini. Nous avons réalisé nos propres analyses de sensibilité à certaines variables clés du modèle de valorisation, notamment en lien avec la prise en compte des émissions de CO2 pour évaluer la matérialité des impacts potentiels sur la valeur recouvrable des actifs.

Nous avons vérifié que les informations données dans les notes 5.1.4, 7.1, 7.2, 7.3 et 7.5 de l'annexe aux comptes consolidés sur l'évaluation des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, les hypothèses sous-jacentes et les analyses de sensibilité, sont appropriées.

Évaluation de la provision liée aux litiges amiante aux Etats-Unis

Description du risque

Comme indiqué en note 9.2.2 de l'annexe aux états financiers consolidés, le risque d'être appelé en financement des coûts de la procédure de faillite de DBMP, société affiliée à CertainTeed LLC qui détient les passifs historiques liés à l'amiante de l'ancienne entité CertainTeed Corporation, fait l'objet d'une provision qui s'élève à 407 millions de dollars US (369 millions d'euros) au 31 décembre 2023.

Concernant ce risque de financement, la détermination et l'évaluation de la provision comptabilisée et l'adéquation des informations données dans l'annexe aux états financiers consolidés constituent un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour la détermination de cette provision. Les éléments de jugement incluent notamment l'évaluation des modalités de déroulé et de résolution des procédures juridiques en cours (notamment requête volontaire au titre du Chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites) : durée, coût, estimation du nombre de cas actuels et futurs couverts, définition des torts par l'autorité judiciaire.

Notre réponse au risque

Afin d'obtenir une compréhension des litiges et passifs éventuels existants relatifs à l'amiante aux Etats-Unis et des éléments de jugement y afférents, nous nous sommes entretenus avec les Directions du Groupe, des pays et des

principales filiales concernés ainsi qu’avec certains cabinets d’avocats choisis par la Direction pour les assister dans le suivi de ces risques.

Nous avons :

- examiné les procès-verbaux des Conseils d’administration ainsi que la cartographie des risques du Groupe établie par la Direction et présentée au Comité d’audit et des risques ;
- pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction pour procéder à l’évaluation des provisions relatives aux risques liés à l’amiante aux Etats-Unis et déterminer les informations communiquées dans l’annexe aux états financiers consolidés ;
- apprécié la permanence des méthodes utilisées et fait une revue critique des notes d’analyse internes relatives à l’évolution de la probabilité et de l’incidence possible de ces risques, en examinant les nouveaux éléments de procédure disponibles (courriers, jugements, notifications, etc.) ainsi que les réponses aux courriers de circularisation, rendues par les cabinets d’avocats choisis par la Direction, notamment au regard de leur expérience de résolution de situations comparables passées. Nous avons également exercé notre jugement professionnel afin d’apprécier les positions retenues par la Direction au sein de fourchettes d’évaluation des risques et la cohérence de l’évolution dans le temps de ces positions ;
- vérifié l’exactitude arithmétique des calculs de variation des provisions et la concordance des principaux éléments de variation par rapport aux données les sous-tendant, notamment les paiements réalisés au cours de l’exercice au titre de ces risques.

Nous avons apprécié si les informations données dans la note 9.2.2 de l’annexe aux états financiers consolidés concernant ces litiges et passifs éventuels identifiés sont appropriées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d’administration.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l’article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l’article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n’ont pas fait l’objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l’objet d’un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie de Saint-Gobain par votre Assemblée générale du 10 juin 2004 pour le cabinet KPMG S.A. et du 2 juin 2022 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG S.A. était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans sa deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l’information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l’audit des comptes consolidés ainsi que de l’opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l’étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques, figurent les risques d’anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l’audit, qu’il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l’article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu’elles sont fixées

notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 29 février 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Pierre-Antoine DUFFAUD

Laurent CHILLET

Frédéric GOURD

BILAN CONSOLIDÉ

Actifs

(en millions d'euros)	Notes	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Écarts d'acquisition	(7.1)	13 111	12 858
Autres immobilisations incorporelles	(7.2)	4 368	4 026
Immobilisations corporelles	(7.3)	12 744	12 163
Droits d'usage relatifs aux contrats de location	(7.4)	2 810	2 752
Titres mis en équivalence	(8.1)	705	639
Impôts différés actifs	(12.2)	407	382
Engagements de retraite financés d'avance	(6.3)	322	569
Autres actifs non courants	(8.3)	596	537
ACTIFS NON COURANTS		35 063	33 926
Stocks	(5.4)	6 813	7 219
Créances clients	(5.4)	5 096	5 178
Créances d'impôts courants	(5.4)	93	76
Autres créances	(5.4)	1 386	1 450
Actifs détenus en vue de la vente	(4.3)	246	1 394
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(10.3)	8 602	6 134
ACTIFS COURANTS		22 236	21 451
TOTAL DES ACTIFS		57 299	55 377

Passifs

(en millions d'euros)	Notes	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Capitaux propres du Groupe	(11.1)	23 273	22 711
Intérêts ne donnant pas le contrôle		485	443
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		23 758	23 154
Dettes financières long terme – part long terme	(10.3)	10 638	8 964
Dettes de loyers long terme – part long terme	(10.3)	2 354	2 324
Provisions pour retraites et avantages au personnel	(6.3)	1 960	1 712
Impôts différés passifs	(12.2)	824	768
Autres provisions et passifs non courants	(9.1)	1 182	1 092
PASSIFS NON COURANTS		16 958	14 860
Dettes financières long terme – part court terme	(10.3)	1 820	1 841
Dettes de loyers long terme – part court terme	(10.3)	615	597
Autres provisions et passifs courants	(9.1)	818	693
Dettes fournisseurs	(5.4)	6 806	7 266
Dettes d'impôts courants	(5.4)	249	263
Autres dettes	(5.4)	5 504	5 078
Passifs détenus en vue de la vente	(4.3)	203	985
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(10.3)	568	640
PASSIFS COURANTS		16 583	17 363
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		57 299	55 377

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Chiffre d'affaires et produits accessoires	(5.1)	47 944	51 197
Coût des produits vendus	(5.1)	(35 109)	(38 006)
Frais généraux et de recherche	(5.1)	(7 664)	(7 915)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	(8.1)	80	61
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 251	5 337
Autres produits opérationnels	(5.1)	68	245
Autres charges opérationnelles	(5.1)	(1 088)	(1 000)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		4 231	4 582
Coût de l'endettement financier brut		(358)	(250)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		229	54
Coût de l'endettement financier net hors dettes de loyers		(129)	(196)
Intérêts sur dettes de loyers		(85)	(66)
Autres produits et charges financiers		(210)	(142)
RÉSULTAT FINANCIER	(10.2)	(424)	(404)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	(8.1)	9	5
Impôts sur les résultats	(12)	(1 060)	(1 082)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		2 756	3 101
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		2 669	3 003
Part revenant aux intérêts ne donnant pas le contrôle		87	98

	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) PAR ACTION (en euros)	(11.2)	5,26	5,84
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		507 282 902	514 372 413
RÉSULTAT NET DILUÉ (PART DU GROUPE) PAR ACTION (en euros)	(11.2)	5,23	5,80
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		510 458 619	517 595 809

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		2 756	3 101
Éléments recyclables en résultat			
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation		(86)	323
Variation de juste valeur des instruments financiers		(17)	23
Impôts sur les éléments recyclables en résultat		4	(4)
Éléments non recyclables en résultat			
Variation des écarts actuariels	(6.3)	(519)	(12)
Impôts sur les éléments non recyclables en résultat		120	(10)
Variation des actifs en juste valeur par capitaux propres et autres éléments	(8.3)	(2)	(9)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		(500)	311
RÉSULTAT GLOBAL		2 256	3 412
Part du Groupe		2 145	3 327
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle		111	85

Les écarts de conversion pour l'exercice 2023 concernent principalement la livre sterling, le dollar américain, le peso argentin et le peso mexicain.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		2 756	3 101
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(8.1)	(69)	(58)
Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs (y compris droits d'usage)	(5.1) (7)	2 395	2 442
Résultat de cessions d'actifs	(5.3)	347	42
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions		75	21
Retraitement hyperinflation		39	18
Variation des stocks		234	(855)
Variation des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres créances et dettes		72	785
Variation des créances et dettes d'impôt		(28)	51
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(9.1) (12.2)	214	164
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ		6 035	5 711
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et variations des dettes sur immobilisations	(7.2) (7.3)	(1 971)	(1 889)
Acquisitions de titres de sociétés contrôlées, nettes de la trésorerie acquise		(1 046)	(3 413)
Augmentation des dettes sur investissements		28	57
Diminution des dettes sur investissements		(64)	(21)
Acquisitions d'autres titres de participation	(8.3)	(233)	(99)
Investissements		(3 286)	(5 365)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7.2) (7.3)	69	89
Cessions de titres de sociétés contrôlées, nettes de la trésorerie cédée		(55)	416
Cessions d'autres titres de participation	(8.3)	3	6
(Augmentation) diminution des créances sur cessions d'immobilisations		12	(32)
Désinvestissements		29	479
Augmentation des prêts et dépôts	(8.3)	(63)	(70)
Diminution des prêts et dépôts	(8.3)	90	118
TRÉSORERIE NETTE DÉGAGÉE PAR (OU UTILISÉE PAR) DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DÉSINVESTISSEMENT		(3 230)	(4 838)
Augmentation de capital	(a)	213	222
(Augmentation) diminution des actions propres	(a)	(828)	(781)
Dividendes mis en distribution	(a)	(1 013)	(833)
Transactions avec les actionnaires de la société mère		(1 628)	(1 392)
Augmentations de capital des participations ne donnant pas le contrôle	(a)	6	15
Acquisitions d'intérêts minoritaires sans prise de contrôle		0	(2)
Cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle		0	39
Variation des dettes sur investissements suite aux exercices de put/options de minoritaires		(2)	0
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle et variation des dividendes à payer	(a)	(76)	(77)
Transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle		(72)	(25)
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme		502	(46)
Augmentation des dettes financières long terme	(b) (10.3)	3 322	1 624
Diminution des dettes financières long terme	(b) (10.3)	(1 636)	(1 286)
Diminution des dettes de loyers	(b)	(693)	(725)
Variations de la dette		1 495	(433)
TRÉSORERIE NETTE DÉGAGÉE PAR (OU UTILISÉE PAR) DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(205)	(1 850)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		(91)	175
Incidence des variations de juste valeur sur la trésorerie		(2)	5
Disponibilités et équivalents de trésorerie classés en actifs détenus en vue de la vente		(39)	(12)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE		2 468	(809)
DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT DE PÉRIODE		6 134	6 943
DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE		8 602	6 134

(a) Se référer au tableau de variation des capitaux propres consolidés.

(b) Y compris primes, prépaiements d'intérêts, frais liés aux émissions obligataires et intérêts sur les dettes de loyers.

Le montant des impôts décaissés s'élève à 1 124 millions d'euros en 2023 (1 001 millions d'euros en 2022), le montant total des loyers décaissés s'élève à 968 millions d'euros en 2023 (974 millions d'euros en 2022), dont 85 millions d'euros d'intérêts payés sur les dettes de loyers (66 millions d'euros en 2022) et les intérêts financiers décaissés nets des encaissements s'élèvent à 117 millions d'euros en 2023 (210 millions d'euros en 2022).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Primes et réserve légale	Réserves et résultat consolidé	Écarts de conversion	Réserves de juste valeur	Actions propres	Capitaux propres du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
AU 1^{er} JANVIER 2022	2 096	4 544	16 244	(1 949)	(16)	(204)	20 715	411	21 126
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			(26)	335	15		324	(13)	311
Résultat de la période			3 003				3 003	98	3 101
Total des produits et des charges de la période			2 977	335	15		3 327	85	3 412
Augmentation de capital									
Plan d'Épargne Groupe	20	202					222		222
Autres							0	15	15
Dividendes distribués			(833)				(833)	(78)	(911)
Actions rachetées et revendues			8			(789)	(781)		(781)
Actions annulées	(53)	(617)				670	0		0
Paiements en actions			43				43		43
Variations de périmètre et autres			18				18	10	28
AU 31 DÉCEMBRE 2022	2 063	4 129	18 457	(1 614)	(1)	(323)	22 711	443	23 154
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			(395)	(112)	(17)		(524)	24	(500)
Résultat de la période			2 669				2 669	87	2 756
Total des produits et des charges de la période			2 274	(112)	(17)		2 145	111	2 256
Augmentation de capital									
Plan d'Épargne Groupe	20	190					210		210
Options de souscription d'actions et autres		3					3	6	9
Dividendes distribués			(1 013)				(1 013)	(75)	(1 088)
Actions rachetées et revendues			26			(854)	(828)		(828)
Actions annulées	(57)	(701)				758	0		0
Paiements en actions			62				62		62
Variations de périmètre et autres			(17)				(17)		(17)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	2 026	3 621	19 789	(1 726)	(18)	(419)	23 273	485	23 758

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES	7	NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DROITS D'USAGE	32
1.1 Référentiel appliqué	7	7.1 Écarts d'acquisition	32
1.2 Estimations et hypothèses	8	7.2 Autres immobilisations incorporelles	32
NOTE 2 CONDITIONS MACROÉCONOMIQUES	9	7.3 Immobilisations corporelles	34
2.1 Impacts du conflit russo-ukrainien sur la stratégie et la performance financière du Groupe	9	7.4 Droits d'usage relatifs aux contrats de location	36
2.2 Impacts du conflit israélo-palestinien sur la stratégie et la performance financière du Groupe	9	7.5 Suivi de la valeur	37
NOTE 3 ENJEUX CLIMATIQUES	10	NOTE 8 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS	40
3.1 L'engagement « zéro émission nette » est au cœur de la stratégie du Groupe	10	8.1 Évolution de la valeur d'équivalence	40
3.2 Prise en compte de l'engagement « zéro émission nette » dans l'établissement des états financiers du Groupe	10	8.2 Transactions avec les entreprises mises en équivalence – parties liées	41
3.3 Gouvernance	12	8.3 Autres actifs non courants	41
3.4 Tests de sensibilité des actifs à l'évolution du prix du CO ₂	12	NOTE 9 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS, PASSIFS ÉVENTUELS ET LITIGES	42
3.5 Évaluation de l'impact des éléments climatiques sur les actifs du Groupe	12	9.1 Provisions pour autres passifs	42
3.6 Prise en compte des futures évolutions réglementaires	12	9.2 Passifs éventuels et litiges	43
NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	13	NOTE 10 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS	46
4.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation	13	10.1 Risques financiers	46
4.2 Évolution du périmètre de consolidation	14	10.2 Résultat financier	47
4.3 Actifs et passifs détenus en vue de la vente	17	10.3 Endettement net	48
4.4 Évolution du nombre de sociétés consolidées	18	10.4 Instruments financiers	52
4.5 Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe	18	10.5 Actifs et passifs financiers	54
NOTE 5 ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	19	NOTE 11 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION	56
5.1 Éléments du compte de résultat	19	11.1 Capitaux propres	56
5.2 Informations sectorielles	20	11.2 Résultat par action	57
5.3 Indicateurs de performance	22	NOTE 12 IMPÔTS	58
5.4 Besoin en fonds de roulement	23	12.1 Impôts sur le résultat	58
5.5 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	24	12.2 Impôts différés	58
NOTE 6 EFFECTIFS, CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	25	12.3 Déficit fiscal reportable	59
6.1 Effectifs des sociétés consolidées par intégration globale	25	NOTE 13 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	60
6.2 Rémunération des dirigeants	25	NOTE 14 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	60
6.3 Provisions pour retraites et avantages au personnel	25	NOTE 15 PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	61
6.4 Paiements en actions	29		

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la Compagnie de Saint-Gobain (la Société) et de ses filiales (l'ensemble constituant « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et co-entreprises. Ils sont exprimés en euros arrondis au million le plus proche.

Ces états financiers ont été arrêtés le 29 février 2024 par le Conseil d'administration et seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2024 pour approbation.

Les règles et principes comptables sont identifiés par une couleur spécifique.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2022 à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

1.1 Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») et interprétations telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2023. Par ailleurs, ces états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB).

1.1.1 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023

Les normes et amendements suivants, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, ont été appliqués, lorsque nécessaire, aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2023 :

- IFRS 17 « Contrats d'assurance », y compris les amendements publiés en juin 2020 ;
- Modifications d'IFRS 17 « Contrats d'assurance » concernant les informations comparatives dans le cadre de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 ;
- Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers » et à son Practice Statement 2 concernant le concept de matérialité - amélioration des informations relatives aux politiques comptables communiquées en annexe, notamment eu égard au concept d'importance relative ;
- Amendement à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » - clarification de la frontière entre changement d'estimation et changement de méthode ;
- Amendement à IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant les impôts différés relatifs à des actifs et passifs issus d'une transaction unique ;
- Amendement à IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la réforme fiscale internationale - modèle de règles du Pilier Deux : exemption obligatoire et temporaire à la comptabilisation des impôts différés associés à l'imposition complémentaire Pilier Deux, exemption qui s'accompagne d'obligations d'informations spécifiques.

Les principales décisions définitives publiées par l'IFRIC en 2023 concernent :

- IFRS 16 « Contrats de location » - Définition d'un contrat de location - Droits de substitution ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » - Garantie accordée au titre d'un contrat dérivé ;

- IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 17 « Contrats d'assurance » - Créances de primes d'assurance à recevoir d'un intermédiaire ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » et IAS 19 « Avantages au personnel » - Logements et prêts habitats accordés à des employés.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

1.1.2 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 ou postérieurement

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024 ou postérieurement n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2023.

Elles concernent :

- Les modifications d'IFRS 16 « Contrats de location » se rapportant au passif de location relatif à une cession bail ;
- L'amendement à IAS 1 relatif au classement des dettes en courant/non courant, ainsi qu'aux passifs non courants assortis de clauses restrictives.

1.1.3 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiés mais non encore applicables

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiés mais non encore applicables concernent :

- Amendement à IAS 7 et IFRS 7 concernant les accords de financement de fournisseurs ;
- Amendement à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » - Absence de convertibilité d'une monnaie.

Ces nouvelles normes sont en cours d'analyse par le Groupe lorsqu'elles lui sont applicables.

Par ailleurs, en raison de sa taille, le groupe Saint-Gobain est concerné par les règles du Pilier Deux de l'OCDE introduisant un impôt minimum de 15 %, et qui seront applicables à compter de l'exercice 2024. Il résulte des analyses d'impact menées au sein du Groupe sur les conséquences de l'application des règles du Pilier Deux si celles-ci avaient été appliquées au titre de l'exercice 2023 que seul un nombre très limité de petites juridictions aurait alors été susceptible d'entraîner l'exigibilité d'un paiement au titre de la « Top-up tax » prévue par lesdites règles du Pilier Deux. A l'inverse, toutes les autres juridictions auraient alors été susceptibles de bénéficier des mesures de sauvegarde transitoires introduites par l'OCDE afin de permettre l'adoption progressive des règles du Pilier Deux.

L'impact estimé du paiement de la « Top-up tax » précitée pour les rares juridictions identifiées ci-dessus aurait représenté un montant bien inférieur à 0,1 % de la charge totale d'impôt du Groupe Saint-Gobain de l'exercice 2023.

De plus, conformément à l'exception temporaire introduite par le paragraphe 4A de la norme IAS 12, le groupe Saint-Gobain n'a comptabilisé aucun impôt différé au titre des règles du Pilier Deux à la clôture de l'exercice 2023.

1.2 Estimations et hypothèses

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les produits et les charges du compte de résultat. Ces

estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel de l'environnement économique et financier qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent l'évaluation des engagements de retraites et les paiements en actions (cf. note 6, p. 25), les tests de valeur des actifs (dont notamment les hypothèses intégrées à ces tests en lien avec les engagements du Groupe de diminution de ses émissions nettes de carbone) et la durée retenue pour les contrats de location (cf. note 7, p. 32), les provisions pour autres passifs (cf. note 9, p. 42), la valorisation des instruments financiers (cf. note 10, p. 46) et les impôts (cf. note 12, p. 58).

NOTE 2 CONDITIONS MACROÉCONOMIQUES

Saint-Gobain fait face à un environnement économique volatile dans ses principaux pays d'opération, notamment du fait de la vague d'inflation liée à la pandémie de la Covid-19 et à la guerre en Ukraine, et du resserrement monétaire simultané et agressif qui a suivi dans les grandes économies mondiales. Cet environnement, couplé à des tensions géopolitiques accrues, génère une incertitude sur les prix des matières premières, de l'énergie, et un ralentissement économique marqué, notamment dans le secteur de la construction, qui est très sensible à l'évolution des taux d'intérêt.

Dans cet environnement de taux d'intérêt plus élevé et de ralentissement économique, le Groupe a poursuivi sa gestion rigoureuse des risques de liquidité, de taux et de change (cf. note 10.1, p. 46), tout en renforçant sa vigilance et son suivi du risque de crédit, et en maintenant l'application stricte de sa politique de couverture des prix du gaz et de l'électricité.

Les taux d'intérêt devraient néanmoins commencer à baisser courant 2024, et le Groupe est bien positionné pour tirer parti d'opportunités de moyen-terme au-delà du retournement actuel : les pénuries de logement dans les grands pays du Groupe (notamment les États-Unis, le Canada et l'Allemagne), de même que les efforts importants de rénovation énergétique nécessaires à l'atteinte des objectifs climat, représentent des sources de croissance pérenne pour Saint-Gobain.

2.1 Impacts du conflit russo-ukrainien sur la stratégie et la performance financière du Groupe

Éléments courants de l'activité opérationnelle

Depuis le déclenchement du conflit entre la Russie et l'Ukraine, outre l'application par le Groupe des sanctions mises en place à l'encontre de la Russie, Saint-Gobain a décidé de mettre fin à toutes ses exportations vers des clients en Russie et Biélorussie, et à toutes ses importations en provenance de ces deux pays, et il a suspendu tout nouveau projet d'investissement dans ces pays.

Néanmoins, les activités locales russes, qui représentent environ 0.7 % du chiffre d'affaires mondial du Groupe et qui ne font l'objet d'aucun partenariat local, continuent de fonctionner, en mode autonome, les solutions produites localement étant intégralement vendues sur les marchés locaux du bâtiment.

En Ukraine, Saint-Gobain n'opère pas d'activité industrielle.

En terme d'organisation, l'Ukraine est désormais regroupée dans un cluster Pologne – Ukraine, et transférée sous la responsabilité directe du management polonais.

Périmètre de consolidation

Dans la mesure où le Groupe continue à produire et vendre en Russie pour le marché local du pays, et à assurer ses opérations en totale autonomie de gestion et maîtrise des rendements, il continue d'exercer le contrôle de ses filiales russes.

Ainsi, en application de la norme IFRS 10, les sociétés russes et ukrainiennes n'ont pas été déconsolidées, elles restent intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2023.

Suivi de la valeur des actifs

Le total des actifs non courants en Russie représente un montant de 161 millions d'euros, soit 0.5 % du total de l'actif non courant du Groupe.

Aucun indicateur de perte de valeur n'a été mis en évidence sur ces sociétés, de sorte qu'aucune dépréciation en lien avec le conflit russo-ukrainien n'a été comptabilisée sur l'exercice 2023.

Risques financiers

Compte tenu de la faible présence du Groupe en Russie et en Ukraine, le conflit n'a pas engendré de risque de crédit ni de liquidité, et les risques de change sont également maîtrisés.

Le montant de la trésorerie du Groupe détenue en Russie représente 1.3 % du total de la trésorerie du Groupe au 31 décembre 2023. Le Groupe ne considère pas cette trésorerie comme faisant l'objet de restriction au sens d'IAS 7.

Depuis le 2 mars 2022, le Groupe utilise pour la conversion de ses comptes consolidés le cours du rouble russe publié sur le site de Reuters.

Si les incidences directes du conflit russo-ukrainien n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers au 31 décembre 2023, la situation demeure néanmoins instable et complexe. Le Groupe maintient sa vigilance sur l'analyse des impacts futurs que pourraient engendrer le conflit.

2.2 Impacts du conflit israélo-palestinien sur la stratégie et la performance financière du Groupe

Le Groupe n'a pas d'activité dans les pays directement impliqués dans ce conflit (Israël et Palestine).

Le Groupe conserve néanmoins une vigilance accrue sur la zone du Proche-Orient, notamment en raison des risques d'embrasement au niveau de la région.

NOTE 3 ENJEUX CLIMATIQUES

Les enjeux de développement durable sont au cœur de la stratégie du groupe Saint-Gobain, et constituent un élément essentiel au soutien de sa croissance. L'engagement « zéro émission nette » est pris en compte dans ses décisions financières.

3.1 L'engagement « zéro émission nette » est au cœur de la stratégie du Groupe

En 2019, le Groupe s'est engagé sur un objectif « zéro émission nette » à l'horizon 2050, engagement validé en septembre 2022 par la *Science Based Targets initiative* (SBTi) jugeant notre trajectoire conforme au nouveau standard net-zéro et à l'accord de Paris sur le climat.

Pour atteindre cet objectif de « zéro émission nette » d'ici 2050, Saint-Gobain a défini en novembre 2020 une feuille de route 2030, qui identifie les leviers et plans d'actions qui permettront au Groupe d'atteindre l'objectif de réduction des émissions carbone scope 1 et 2 de 33 % en valeur absolue par rapport à 2017, et une réduction de 16 % des émissions de scope 3.

Les CAPEX de Saint-Gobain sont alignés sur les besoins en investissements identifiés dans cette feuille de route CO₂, qui intègre la totalité des activités du Groupe.

A fin 2023, une réduction des émissions CO₂ scope 1 et 2 de 34 % a déjà été atteinte par rapport à l'année de référence 2017.

En complément des engagements de réduction de ses émissions à horizon 2030, le Groupe a l'ambition de développer et proposer des solutions en vue de contribuer à décarboner le secteur de la construction ou les marchés de ses clients.

Les solutions innovantes développées par Saint-Gobain permettent :

- D'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments afin de réduire à la fois les impacts négatifs de la construction sur le climat et les factures énergétiques des occupants, tout en améliorant le bien-être de ces derniers. Elles jouent un rôle important dans la lutte contre le changement climatique, puisqu'elles permettent, en réduisant les besoins en énergie, de diminuer la quantité de gaz à effet de serre émise ;
- De substituer des matériaux lourds (ciment, béton, briques) par des matériaux légers (structure à base de plaque de plâtre quand cela est substituable) ;
- D'accélérer la décarbonation des matériaux lourds.

Les Solutions de Haute Performance du Groupe permettent de répondre aux besoins croissants du marché liés à la décarbonation des procédés de construction, la mobilité et l'industrie durables.

Après l'acquisition des sociétés Chryso et GCP Applied Technologies, Inc. (GCP), le Groupe a encore renforcé, en 2023, sa position dans la Chimie de la Construction, dont les produits jouent un rôle significatif dans la décarbonation de la construction par la conception d'adjuvants innovants, qui permettent de réduire l'empreinte carbone du ciment. Saint-Gobain a notamment procédé à l'acquisition des sociétés IDP Chemicals (Egypte), Menkol (Inde) et Adfil (Belgique), et signé des accords en vue de l'acquisition des sociétés Izomaks (Arabie Saoudite) et Imptek Chova (Equateur).

Afin de développer sa part de chiffre d'affaires lié aux solutions durables, Saint-Gobain a développé une

méthode d'évaluation des bénéfices environnementaux de ses solutions, et ce pour l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, en vertu de cette méthode interne, le chiffre d'affaires lié aux solutions durables de Saint-Gobain (produits identifiés bas carbone) est de 73 % pour 2023.

Au final, les actions du groupe permettent de découpler croissance et émissions de CO₂ : l'intensité carbone (scope 1 et 2) par euro de chiffre d'affaires et d'EBITDA a ainsi baissé de respectivement 44 % et 56 % en 2023 par rapport à 2017, traduisant l'objectif du Groupe de maximiser son impact positif pour l'environnement, tout en réduisant son empreinte.

3.2 Prise en compte de l'engagement « zéro émission nette » dans l'établissement des états financiers du Groupe

En cohérence avec ces engagements et objectifs, le Groupe a considéré les enjeux liés au changement climatique et au développement durable dans ses comptes, principalement sur les aspects suivants :

Un engagement décliné sur l'ensemble du Groupe

Toutes les Régions et les Solutions de Haute Performance (SHP) ont élaboré des feuilles de route structurées de réduction des émissions de CO₂.

Celles-ci sont déclinées par pays ou entité, usine et projet, dont la consolidation permet de valider l'engagement 2030 de réduction des émissions scope 1 et scope 2 affichée par le Groupe, et de se projeter sur la période 2030-2050.

Elles sont revues chaque année, en cohérence avec les principales échéances financières du Groupe (plan stratégique, budget) et conjuguent un grand nombre d'axes d'amélioration, de plans d'actions et de projets industriels (efficacité et mix énergétique, mise en application de nouvelles technologies, accroissement de l'économie circulaire, reformulation, allègement et design des produits...), détaillés au niveau de chaque site, en vue de réduire les émissions directes dites de scope 1, et prenant en compte l'intégration croissante de nouveaux contrats PPA (*Purchase Power Agreement*) et VPPA (*Virtual Purchase Power Agreement*) pays par pays afin de réduire les émissions indirectes (scope 2).

L'année 2023 a été marquée par :

- La poursuite de la décarbonation des procédés de fabrication :
 - Démarrage de la production 100 % électrique, avec une électricité 100 % renouvelable, de plaques de plâtre dans l'usine de Fredrikstad, en Norvège, et projet en cours d'une seconde usine 100 % électrique, avec une électricité 100 % renouvelable, à Montréal (Canada) ;
 - Après la première production zéro carbone (scope 1 et 2) de vitrage en 2022, Saint-Gobain a réalisé, en mars 2023, une première mondiale de production de vitrage dans un four alimenté à plus de 30 % à l'hydrogène sur son site d'Herzogenrath, en Allemagne, qui permettra de diminuer de 70 % les émissions de CO₂ directes (scope 1).
- L'accélération du développement de solutions durables :
 - Lancement du vitrage ORAÉ®, une offre de verre bas carbone proposée au marché en Europe. Cette

nouvelle gamme présente une empreinte carbone faible, en réduction d'environ 40 % par rapport à la valeur moyenne européenne des produits ;

- Le Groupe a développé la plaque de plâtre Glasroc®X, renforcée par un voile de verre d'Adfors, très résistante à l'humidité, désormais produite dans 23 usines dans le monde, et offrant une empreinte carbone 2 à 3 fois inférieure à l'offre traditionnelle ;
- Saint-Gobain a lancé, en février 2023, en France, l'offre complète de solutions durables et bas carbone « Les Engagés », incluant notamment la première plaque de plâtre au monde « Placo® Infinaé 13 » fabriquée à partir de plus de 50 % de plâtre recyclé ;
- Accélération des initiatives d'économie circulaire, notamment suite à l'acquisition de la technologie Asphaltica en février 2023, pour le recyclage des bardeaux d'asphalte utilisés en toiture aux États-Unis ;
- Supporter officiel des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Saint-Gobain a déployé une solution inédite de cloisonnement intérieur pour le village des athlètes, regroupant des plaques de plâtre, avec un contenu en gypse recyclé à 50 %. Ces cloisons temporaires seront retirées et réutilisées dans d'autres chantiers en région parisienne.

Signature de contrats d'achat d'électricité renouvelable

Le Groupe a signé des contrats d'approvisionnement en électricité renouvelable (*scope 2*), soit avec livraison physique d'électricité (*Power Purchase Agreement*), soit financier, sans livraison physique, comprenant un règlement en cash basé sur l'écart entre prix du contrat et prix de marché (*Virtual Power Purchase Agreement*).

Ces contrats font l'objet d'une analyse préalable à leur signature pour déterminer le traitement comptable auquel ils seront soumis : IFRS 16 pour les contrats de location, IFRS 9 pour les instruments financiers, IAS 37 pour l'exception *own-use* (IFRS 9.2.4) ou simples contrats d'achat.

La majorité des contrats signés par le Groupe sont des PPA considérés comme de simples contrats d'achat.

Le groupe a également signé quatre VPPA, qui sont des instruments financiers soumis à la norme IFRS 9.

Le tableau ci-dessous présente les contrats les plus significatifs (> 200 GWh sur la durée du contrat) au 31 décembre 2023, avec leurs principales caractéristiques :

Type	Localisation	Énergie	Puis- sance (par an)	Date de démar- rage	Durée du contrat	Traitement comptable
VPPA	USA (Blooming Grove)	Éolien	460 GWh	2020	12 ans	IFRS 9 (dérivé)
VPPA	USA (Cotton Bayou)	Solaire	452 GWh	2024	10 ans	IFRS 9 (dérivé)
VPPA	USA (Danish fields)	Solaire	224 GWh	2024	15 ans	IFRS 9 (dérivé)
VPPA	Pologne	Éolien	180 GWh	2025	15 ans	IFRS 9 (dérivé)
PPA	Espagne	Mix	100 GWh	2024	10 ans	Contrat d'achat
PPA	USA (Chowchilla)	Solaire	78 GWh	2023	15 ans	IFRS 16
PPA	France	Solaire	36 GWh	2024	15 ans	Contrat d'achat
PPA	Suède	Solaire	28 GWh	2024	10 ans	IFRS 9.2.4
PPA	Italie	Éolien	22 GWh	2024	12 ans	Contrat d'achat
PPA	Espagne	Solaire	18,5 GWh	2023	12 ans	Contrat d'achat
PPA	Roumanie	Solaire	12 GWh	2023	20 ans	Contrat d'achat

En application de la norme IFRS 9, les contrats VPPA sont évalués à la juste valeur par résultat, à l'exception d'un contrat de VPPA qualifié de couverture (VPPA Pologne) dont les variations de juste valeur ont été comptabilisées par capitaux propres.

Les impacts de la variation de juste valeur des VPPA sont globalement non matériels à l'échelle du Groupe à la clôture.

Le Groupe a ainsi acheté 57 % d'électricité verte en 2023, pourcentage amené à progresser après la mise en œuvre, en 2024, des contrats pré-cités.

Mesure et suivi des émissions de *scope 3*

Les catégories de *scope 3* sur lesquelles le Groupe a un véritable levier d'actions et qui font l'objet d'une validation SBTi sont principalement les catégories amont (achats de matières premières et de produits de négoce, achats d'énergie, transports). Le Groupe poursuit ses travaux d'amélioration qualitative et quantitative des données disponibles, grâce à un mécanisme de suivi précis et régulier des émissions sur les principales catégories du *scope 3*, en vue d'une modélisation efficace et automatisée de ces données.

Sur la catégorie des achats de matières premières et de produits de négoce, il est désormais demandé aux principaux fournisseurs du Groupe (les plus contributeurs en matière d'émissions de CO₂) de fournir, via un portail dédié, leurs empreintes carbone et leurs ambitions, présentées lors des journées fournisseurs.

Chaque Région et les Solutions de Haute Performance (SHP) ont identifié, dans le cadre de l'exercice du plan stratégique, les trois actions les plus significatives en vue d'une réduction des émissions de *scope 3*.

Gestion des quotas de CO₂

Le Groupe Saint-Gobain dispose à la fin de l'exercice 2023 d'un stock de 3,6 millions de tonnes de quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués par la Communauté européenne. Le Groupe considère donc pouvoir conserver une autosuffisance en quotas sur une période de minimum 4 ans.

Investissements durables, dépenses de Recherche et Développement, et autres dépenses en faveur du climat et de la préservation de l'environnement

Les investissements liés à la réduction des émissions de CO₂ sont suivis tous les mois dans le reporting financier du Groupe. Afin de soutenir l'accélération vers des procédés industriels neutres en carbone, une enveloppe d'un montant d'un milliard d'euros sur les dix années 2021-2030 a été allouée en investissements et en Recherche et Développement. En 2023, le Groupe a ainsi consacré 144 millions d'euros aux investissements industriels (128 millions d'euros en 2022) et 79 millions d'euros aux dépenses de Recherche et Développement ciblés sur sa stratégie de réduction des émissions de CO₂ (63 millions d'euros en 2022).

Opérations de financement

Après le lancement, en 2022, d'une émission obligataire, dont une tranche de 500 millions d'euros à 10 ans est indexée sur deux objectifs de performance durable calculés à l'horizon de 2030 (réduction des émissions de CO₂ de 33 % pour les scopes 1 et 2, et celle des déchets de production non recyclés de 80 %), le Groupe a signé, en décembre 2023, avec un groupe de banques, un « *Sustainability-Linked-Loan* » de 4 milliards d'euros à échéance décembre 2028, dont la marge est indexée sur trois indicateurs de performance liés à la feuille de route durable de Saint-Gobain à l'horizon 2030, par rapport à l'année de référence 2017 : réduction de 33 % en absolu des émissions de CO₂ pour les scopes 1 et 2, réduction de 80 % des déchets de production non recyclés, et taux de fréquence d'accidents inférieur ou égal à 1,5 pour 1 million d'heures travaillées.

3.3 Gouvernance

Comités RSE

Un Comité RSE a été établi au sein du Conseil d'administration depuis plusieurs années, ainsi qu'au sein du Comité exécutif du Groupe. Le sujet de l'adaptation du changement climatique a fait l'objet d'une séance dédiée du Comité RSE du Comex en décembre 2023.

Prix interne du carbone

Le Groupe a relevé ses prix internes du carbone de 75 à 100 euros la tonne de CO₂ pour l'évaluation de ses décisions d'investissement, et de 150 à 200 euros la tonne pour ses projets de R&D. Une approche comparable applicable aux acquisitions significatives a été mise en place. Elle intègre l'effort éventuellement nécessaire pour que l'impact carbone de ces acquisitions soit compatible avec la trajectoire de Saint-Gobain.

Politique de rémunération des dirigeants

Le renforcement de l'engagement du Groupe vers la neutralité carbone s'est traduit, depuis 2020, par une augmentation du poids des objectifs RSE dans les critères des plans de rémunération à court et long terme des dirigeants. Concernant les plans de long terme, la pondération des critères RSE a été relevée de 15 % à 20 %

et ceux des rémunérations variables annuelles de 5 % à 15 %. Le poids des objectifs CO₂ est passé à 10 % pour les plans de long terme et à 5 % pour les rémunérations variables annuelles.

3.4 Tests de sensibilité des actifs à l'évolution du prix du CO₂

Comme indiqué dans la partie concernant le suivi de la valeur des actifs (cf. note 7.5.4 p. 39), le Groupe intègre, dans ses tests sur la valeur des actifs, la sensibilité à l'évolution du prix des quotas de CO₂.

Ainsi, même en tenant compte d'hypothèses conservatrices, ces analyses de sensibilité conduiraient à n'identifier de dépréciation des actifs nets dans aucun groupe d'UGT, la marge de manœuvre constatée (*headroom*) étant significativement positive pour les principaux groupes d'UGT.

3.5 Évaluation de l'impact des éléments climatiques sur les actifs du Groupe

Saint-Gobain a mené en 2023 une étude avec un cabinet externe afin d'identifier son exposition aux risques physiques liés à l'impact du changement climatique (inondations, feux de forêt, cyclones, tempêtes, sécheresse et stress thermique), ainsi que des tremblements de terre, sur ses activités. Une analyse de l'exposition et de la vulnérabilité aux éléments climatiques a été effectuée sur les actifs de plus de 500 sites industriels et logistiques les plus importants (couvrant plus de 80 % du chiffre d'affaires et de la valeur nette comptable des actifs du Groupe), selon trois scénarios du GIEC : SSP1-2.6, SSP2-4.5 et SSP5-8.5, et trois horizons temporels : 2030, 2040 et 2050. Cette étude a permis d'évaluer l'impact financier des risques liés aux dommages directs et indirects (perte d'exploitation) au niveau de chaque site, et pour l'ensemble du Groupe, après prise en compte des mesures d'adaptation en place. Il en résulte que, même dans le scénario le plus extrême et à l'horizon 2050, les risques totaux identifiés ne représenteraient que des montants peu significatifs, à l'échelle du groupe, par rapport à la *baseline* 2023. Le stress thermique, les inondations et les tempêtes représenteraient la majeure partie des risques estimés, principalement induits, non par les dommages directs, mais par l'interruption d'activité, avec un impact plus significatif en Asie et en Inde, l'Europe n'étant pas matériellement impactée.

La connaissance par Saint-Gobain de l'existence de ces effets d'amplification lui permet d'inclure dans sa vision et stratégie long terme les risques physiques et de transition, intégrant ainsi entièrement le changement climatique et ses impacts dans ses prises de décision.

Parallèlement à cette évaluation des risques physiques sur ses actifs, le Groupe a entamé un travail d'analyse, sur plusieurs géographies, des opportunités de croissance de ses solutions liées à l'impact des changements climatiques. Ce travail sera poursuivi en 2024.

3.6 Prise en compte des futures évolutions réglementaires

Le Groupe continue d'analyser les impacts et travaille à la mise en œuvre des évolutions réglementaires en lien avec le changement climatique et la transition énergétique.

NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales contrôlées, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

4.1.1 Méthodes de consolidation

Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

Partenariats

Les partenariats qualifiés de co-entreprises sont consolidés par mise en équivalence. Les éléments du bilan et du compte de résultat des partenariats qualifiés d'activités conjointes sont consolidés ligne à ligne, à hauteur de la quote-part effectivement apportée par le Groupe.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est présentée sur deux lignes distinctes du compte de résultat. Le résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité principale est le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe est présenté dans le résultat opérationnel sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles » et pour les autres mises en équivalence, leur résultat est regroupé sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles » dans le résultat avant impôts.

4.1.2 Regroupements d'entreprises

Acquisitions par étapes et cessions partielles

En cas de prise de contrôle d'une entité dans laquelle le Groupe détient déjà une participation, la transaction est analysée comme une double opération : d'une part comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue avec constatation du résultat de cession consolidé, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition sur l'ensemble de la participation (ancien lot et nouvelle acquisition).

En cas de cession partielle avec perte de contrôle (mais conservation d'une participation ne donnant pas le contrôle), la transaction est également décomposée en une cession et une acquisition : cession de la totalité de la participation avec calcul d'un résultat de cession consolidé, puis acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle, qui est alors enregistrée à la juste valeur.

Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions

Les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires sont pris en considération

dans l'appréciation du contrôle exclusif par le Groupe uniquement lorsque celui-ci détient le contrôle.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société dont le Groupe détient le contrôle, le Groupe prend en compte la détention correspondante dans le calcul des pourcentages d'intérêts. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette sur investissement, présentée dans les autres provisions et passifs non courants, correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente en contrepartie d'une diminution des intérêts ne donnant pas le contrôle et des capitaux propres part du Groupe. La variation ultérieure de valeur de cette dette est enregistrée en capitaux propres.

Intérêts ne donnant pas le contrôle

Conformément à IFRS 10, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont considérés comme une catégorie d'actionnaires (approche dite de « l'entité économique »). En conséquence, les variations des intérêts minoritaires sans perte de contrôle, restent en variation de capitaux propres et sont sans impact sur le compte de résultat et le bilan à l'exception de la variation de trésorerie.

4.1.3 Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable dans un horizon d'un an, sont classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. Les actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente ne sont plus amortis. Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur nette comptable. À chaque clôture, la valeur des actifs et passifs détenus en vue de la vente est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dotation ou une reprise de provision dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et principale pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe. Cette ligne comprend le résultat net après impôts des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et les plus ou moins-values nettes d'impôt réalisées au titre des cessions de ces activités. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés, par nature d'opération, sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

4.1.4 Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

4.1.5 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les actifs et passifs des filiales hors zone euro sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste « Écarts de conversion » inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus, liquidés ou déconsolidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées soit en compte de résultat si l'opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s'il s'agit d'une variation d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

4.1.6 Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Compagnie de Saint-Gobain sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis aux taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux prêts et emprunts entre des entités consolidées du Groupe qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et qui sont portés, nets d'impôt, au poste « Écarts de conversion », inclus dans les capitaux propres.

4.1.7 Hyperinflation

La norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » requiert de retraiter les états financiers qui ont été établis selon la convention du coût historique. Ce retraitement consiste à appliquer un indice général des prix, de sorte que les états financiers soient exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la date de clôture. Ainsi l'ensemble des actifs et passifs non-monnaïres doivent être corrigés de l'inflation pour refléter l'évolution du pouvoir d'achat à la date de clôture. De même, le compte de résultat est retraité pour corriger l'inflation constatée sur la période. Les éléments monétaires n'ont pas besoin d'être retraités, puisqu'ils reflètent déjà le pouvoir d'achat à la date de clôture.

Argentine

L'Argentine est, depuis le 1^{er} juillet 2018, considérée comme un pays en hyperinflation. La norme IAS 29 s'applique donc aux entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin (selon la table d'inflation FACPCE).

Liban

Le Liban est considéré depuis octobre 2020 comme un pays en hyperinflation. La norme IAS 29 est ainsi devenue applicable, à compter du 31 décembre 2020, aux entités dont la monnaie fonctionnelle est la livre libanaise.

Le Groupe est faiblement exposé au Liban, le chiffre d'affaires et le total des actifs non courants représentent moins de 0,5 % des données consolidées du Groupe.

Turquie

Avec un taux d'inflation cumulée sur 3 ans supérieur à 100 % depuis février 2022, la Turquie a été intégrée en mars 2022 dans la liste des économies hyperinflationnistes. Le Groupe applique la comptabilité d'hyperinflation en Turquie dans les comptes au 31 décembre 2023.

4.2 Évolution du périmètre de consolidation

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour les exercices 2023 et 2022 sont présentées ci-dessous et une liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2023 est présentée en note 15, p. 61.

4.2.1 Opérations réalisées en 2023

Au cours de l'exercice 2023 le Groupe a réalisé 25 acquisitions de sociétés consolidées pour un prix d'acquisition total de 1 254 millions d'euros. Le Groupe a également procédé à 7 cessions de sociétés consolidées pour un prix de vente net des frais de cessions de 38 millions d'euros.

Principales acquisitions de l'exercice 2023

Les acquisitions représentent en année pleine un chiffre d'affaires d'un montant de 528 millions d'euros et un EBITDA de 146 millions d'euros.

- Le 30 janvier 2023, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition de Termica San Luis, un leader de la laine de roche en Argentine. Termica San Luis est une entreprise familiale forte de plus de 70 ans d'expérience dans le domaine de l'isolation. Pionnière dans la production de laine de roche en Argentine, elle en est maintenant le principal producteur. Cette acquisition renforce la présence de Saint-Gobain sur le marché de l'isolation en enrichissant son portefeuille de solutions pour ses clients grâce à la combinaison de sa position sur le marché de l'isolation en laine de verre avec celle de Termica San Luis sur le marché de l'isolation en laine de roche ;
- Le 7 février 2023, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition d'IDP Chemicals, licencié de Chryso depuis 2018. Cette entité est bien positionnée pour accompagner la dynamique de la construction en Egypte, avec pour objectif la création d'une plateforme d'adjuvants, et à terme le regroupement de l'outil de production et espace de stockage couvrant les besoins de SG Weber, IDPC & GCP, sur le plus grand marché de ciment en Afrique ;
- Le 16 mars 2023, Saint-Gobain et Dalsan ont obtenu l'autorisation nécessaire des autorités de concurrence pour fusionner leurs activités de plâtre et plaques de plâtre en Turquie. Une fois que l'investissement industriel de la nouvelle usine de Turgutlu (près d'Izmir) sera achevé, l'ensemble fusionné bénéficiera d'une position de leader, d'un savoir-faire combiné, d'une capacité de production élargie et d'un dispositif industriel optimisé et moderne en plaques de plâtre et plâtre. Ses clients, en Turquie ou à l'export, avec des besoins croissants en Méditerranée orientale, auront accès au portefeuille le plus complet et le plus innovant de solutions légères et durables pour la construction et la rénovation de l'enveloppe des bâtiments ainsi que pour les cloisons d'intérieur ;
- Le 3 avril 2023, Saint-Gobain a réalisé l'acquisition de U.P. Twiga Fiberglass Ltd (UP Twiga), leader sur le marché de l'isolation en laine de verre en Inde,

conformément à la communication faite le 22 février 2023. Avec cette acquisition, Saint-Gobain renforce son positionnement dans les solutions d'aménagement intérieur et de façade en Inde, qui devraient bénéficier de normes de construction plus strictes et de la forte demande pour les solutions alliant performance énergétique et confort acoustique et thermique ;

- Le 26 juin 2023, Saint-Gobain a réalisé l'acquisition de United Paints and Chemicals S.A.E. (« Drymix »), un producteur de mortiers prêts à l'emploi qui sert le marché de la construction en Egypte. Cette acquisition accélère sa croissance dans le pays en complétant sa gamme de solutions dans le verre, le plâtre et la chimie de la construction. Elle intervient après la récente inauguration du site de Saint-Gobain produisant des mortiers techniques (colle et étanchéité) en Egypte, ainsi que l'acquisition début 2023 d'IDP Chemicals dans les adjuvants ;
- Le 1^{er} septembre 2023, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition de la société Building Products of Canada Corp. (« Building Products of Canada »), suite à l'autorisation, le 21 août 2023, du Bureau de la concurrence au Canada. Building Products of Canada est un acteur non coté produisant des bardeaux de toiture pour le secteur résidentiel, ainsi que des panneaux d'isolation en fibre de bois au Canada. Avec cette acquisition, Saint-Gobain franchit une nouvelle étape pour renforcer son leadership dans la construction durable au Canada, en complétant l'offre de solutions extérieures de Saint-Gobain dans le pays, déjà renforcée par l'apport du segment des clins de façade ("siding") avec l'acquisition de Kaycan en 2022 ;
- Le 30 novembre 2023, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition de Hume Cemboard Industries Sdn Bhd (HCBI). Hume Cemboard Industries est un acteur de référence sur le marché de la plaque de ciment pour façades, cloisons et plafonds en Malaisie. Cette offre de

plaques est une solution légère de référence, à fort potentiel de croissance, largement utilisée pour une vaste gamme d'applications ;

- Le 7 décembre 2023, Saint-Gobain a annoncé avoir acquis Menkol Industries Private Limited, un acteur indien de premier plan dans les systèmes d'étanchéité de haute performance pour les fondations. Cette acquisition renforce le positionnement de Saint-Gobain dans les matériaux de construction de spécialités à haute valeur ajoutée en Inde ;
- Le 13 décembre 2023, Saint-Gobain a réalisé l'acquisition d'Adfil NV, suite à l'annonce faite le 26 septembre 2023. L'acquisition de cet acteur international de premier plan dans les fibres de renfort pour béton permet à Saint-Gobain d'étendre ses activités de chimie de la construction, en offrant à ses clients une gamme élargie de solutions incluant adjuvants et fibres pour béton, afin d'accélérer le développement de bétons durables et de haute performance.

L'identification et l'évaluation des actifs acquis, des passifs assumés et des dettes reprises à leur juste valeur (exercice de PPA : *Purchase Price Allocation*) des acquisitions 2023 ont démarré courant 2023 et seront finalisées dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

L'évaluation à leur juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs acquis et de passifs du Groupe GCP a été finalisée à fin décembre 2023. Les montants affectés en relation clientèle, en marques et en propriété intellectuelle s'élèvent respectivement à 773 millions d'euros, 63 millions d'euros et 125 millions d'euros, ce qui ramène l'écart d'acquisition à un montant de 1 107 millions d'euros après l'allocation du prix d'acquisition (montants à la clôture à fin décembre 2023).

L'évaluation à leur juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs acquis et de passifs repris est détaillée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Building Products of Canada Corp	Autres entrées de périmètre *	Total à la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	421	171	592
Immobilisations corporelles et droits d'usage	56	171	227
Actifs financiers et autres actifs non courants	6	4	10
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT	483	346	829
Stocks	43	17	60
Créances clients	12	23	35
Autres créances	1	7	8
Disponibilités et équivalents de trésorerie	32	33	65
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	88	80	168
Dettes financières et de loyers - Part à long terme		18	18
Autres provisions - Part à long terme	17	16	33
Impôts différés passifs	122	93	215
TOTAL DES DETTES NON COURANTES	139	127	266
Dettes financières et de loyers - Part à court terme		7	7
Provisions et autres passifs - Part à court terme	2	14	16
Dettes fournisseurs	21	33	54
Autres dettes	14	9	23
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices		2	2
TOTAL DES DETTES COURANTES	37	65	102
TOTAL JUSTE VALEUR DE L'ACTIF NET ACQUIS	395	234	629
Coût des titres	927	223	1 150
Quote-part des intérêts minoritaires		3	3
ÉCART D'ACQUISITION	532	(8)	524

* Cette colonne comprend également les ajustements de PPA de GCP et de Kaycan.

Principales cessions de l'exercice 2023

Les cessions représentent un chiffre d'affaires en année pleine d'un montant de 2 940 millions d'euros.

Les principales sorties de périmètre de l'exercice 2023 sont récapitulées ci-après :

- Le 1^{er} mars 2023, Saint-Gobain a finalisé la cession au Groupe Stark, qui avait été annoncée le 12 décembre 2022, de ses marques de négoce au Royaume-Uni, dont le distributeur de matériaux de construction et de bois Jewson. L'impact de la cession sur le compte de résultat est principalement lié au recyclage de la réserve de conversion ;
- Le 30 mars 2023, Saint-Gobain a signé un accord en vue de la cession de son activité de transformation de verre Glassolutions en Suisse au groupe privé allemand AEQUITA ;
- Le 3 juillet 2023, Saint-Gobain a signé un accord pour la cession de COVIPOR, son activité de transformation du verre au Portugal, à la société PNI Portugal & Permanente SA ;
- Le 1^{er} septembre 2023, Saint-Gobain a finalisé la cession à Glasora a.s. de son activité de transformation de verre Glassolutions en Slovaquie.

Ces cessions s'inscrivent dans la poursuite de la stratégie d'optimisation du portefeuille de Saint-Gobain, visant à améliorer le profil de croissance et de rentabilité du Groupe, en ligne avec les objectifs du plan « Grow & Impact ».

4.2.2 Opérations réalisées en 2022

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a réalisé 36 acquisitions de sociétés consolidées pour un prix d'acquisition total de 3 712 millions d'euros. Le Groupe a également procédé à 19 cessions de sociétés consolidées pour un prix de vente net des frais de cessions de 539 millions d'euros.

Les principales opérations sont récapitulées ci-après :

- Le 2 janvier 2022, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition d'Igland Industrier AS, un fabricant de garages préfabriqués pour villas, disposant également d'un réseau de services d'assemblage en Norvège ;
- Le 7 janvier 2022, Saint-Gobain a réalisé l'acquisition de Fischer Ag, une entreprise suisse d'installation et de réparation de cuisines et d'appareils électroménagers ;
- Le 10 janvier 2022, Saint-Gobain a finalisé la cession de son activité régionale de transformation de verre Glassolutions au Danemark au fabricant de verre allemand Sencoglas Holding GmbH ;
- Le 4 février 2022, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition de Rockwool India Pvt Ltd., un acteur majeur dans la production de laine de roche en Inde. Cela faisait suite à l'annonce le 21 décembre 2021 de l'accord signé par Saint-Gobain avec Alghanim Group ;
- Ce même jour, Saint-Gobain a annoncé la cession de son activité régionale de transformation de verre Baltiklaas OÜ en Estonie à Polar Glass OÜ, une filiale de Barrus AS ;
- Le 17 février 2022, Saint-Gobain a signé un accord en vue de la cession de son activité de distribution spécialisée en carrelage au Royaume-Uni – CTD Tile Group à Aurelius Investments, et un accord concernant la cession à Wolseley UK de la société Ideal Bathrooms, sa dernière enseigne de distribution spécialisée en produits de plomberie, chauffage et sanitaire au Royaume-Uni ;
- Le 28 février 2022, Saint-Gobain a finalisé la cession à Wolseley UK de trois de ses quatre dernières enseignes

de distribution spécialisées en plomberie, chauffage et sanitaire au Royaume-Uni : Neville Lumb, DHS et Bassetts ;

- Le 1^{er} avril 2022, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition d'Impac, acteur de référence sur le marché de la chimie de la construction au Mexique. Cette acquisition permet au Groupe de consolider sa position de leader en Amérique latine tout en accélérant sa dynamique de croissance dans la région et en étoffant son offre de solutions à destination des marchés de la construction durable ;
- Le 12 mai 2022, Saint-Gobain a annoncé l'acquisition de Global SFC, acteur majeur dans la technologie nano-céramique de films de revêtement pour fenêtres, situé en Corée du Sud. Cette acquisition, finalisée le 22 avril 2022, permettra d'améliorer les propriétés isolantes de la gamme de films Solar Gard®, leader mondial dans les technologies innovantes de films permettant le contrôle solaire et la protection des surfaces à destination des marchés de la construction et de la mobilité durables ;
- Ce même jour, Saint-Gobain a annoncé l'acquisition de Monofrax LLC, acteur régional de référence sur le marché des réfractaires électrofondus aux États-Unis. Cette acquisition, finalisée le 20 avril 2022, complètera la présence mondiale de Saint-Gobain et renforcera la localisation de la production de réfractaires au plus proche du client final. Elle permettra de développer des applications verrières à haute valeur ajoutée et des solutions pour la décarbonation des procédés de fusion de métaux légers ;
- Le 12 mai 2022 également, Saint-Gobain a annoncé la cession de International Decorative Surfaces (IDS), son activité de distribution spécialisée en revêtements de sol, plans de travail et stratifiés au Royaume-Uni, à Chiltern Capital, ainsi que la signature des accords définitifs en vue de la cession de deux sites de transformation de verre spécialisés dans la production de double vitrage au Royaume-Uni ;
- Le 27 mai 2022, Saint-Gobain a annoncé la cession de ses filiales de transformation de verre en Autriche, Eckelt Glas et Glas Ziegler, au groupe privé allemand Aequita, ainsi que sa participation dans la co-entreprise Glaskontor Erfurt – activité de transformation de verre en Allemagne – à Caleoglas Group ;
- Le 1^{er} août 2022, Saint-Gobain a annoncé avoir finalisé l'acquisition de Kaycan le 29 juillet 2022. Kaycan est une entreprise familiale de production et distribution de matériaux de construction d'extérieur au Canada et aux États-Unis. Grâce à sa position de leader au Canada dans les clins de façade, cette acquisition a permis à Saint-Gobain de renforcer son statut de leader mondial de la construction durable, en devenant l'acteur majeur dans les clins de façade (« siding ») au Canada, et en élargissant son offre de revêtements en vinyle aux États-Unis. Cette acquisition a représenté un chiffre d'affaires *pro forma* en année pleine de 409 millions d'euros et un EBITDA de 70 millions d'euros sur l'exercice 2022 ;
- Le 2 septembre 2022, Saint-Gobain a annoncé avoir finalisé la cession de son activité de transformation verrière Saint-Gobain Glassolutions Grand Ouest en France, à un groupe d'investisseurs privés mené par d'anciens managers du Groupe ;
- Le 27 septembre 2022, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition de la société GCP Applied Technologies, acteur mondial majeur de la chimie de la construction. Avec des présences géographiques et commerciales complémentaires à celles de Chryso dont l'acquisition avait été finalisée en septembre 2021, GCP a représenté une opportunité unique pour Saint-Gobain d'établir une position de leader mondial dans le secteur en croissance de la chimie de la construction, et a renforcé

la stratégie du Groupe en tant que leader mondial de la construction durable. Cette acquisition a représenté un chiffre d'affaires *pro forma* en année pleine de 952 millions d'euros et un EBITDA de 162 millions d'euros sur l'exercice 2022

- Le 30 septembre 2022, Saint-Gobain a finalisé la cession de Protrae, son activité de transformation et de distribution de bois au Danemark, à son principal client Jem & Fix ;
- Ce même jour, Tadmar, société de distribution spécialisée en plomberie, chauffage et sanitaire en Pologne, a été cédée à la société polonaise 3W ;
- Le 1^{er} décembre 2022, Saint-Gobain a finalisé la cession de son activité mondiale de Cristaux et Détecteurs à un consortium mené par SK Capital Partners associé à Edgewater Capital Partners, deux fonds américains de capital-investissement spécialisés dans les matériaux de haute technologie ;
- Le 22 décembre 2022, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition de Matchem au Brésil. Avec Quartzolit, acteur de référence dans les mortiers, TekBond, spécialiste des mastics et adhésifs, et GCP Applied Technologies acquis récemment, Matchem a complété l'offre en chimie de la construction de Saint-Gobain, un leader sur le marché brésilien avec 24 sites industriels. Cette acquisition a permis à Saint-Gobain de renforcer sa position dans la chimie du bâtiment, notamment dans les adjuvants pour béton qui sont essentiels dans la décarbonation de la construction. Cette société a été consolidée en 2023 ;
- Le 29 décembre 2022, la cession de certaines des activités céramiques destinées au marché traditionnel de la sidérurgie a été finalisée. Il s'agit des sites de Vinhedo au Brésil et de Latrobe aux États-Unis, cédés au groupe japonais Shinagawa Refractories Corporation.

Au 31 décembre 2022, les acquisitions représentaient en année pleine un chiffre d'affaires d'environ 1 866 millions

d'euros et un EBITDA d'environ 300 millions d'euros. Les cessions représentaient un chiffre d'affaires en année pleine d'un montant de 1 043 millions d'euros.

4.3 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

La cession des marques de négoce au Royaume-Uni ayant été réalisée au cours du premier trimestre 2023, les actifs et passifs détenus en vue de la vente n'incluent plus ces entités pour la clôture au 31 décembre 2023.

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2023 incluent :

- Les entités Pdm en Irlande et Calders & Grandidge au Royaume-Uni ;
- Les sociétés de la Distribution au Brésil, suite à la décision du Groupe de mettre en vente ses activités de distribution de matériaux de construction dans ce pays.

Ces cessions s'inscrivent dans la poursuite de la stratégie d'optimisation du portefeuille de Saint-Gobain, visant à améliorer le profil de croissance et de rentabilité du Groupe.

Les critères relatifs aux actifs et passifs destinés à être cédés étant remplis (cf. note 4.1.3, p. 13), les comptes de bilan de ces entités ont été regroupés et évalués au 31 décembre 2023 conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, sur les postes « Actifs et passifs détenus en vue de la vente » du bilan consolidé.

Par ailleurs, ces entités en cours de cession n'ont pas été considérées comme des activités abandonnées au compte de résultat au sens d'IFRS 5 car elles ne constituent pas une activité principale pour le Groupe.

Le détail des actifs et passifs détenus en vue de la vente est le suivant :

(en millions d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'usage et autres actifs non courants	68	529
Stocks, créances clients, autres créances	125	851
Disponibilités et équivalents de trésorerie	53	14
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	246	1 394
Provisions pour retraites et avantages au personnel	0	(1)
Autres provisions et passifs, courants et non courants	13	50
Dettes fournisseurs, autres dettes et autres passifs courants	114	603
Dettes financières, emprunts à moins d'un an et banques créditrices	76	333
PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	203	985
ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE - NET	43	409

4.4 Évolution du nombre de sociétés consolidées

Au 31 décembre 2023, le nombre de sociétés consolidées est de :

	France	Étranger	Total
Sociétés contrôlées			
31 décembre 2022	118	706	824
Nouvelles sociétés consolidées	10	44	54
Sociétés absorbées	(10)	(31)	(41)
Sociétés sorties du périmètre		(16)	(16)
31 décembre 2023	118	703	821
Sociétés mises en équivalence et partenariats			
31 décembre 2022	3	85	88
Nouvelles sociétés consolidées	2	9	11
Sociétés absorbées		(1)	(1)
Sociétés sorties du périmètre		(4)	(4)
31 décembre 2023	5	89	94
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2022	121	791	912
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023	123	792	915

4.5 Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe

Au 31 décembre 2023, les engagements d'achats irrévocables de titres de participation s'élèvent à 136 millions d'euros. Ils comprennent notamment les acquisitions d'Izomaks Industries LLC en Arabie Saoudite et d'IMPTEK Chova del Ecuador.

NOTE 5 ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

5.1 Éléments du compte de résultat

5.1.1 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le contrôle des marchandises ou des services a été transféré au client. Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises est comptabilisé essentiellement au moment de leur livraison. Le chiffre d'affaires provenant de la vente de service est comptabilisé dès lors que celui-ci a été rendu, ou en fonction du pourcentage d'avancement du service évalué sur la base des coûts encourus. De même, au sein des entités de Distribution, les retours attendus sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires et reclassés en stocks pour leur valeur nette comptable en raison de la possibilité d'un droit de retour des marchandises conformément à la durée du droit. Un passif au titre du remboursement futur de ces retours est également comptabilisé.

Concernant les contrats de construction, les sociétés du Groupe comptabilisent le chiffre d'affaires à l'avancement, en fonction des coûts encourus. Les coûts liés sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont encourus. Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable, le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts. Enfin, lorsqu'il est probable que le total des coûts sera supérieur au total des produits, la perte attendue est comptabilisée immédiatement.

La part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires n'est pas significative au niveau du Groupe.

5.1.2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation mesure la performance des Segments du Groupe. C'est l'indicateur principal de gestion utilisé en interne et en externe depuis de nombreuses années. Les profits et pertes de change et variations de juste valeur des instruments de couverture non qualifiés relatifs à des éléments d'exploitation sont enregistrés en résultat d'exploitation. La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité est dans le prolongement de celle du Groupe est également enregistrée en résultat d'exploitation.

Les rabais fournisseurs obtenus par les entités de Distribution sont un élément du résultat d'exploitation (diminution du coût des ventes). L'existence de rabais contractuels fournisseurs constitue une pratique courante dans le secteur de la distribution de produits industriels. Pour la plupart, ces rabais sont déterminés par l'application d'un taux, garanti contractuellement par type de produit, aux volumes achetés. Leur processus de calcul est informatisé à partir des factures des fournisseurs. En conséquence, la détermination des montants à comptabiliser en compte de résultat à ce titre n'intègre que peu de jugement. D'autres rabais reposent sur un mécanisme comportant des objectifs par paliers, pour lesquels le pourcentage de rabais augmente au fur et à mesure de l'atteinte des différents paliers et ce sur une période donnée. Dans ce cas, un jugement basé à la fois

sur l'historique, les performances déjà enregistrées et les tendances, permet de déterminer le niveau de rabais à comptabiliser en compte de résultat. Ce jugement est exercé de manière prudente et cohérente d'un exercice à l'autre.

5.1.3 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles et les impôts sur les résultats.

Le résultat opérationnel par nature est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
CHIFFRE D'AFFAIRES ET PRODUITS ACCESSOIRES	47 944	51 197
Charges de personnel :		
Salaires et charges sociales	(8 902)	(8 995)
Rémunérations en actions ⁽¹⁾	(62)	(43)
Retraites et avantages au personnel ⁽¹⁾	(142)	(189)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des droits d'usage ⁽²⁾	(1 986)	(2 048)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	80	61
Autres ⁽³⁾	(31 681)	(34 646)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5 251	5 337
Autres produits opérationnels	68	245
Autres charges opérationnelles ⁽²⁾	(1 088)	(1 000)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(1 020)	(755)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	4 231	4 582

⁽¹⁾ Les rémunérations en actions (charges IFRS 2) et l'évolution de la charge de retraites sont détaillées en note 6, p. 25 ;

⁽²⁾ Le total des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles, des droits d'usage, et des amortissements des actifs incorporels liés aux PPA s'élève à 2 167 millions d'euros en 2023 contre 2 164 millions d'euros en 2022 ;

⁽³⁾ Le poste « Autres » du résultat d'exploitation correspond aux coûts des marchandises vendues, rabais fournisseurs et frais de distribution des entités de Distribution ainsi qu'aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production dans les autres entités. Il comprend également les frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation qui s'élèvent à 560 millions d'euros en 2023 (520 millions d'euros en 2022).

5.1.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les dotations nettes aux provisions pour litiges hors exploitation courante et pour environnement, les résultats de cessions et dépréciations d'actifs, les amortissements des actifs incorporels liés aux PPA, les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou d'arrêts d'activités ainsi que les charges relatives aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs.

Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Dépréciations d'actifs ⁽¹⁾	(238)	(299)
Amortissements des actifs incorporels liés aux PPA ⁽²⁾	(181)	(116)
Autres charges opérationnelles ⁽³⁾	(433)	(323)
Autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs	(852)	(738)
Plus-values de cession des actifs immobilisés	68	245
PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSIONS, DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS, IMPACTS LIÉS AUX VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	(784)	(493)
PERTES ET PROFITS HORS EXPLOITATION ⁽⁴⁾	(236)	(262)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(1 020)	(755)

⁽¹⁾ Le poste « Dépréciations d'actifs » inclut : les dépréciations sur les écarts d'acquisition, sur les immobilisations incorporelles et corporelles et sur les droits d'usage, sur les actifs destinés à être cédés et sur les autres actifs ;

⁽²⁾ Les amortissements des marques et des listes clients sont reconnus séparément en « Autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs », avec les autres pertes et profits liés aux regroupements d'entreprises, qui ne participent pas à la mesure de la performance des Segments opérationnels du Groupe ;

⁽³⁾ En 2023 comme en 2022, les autres charges opérationnelles comprennent essentiellement les moins-values de cession, les mises au rebut d'immobilisations, les frais d'acquisition et les ajustements de prix d'acquisition encourus lors des regroupements d'entreprises. En 2023, ce poste correspond essentiellement au recyclage de la réserve de conversion suite à la cession de la Distribution au Royaume-Uni ;

⁽⁴⁾ Les pertes et profits hors exploitation comprennent notamment les charges associées aux litiges et aux restructurations.

5.2 Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction générale. Le Groupe a choisi de présenter les informations par Segments conformément au *reporting* interne. Les actifs et passifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains, ainsi que les actifs et passifs détenus en vue de la vente. Les investissements industriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et n'incluent pas les droits d'usage.

La structure du Groupe est constituée de cinq ensembles, avec quatre entités régionales et une entité mondiale Solutions de Haute Performance. L'information sectorielle est présentée par Segments de la façon suivante :

- **Solutions de Haute Performance (SHP)**, qui suit une organisation par marché pour les clients mondiaux : Mobilité, Sciences de la vie, Industrie de la construction et Industrie.

Les quatre entités régionales sont les suivantes :

- **Région Europe du Nord**, qui regroupe les pays nordiques, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Europe de l'Est et la Russie ;
- **Région Europe du Sud – Moyen-Orient (MO) & Afrique**, composée de la France, du Benelux, des pays de la Méditerranée, du Moyen-Orient et de l'Afrique ;
- **Région Amériques**, qui comprend l'Amérique du Nord et l'Amérique latine ;
- **Région Asie Pacifique**, qui inclut l'Asie et l'Inde ;
- **Autres**, comprenant les différentes *holdings* du Groupe.

Les données sectorielles des exercices de 2023 et 2022 par Segments sont les suivantes :

Exercice 2023

(en millions d'euros)	Solutions de Haute Performance ⁽²⁾	Europe du Nord	Europe du Sud ⁽²⁾ – MO & Afrique	Amériques ⁽²⁾	Asie-Pacifique	Autres ⁽¹⁾	Total Groupe
Chiffre d'affaires et produits accessoires	10 083	12 614	14 941	9 439	2 123	(1 256)	47 944
Résultat d'exploitation	1 207	1 039	1 208	1 586	267	(56)	5 251
Résultat opérationnel	871	714	1 104	1 356	245	(59)	4 231
Résultat des sociétés mises en équivalence	3	11	40	24	5	6	89
Amortissements d'exploitation	417	499	598	312	105	55	1 986
Dépréciations d'actifs	99	34	14	67	14	0	228
EBITDA	1 511	1 504	1 767	1 869	368	(18)	7 001
Investissements incorporels et corporels ⁽³⁾	424	416	432	514	162	81	2 029
Écarts d'acquisition nets ⁽⁴⁾	2 986	4 195	2 132	3 472	326	0	13 111
Marques, relations clientèle et propriété intellectuelle ⁽⁴⁾	910	1 054	500	1 510	1	0	3 975
Actifs et passifs sectoriels ⁽⁴⁾	7 901	8 444	7 480	8 064	1 417	195	33 501

⁽¹⁾ La colonne « Autres » correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et aux *holdings* pour les autres rubriques ;

⁽²⁾ Les chiffres d'affaires de la France et des États-Unis représentent respectivement 12 182 millions d'euros et 8 524 millions d'euros. Les actifs sectoriels de la France et des États-Unis représentent respectivement 7 594 millions d'euros et 7 251 millions d'euros ;

⁽³⁾ Les investissements incorporels et corporels n'incluent pas les droits d'usage ;

⁽⁴⁾ Les postes « Écarts d'acquisition nets » et « Marques, relations clientèle et propriété intellectuelle » n'incluent pas les actifs des sociétés détenues en vue de la vente (les actifs et passifs de ces sociétés étant inclus dans les actifs et passifs sectoriels).

Exercice 2022

(en millions d'euros)	Solutions de Haute Performance ⁽²⁾	Europe du Nord	Europe du Sud ⁽²⁾ – MO & Afrique	Amériques ⁽²⁾	Asie-Pacifique	Autres ⁽¹⁾	Total Groupe
Chiffre d'affaires et produits accessoires	9 648	16 413	15 198	9 064	2 132	(1 258)	51 197
Résultat d'exploitation	1 155	1 279	1 219	1 462	257	(35)	5 337
Résultat opérationnel	1 047	951	1 145	1 281	249	(91)	4 582
Résultat des sociétés mises en équivalence	2	13	12	30	6	3	66
Amortissements d'exploitation	383	620	587	305	104	49	2 048
Dépréciations d'actifs	4	215	7	52	7	0	285
EBITDA	1 371	1 872	1 761	1 740	360	19	7 123
Investissements incorporels et corporels ⁽³⁾	406	445	434	430	198	27	1 940
Écarts d'acquisition nets ⁽⁴⁾	3 162	4 207	2 067	3 130	292	0	12 858
Marques, relations clientèle et propriété intellectuelle ⁽⁴⁾	1 014	1 048	503	1 058	0	0	3 623
Actifs et passifs sectoriels ⁽⁴⁾	8 165	9 006	7 441	7 221	1 431	258	33 522

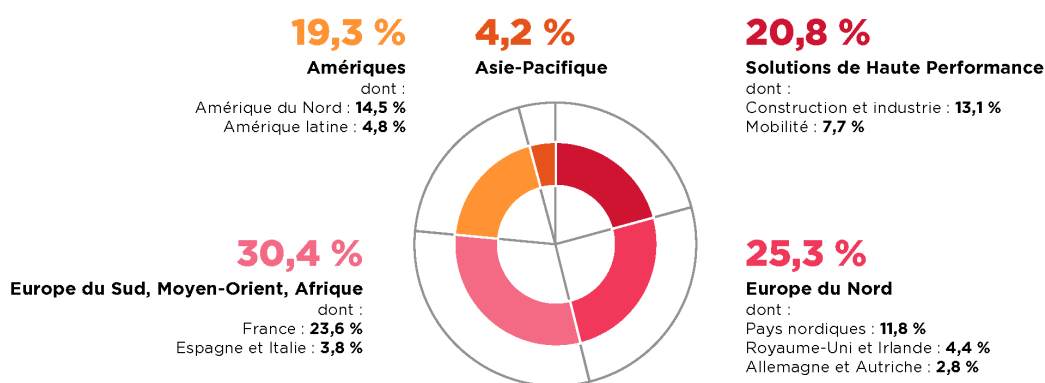
⁽¹⁾ La colonne « Autres » correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et aux holdings pour les autres rubriques ;

⁽²⁾ Les chiffres d'affaires de la France et des États-Unis représentent respectivement 12 341 millions d'euros et 8 135 millions d'euros. Les actifs sectoriels de la France et des États-Unis représentent respectivement 8 333 millions d'euros et 7 535 millions d'euros ;

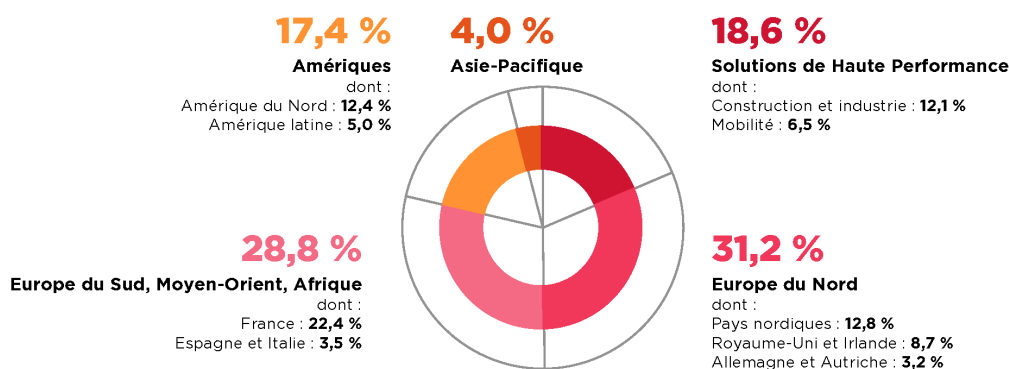
⁽³⁾ Les investissements incorporels et corporels n'incluent pas les droits d'usage ;

⁽⁴⁾ Les postes « Écarts d'acquisition nets » et « Marques, relations clientèles et propriété intellectuelle » n'incluent pas les actifs des sociétés détenues en vue de la vente (les actifs et passifs de ces sociétés étant inclus dans les actifs et passifs sectoriels).

En 2023, la répartition du chiffre d'affaires et des produits accessoires par segments et pour les pays les plus significatifs est la suivante :



Sur l'exercice 2022, la répartition du chiffre d'affaires et des produits accessoires par segments était la suivante :



5.3 Indicateurs de performance

5.3.1 EBITDA

L'EBITDA résulte du calcul du résultat d'exploitation majoré des dotations aux amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles, incorporelles et des droits d'usage et des pertes et des profits hors exploitation.

L'EBITDA s'élève à 7 001 millions d'euros en 2023 (7 123 millions d'euros en 2022). Son calcul est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat d'exploitation	5 251	5 337
Amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 294	1 332
Amortissements d'exploitation des droits d'usage	692	716
Pertes et profits hors exploitation	(236)	(262)
EBITDA	7 001	7 123

5.3.2 Cash-flow libre

Le *cash-flow* libre - CFL est l'excédent de trésorerie dégagé par l'activité de l'entreprise. Son calcul est le suivant : l'EBITDA augmenté du résultat financier, des impôts sur les résultats et de la variation du besoin en fonds de roulement, diminué des amortissements des droits d'usage, des investissements corporels et incorporels hors capacités additionnelles.

5.3.3 Cash-flow libre d'exploitation

Le *cash-flow* libre d'exploitation - CFLE est l'excédent de trésorerie dégagé par l'activité opérationnelle de l'entreprise. Son calcul correspond au résultat d'exploitation augmenté des pertes et des profits hors exploitation et de la variation du besoin en fonds de roulement, diminué des amortissements d'exploitation, des investissements corporels, incorporels et des droits d'usage.

5.3.4 Retour sur capitaux propres employés

Le retour sur capitaux employés ou ROCE est l'expression en pourcentage du rapport entre le résultat d'exploitation de l'exercice annualisé après correction des variations du périmètre de consolidation (prise en compte de douze mois de résultat d'exploitation pour les acquisitions et annulation du résultat d'exploitation des sociétés cédées), rapporté aux actifs à la clôture de l'exercice, qui incluent : les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition nets, les autres immobilisations incorporelles, les actifs et passifs détenus en vue de la vente, et qui excluent les impôts différés sur les marques, les relations clientèles et terrains non amortissables.

5.3.5 Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat après impôts et intérêts ne donnant pas le contrôle, diminué des plus ou moins-values de cession, des dépréciations d'actifs, des provisions non récurrentes significatives et des impôts et intérêts minoritaires afférents.

Le résultat net courant s'élève à 3 242 millions d'euros en 2023 (3 335 millions d'euros en 2022). Rapporté au nombre moyen pondéré de titres en circulation au 31 décembre (507 282 902 actions en 2023, 514 372 413 actions en 2022), il représente un bénéfice net courant par action de 6,39 euros en 2023 contre 6,48 euros en 2022.

L'écart entre le résultat net et le résultat net courant s'explique de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	2 669	3 003
Déduction faite des éléments suivants :		
Résultat de cession d'actifs	(347)	(42)
Dépréciations d'actifs et autres	(255)	(333)
Dotation/reprise provisions non récurrentes	(4)	(16)
Impact des intérêts ne donnant pas le contrôle	4	2
Impôts sur résultat de cession, dépréciations d'actifs, provisions non récurrentes et dépréciations d'impôts différés sur déficits reportables	29	57
RÉSULTAT NET COURANT (PART DU GROUPE)	3 242	3 335

5.4 Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement se compose des éléments suivants :

(en millions d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
VALEUR NETTE DES STOCKS	6 813	7 219
CRÉANCES CLIENTS VALEUR NETTE	5 096	5 178
Autres créances d'exploitation	1 314	1 337
Autres créances hors exploitation	72	113
AUTRES CRÉANCES VALEUR NETTE	1 386	1 450
CRÉANCES D'IMPÔTS COURANTS	93	76
DETTES FOURNISSEURS	6 806	7 266
Autres dettes d'exploitation	4 778	4 428
Autres dettes hors exploitation	726	650
AUTRES DETTES	5 504	5 078
DETTES D'IMPÔTS COURANTS	249	263
Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (lié à l'activité)	1 639	2 040
Besoin en Fonds de Roulement Hors Exploitation (y compris créances et dettes d'impôts courants)	(810)	(724)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	829	1 316

5.4.1 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts d'acquisition (nets des rabais fournisseurs), de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré Premier Sorti. Il peut également inclure le dénouement des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats de stocks en devises. La valeur nette de réalisation est le prix de vente dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et de ceux nécessaires pour réaliser la vente. L'impact de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks.

Au 31 décembre 2023 et 2022, les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Valeur brute		
Matières premières	2 015	2 152
En-cours de production	475	446
Produits finis	5 054	5 246
VALEUR BRUTE DES STOCKS	7 544	7 844
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	(270)	(233)
En-cours de production	(19)	(17)
Produits finis	(442)	(375)
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS	(731)	(625)
VALEUR NETTE DES STOCKS	6 813	7 219

La valeur nette des stocks s'élève à 6 813 millions d'euros au 31 décembre 2023 comparée à 7 219 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les dépréciations de stocks comptabilisées en charges en 2023 s'élèvent à 372 millions d'euros (332 millions d'euros en 2022). Les reprises de dépréciations de stocks ont été comptabilisées pour un montant de 260 millions d'euros en 2023 (222 millions d'euros en 2022).

5.4.2 Créances et dettes d'exploitation et hors exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs, les autres créances et autres dettes sont comptabilisées à la valeur nette comptable qui, compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois, est proche de la juste valeur. Des dépréciations sont constituées pour couvrir les risques de non-recouvrement total ou partiel des créances à hauteur des pertes de crédit attendues.

Le Groupe considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux créances clients est limitée du fait de la diversité de ses métiers, du nombre de ses clients et de leurs implantations géographiques mondiales. Par ailleurs, il suit et analyse régulièrement les créances clients en dépassement d'échéance et, le cas échéant, procède à un ajustement de la dépréciation comptabilisée.

Le Groupe dispose de plusieurs programmes de titrisation et d'affacturage de créances commerciales, certains de ces programmes sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement (ces informations sont détaillées dans la note 10.3.8, p. 51 et 10.3.9, p. 51).

Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Valeur brute	5 538	5 597
Provisions pour dépréciation	(442)	(419)
CRÉANCES CLIENTS VALEUR NETTE	5 096	5 178
Rabais obtenus et avances versées aux fournisseurs	472	529
Créances sociales	32	32
Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés)	477	484
Créances diverses d'exploitation	340	299
Autres créances hors exploitation	72	113
Provisions pour dépréciation des autres créances	(7)	(7)
AUTRES CRÉANCES VALEUR NETTE	1 386	1 450

Les créances au 31 décembre 2023 sont stables par rapport au 31 décembre 2022.

En 2023, l'impact des variations de provisions et des pertes sur créances irrécouvrables s'est traduit par une charge de 90 millions d'euros contre 119 millions d'euros en 2022.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont en légère hausse à 59 millions d'euros contre 56 millions d'euros au cours de l'exercice 2022.

Les créances clients au 31 décembre 2023 et 2022 sont détaillées par échéance dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeur brute		Dépréciation		Valeur nette	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022
CRÉANCES CLIENTS NON ÉCHUES	4 587	4 612	(82)	(81)	4 505	4 531
depuis moins d'un mois	418	417	(46)	(38)	372	379
entre un mois et trois mois	166	173	(49)	(42)	117	131
depuis plus de trois mois	367	395	(265)	(258)	102	137
CRÉANCES CLIENTS ÉCHUES	951	985	(360)	(338)	591	647
CRÉANCES CLIENTS	5 538	5 597	(442)	(419)	5 096	5 178

Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
DETTES FOURNISSEURS	6 806	7 266
Acomptes reçus et rabais accordés aux clients	2 069	1 788
Fournisseurs d'immobilisations	518	472
Subventions reçues	88	88
Dettes sociales	1 547	1 497
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	436	442
Autres dettes d'exploitation	726	701
Autres dettes hors exploitation	120	90
AUTRES DETTES	5 504	5 078

5.5 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

5.5.1 Engagements d'achats irrévocables

Les engagements d'achats irrévocables comprennent les obligations contractuelles relatives aux achats de matières premières et de services ainsi que les engagements contractuels en matière d'immobilisations corporelles et incorporelles.

(en millions d'euros)	Total 2023	Paielements dus par période			Total 2022
		À moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	
Immobilisations corporelles et incorporelles	24	20	3	1	115
Matières premières et énergie	2 229	665	1 232	332	1 786
Services	261	117	132	12	324
TOTAL	2 514	802	1 367	345	2 225

5.5.2 Engagements de garanties

Dans le cadre des cessions de filiales, le Groupe peut être amené à donner des garanties de passif. Il est constitué une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation du coût est possible. En 2023, le groupe Saint-Gobain a également reçu des engagements de garanties pour un montant identique à fin 2022 (75 millions d'euros).

5.5.3 Engagements commerciaux

Les engagements commerciaux du Groupe se présentent ainsi :

(en millions d'euros)	Total 2023	Montants des engagements par période			Total 2022
		À moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	
Dettes assorties de garantie	55	25	20	10	69
Autres engagements donnés	276	62	60	154	255
TOTAL	331	87	80	164	324

Le montant des créances assorties de garanties détenues par le Groupe s'élève à 81 millions d'euros au 31 décembre 2023, montant inchangé par rapport au 31 décembre 2022. Par ailleurs, les actifs nantis représentent fin 2023 un montant de 1 076 millions d'euros contre 1 054 millions d'euros fin 2022 et ils concernent principalement des actifs non courants nantis au Royaume-Uni.

5.5.4 Autres engagements

Une provision sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre est comptabilisée dans les comptes consolidés en cas d'insuffisance entre les émissions et les droits attribués au niveau du Groupe.

Le groupe Saint-Gobain disposait à la fin de l'exercice 2023 de 3,6 millions de tonnes de quotas d'émission de gaz à effet de serre, qui permettront la restitution de nos émissions réelles de CO₂ de l'année 2023.

NOTE 6 EFFECTIFS, CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

6.1 Effectifs des sociétés consolidées par intégration globale

Effectifs moyens

	Exercice 2023	Exercice 2022
Cadres	30 318	30 372
Employés	62 397	69 623
Ouvriers	68 953	69 437
TOTAL EFFECTIFS MOYENS	161 668	169 432

Effectifs fin de période

Les effectifs totaux du Groupe pour les sociétés consolidées par intégration globale s'élèvent à 159 145 personnes au 31 décembre 2023 (170 714 personnes au 31 décembre 2022).

6.2 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations directes et indirectes versées en 2023 et en 2022 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction du Groupe sont ventilées de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Rémunérations des administrateurs	1,3	1,1
Rémunérations brutes directes et indirectes		
part fixe	10,6	9,6
part variable	7,2	5,7
Charges IFRS 2 – paiement fondé sur des actions	11,8	9,2
TOTAL HORS CHARGES DE RETRAITES IAS 19 ESTIMÉES	30,9	25,6
Charges de retraites IAS 19 estimées	6,2	7,2
TOTAL	37,1	32,8

Le montant global des rémunérations brutes perçues en 2023 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par les membres de la Direction du Groupe (hors éléments de rémunération à long terme versés en numéraire) s'est élevé à 17,8 millions d'euros (15,3 millions d'euros en 2022), dont 7,2 millions d'euros (5,7 millions d'euros en 2022) au titre de la part variable brute de ces rémunérations.

Le montant provisionné au titre des engagements pris en matière de retraite (*Defined Benefit Obligation* (DBO) sur les indemnités de fin de carrière et les rentes viagères) relatif aux membres de la Direction du Groupe est de 40,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 29,2 millions d'euros au 31 décembre 2022).

6.3 Provisions pour retraites et avantages au personnel

6.3.1 Description des régimes à prestations définies

Après leur départ en retraite, certains anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales. À ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

Les engagements du Groupe en matière de retraites et d'indemnités de départ en retraite sont calculés pour la clôture par des actuaires indépendants. Ils sont déterminés en appliquant la méthode des unités de crédits projetées (prise en compte de l'évolution des salaires jusqu'à la date de fin de carrière) et des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraites et l'engagement résiduel est constaté en provision au bilan.

Lorsque les actifs du régime excèdent l'engagement, un actif est constaté en « actifs nets de retraites » dans les autres actifs non courants. Ces actifs sont plafonnés à hauteur des avantages économiques futurs qu'ils procurent. La variation du plafonnement de l'actif est enregistrée en capitaux propres.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles, des ajustements d'expérience et des écarts entre les taux de rendement réel et calculé des fonds. Ces écarts sont enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres.

Le Groupe comptabilise en résultat financier le coût des intérêts des engagements et le rendement des actifs de couverture sur la base du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des engagements déterminé en début de période.

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont les suivants :

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

Suite à la publication du décret d'application 2023-435 du 3 juin 2023, l'âge de départ à la retraite en France a été progressivement relevé à compter du 1^{er} septembre 2023 pour atteindre 64 ans d'ici 2030. En conséquence, l'âge retenu pour le calcul des engagements de retraite a été modifié. Ce changement est considéré comme une modification de régime et représente un profit de 12 millions d'euros qui a été comptabilisé en résultat sur l'exercice 2023.

Outre les indemnités de fin de carrière, il existe trois régimes de retraites à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces plans de retraites ont été fermés aux nouveaux salariés par les sociétés concernées entre 1969 et 1997. Par ailleurs, un régime de retraite collectif à prestations définies répondant à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale a été mis en place à la Compagnie de Saint-Gobain à effet du 1^{er} mars 2012. Conformément à une ordonnance du 4 juillet 2019 consécutive à la loi Pacte, ce régime a été fermé et les droits acquis ont été gelés au 31 décembre 2019. En 2021, deux nouveaux régimes répondant à l'article L. 137-11-2 issus de la loi Pacte ont été mis en place à effet du 1^{er} janvier 2020. Ceux-ci se caractérisent par des

versements définitifs à un assureur tiers qui endosse la responsabilité de l'engagement.

En Allemagne, les plans de retraites d'entreprises procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraites, versés sous forme de pensions, et les prestations en cas de décès ou d'invalidité du salarié. Ces plans sont fermés aux nouveaux salariés depuis 1996. Depuis janvier 1997, les nouveaux salariés bénéficient de plans de retraites basés sur des contributions financées conjointement par l'employeur et le salarié.

Au Royaume-Uni, les plans de retraites procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraites versés sous forme de pensions, les prestations en cas de décès du salarié et les prestations en cas d'invalidité permanente. Il s'agit de régimes à prestations définies fondés sur une moyenne des salaires au cours des dernières années d'emploi. Ils sont fermés aux nouveaux salariés depuis 2001. En 2021, la structure juridique de ces plans a été modifiée, ce qui a entraîné la fermeture de la section relative à l'activité de distribution de matériaux de construction depuis le 1^{er} janvier 2022.

Aux États-Unis et au Canada, les plans de retraites sont des plans à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Depuis le 1^{er} janvier 2001, les nouveaux salariés bénéficient d'un système de plan à cotisations définies.

Aux États-Unis et en Espagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'autres avantages que les retraites, notamment des avantages concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre suivant la méthode actuarielle sont couverts par une provision constatée au bilan.

Les provisions pour autres avantages à long terme comprennent tous les autres avantages accordés aux salariés. Ces avantages regroupent principalement les médailles du travail en France, les primes de jubilé en Allemagne, les rémunérations différées, les provisions pour avantages sociaux aux États-Unis et les indemnités de fin de contrats dans différents pays. Ces indemnités font généralement l'objet d'un calcul actuariel selon les mêmes règles que les engagements de retraites. Les écarts actuariels dégagés dans l'année sont amortis immédiatement dans l'exercice de leur constatation.

6.3.2 Hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraites

Hypothèses de taux

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont établis par zone ou pays sur la base de l'observation des taux obligataires au 31 décembre 2023.

Pour la zone euro (y compris la France), deux taux d'actualisation en fonction de la durée des régimes sont déterminés à partir d'un modèle de courbe de taux développé par le Cabinet Mercer : un taux pour les régimes de durée inférieure ou égale à 13 ans en 2023 (15 ans en 2022), et un taux pour les régimes de durée supérieure à 13 ans en 2023 (15 ans en 2022).

Les taux utilisés en 2023 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

	France		Zone euro (hors France)		Royaume-Uni	États-Unis
(en pourcentage)	Plans à durée courte	Plans à durée longue	Plans à durée courte	Plans à durée longue		
Taux d'actualisation	3,16 %	3,20 %	3,16 %	3,20 %	4,60 %	5,00 %
Taux de croissance salariale	1,90 % à 5,50 %		2,60 % à 3,50 %		2,00 % *	3,00 %
Taux d'inflation	2,10 %		2,10 %		CPI 2,50 % RPI 2,95 %	2,50 %

* Plafonnement des salaires de référence pour le calcul des droits.

Les taux utilisés en 2022 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs étaient les suivants :

	France		Zone euro (hors France)		Royaume-Uni	États-Unis
(en pourcentage)	Plans à durée courte	Plans à durée longue	Plans à durée courte	Plans à durée longue		
Taux d'actualisation	4,16 %	4,23 %	4,16 %	4,23 %	4,85 %	5,20 %
Taux de croissance salariale	1,90 % à 5,50 %		2,70 % à 3,00 %		2,00 % *	3,00 %
Taux d'inflation	2,20 %		2,20 %		CPI 2,50 %	2,50 %

* Plafonnement des salaires de référence pour le calcul des droits.

Ces trois zones représentent la quasi-totalité de l'engagement et la révision des hypothèses actuarielles notamment les taux d'actualisation et les taux d'inflation a contribué à augmenter l'engagement, et par conséquent la provision, d'un montant de 468 millions d'euros.

Les rendements dégagés sur la quasi-totalité des fonds sont de 60 millions d'euros inférieurs aux rendements prévisionnels, entraînant une augmentation de la provision du même montant. Par ailleurs, une variation du plafonnement de l'actif de 9 millions d'euros (principalement en Suisse) génère une diminution de la provision du même montant.

Sensibilité aux hypothèses

Une diminution (augmentation) de 0,5 point du taux d'actualisation engendrerait une augmentation (diminution) des engagements de l'ordre de 160 millions d'euros sur les États-Unis, 150 millions d'euros sur la zone Euro et 350 millions d'euros sur le Royaume-Uni. Une augmentation de l'inflation de 0,5 % entraînerait de son côté une augmentation des engagements globaux de l'ordre de 240 millions d'euros.

Les hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de taux d'intérêt utilisées pour actualiser la valeur des engagements futurs au titre des avantages annexes sont les mêmes que celles retenues pour le calcul des retraites. Aux États-Unis, le taux de progression de la consommation médicale des retraités varie de 4,00 % à 5,49 % (avant 65 ans) et de 3,19 % à 5,97 % (après 65 ans) par an, selon l'âge du bénéficiaire (une variation de 1 point de ce taux entraînerait une augmentation de l'engagement de l'ordre de 12 millions d'euros).

6.3.3 Détail et évolution des engagements de retraites, d'indemnités de départ en retraites et de prévoyance des retraités

Valeur nette comptable des provisions

Les provisions pour engagements de retraites et autres engagements sociaux sont constituées de :

(en millions d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Engagements de retraites	1 286	1 110
Indemnités de fin de carrière	338	290
Prévoyance des retraités	204	183
TOTAL DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET PRÉVOYANCE DES RETRAITES	1 828	1 583
Couverture médicale	30	27
Incapacité de longue durée	6	8
Autres avantages à long terme	96	94
PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	1 960	1 712

Les provisions pour l'ensemble des autres avantages à long terme s'élèvent à 132 millions d'euros au 31 décembre 2023 (129 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Le montant des engagements nets de retraites et prévoyance des retraités hors autres avantages à long terme se décompose entre actif et passif de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Engagements provisionnés - passif	1 828	1 583
Engagements financés d'avance - actif	(322)	(569)
ENGAGEMENTS NETS DE RETRAITES ET PRÉVOYANCE DES RETRAITES	1 506	1 014

Analyse des engagements et des provisions pour retraites et prévoyance des retraités

Les engagements et les provisions pour retraites et prévoyance des retraités à fin 2023 se décomposent comme suit par grande zone géographique :

(en millions d'euros)	France	Zone Euro (hors France)	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total net
DURATION MOYENNE (en années)	13	14	13	10	13	12
Montant des engagements de retraites financés	490	1 227	3 387	2 362	1 011	8 477
Montant des engagements de retraites non financés	258	42	0	150	237	687
Juste valeur des fonds de retraites	(202)	(668)	(3 637)	(2 122)	(1 156)	(7 785)
ENGAGEMENTS SUPÉRIEURS (INFÉRIEURS) AUX FONDS DE RETRAITES	546	601	(250)	390	92	1 379
Plafonnement de l'actif	0	9	0	0	118	127
ENGAGEMENTS NETS DE RETRAITES ET PRÉVOYANCE DES RETRAITES	546	610	(250)	390	210	1 506

Les engagements et les provisions pour retraites et prévoyance des retraités à fin 2022 se décomposent comme suit par grande zone géographique :

(en millions d'euros)	France	Zone Euro (hors France)	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total net
DURATION MOYENNE (en années)	12	13	14	11	14	13
Montant des engagements de retraites financés	432	1 086	3 256	2 423	945	8 142
Montant des engagements de retraites non financés	225	39	0	162	194	620
Juste valeur des fonds de retraites	(203)	(684)	(3 764)	(2 123)	(1 104)	(7 878)
ENGAGEMENTS SUPÉRIEURS (INFÉRIEURS) AUX FONDS DE RETRAITES	454	441	(508)	462	35	884
Plafonnement de l'actif	0	9	0	0	121	130
ENGAGEMENTS NETS DE RETRAITES ET PRÉVOYANCE DES RETRAITES	454	450	(508)	462	156	1 014

Variation de la valeur nette comptable des provisions

La variation des engagements de retraites et prévoyance des retraités s'explique de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Engagements de retraites	Juste valeur des fonds	Plafonnement de l'actif	Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2022	12 356	(11 402)	31	985
Variations				
Coût des services rendus	188			188
Coût financier/rendement calculé des fonds	244	(232)		12
Cotisations salariales et frais administratifs des fonds		(6)		(6)
Coût des services passés	1			1
Réductions / liquidations de régimes	(1)			(1)
Contributions aux fonds		(153)		(153)
Prestations servies	(710)	631		(79)
Écarts actuariels et plafonnement de l'actif	(3 589)	3 506	95	12
Écarts de conversion	6	16	4	26
Évolution du périmètre	270	(244)		26
Actifs / passifs détenus en vue de la vente	(3)	6		3
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	(3 594)	3 524	99	29
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	8 762	(7 878)	130	1 014
Variations				
Coût des services rendus	134			134
Coût financier/rendement calculé des fonds	397	(352)		45
Cotisations salariales et frais administratifs des fonds		(6)		(6)
Coût des services passés	(10)			(10)
Réductions / liquidations de régimes	(38)	38		0
Contributions aux fonds		(118)		(118)
Prestations servies	(568)	498		(70)
Écarts actuariels et plafonnement de l'actif	468	60	(9)	519
Écarts de conversion	6	(38)	6	(26)
Évolution du périmètre	20	5		25
Actifs / passifs détenus en vue de la vente	(7)	6		(1)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	402	93	(3)	492
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	9 164	(7 785)	127	1 506

Écarts actuariels

L'écart actuariel sur les provisions se compose des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Engagements de retraite	468	(3 589)
Juste valeur des fonds	60	3 506
Plafonnement de l'actif	(9)	95
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	519	12

Fonds de retraites

Des fonds de retraites ont été progressivement constitués par le versement de contributions principalement au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les contributions versées en 2023 par le Groupe à ces fonds s'élèvent à 118 millions d'euros (153 millions d'euros en 2022).

Une variation de 0,5 point du taux de rendement réel aurait un impact de l'ordre de 39 millions d'euros sur les capitaux propres.

Les contributions aux fonds de retraites estimées pour 2024 pourraient s'élever à environ 54 millions d'euros.

Les fonds sont principalement composés de :

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Actions	18 %	18 %
Obligations	63 %	56 %
Autres	19 %	26 %
TOTAL	100 %	100 %

6.3.4 Régimes à cotisations définies

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Le montant relatif aux régimes à cotisations définies est estimé à 680 millions d'euros sur l'exercice 2023 (703 millions d'euros en 2022), dont 456 millions d'euros de cotisations aux systèmes légaux de base (444 millions d'euros en 2022), 145 millions d'euros de cotisations aux systèmes complémentaires légaux essentiellement français (134 millions d'euros en 2022) et 79 millions d'euros pour des plans à cotisations définies supplétifs (125 millions d'euros en 2022).

6.4 Paiements en actions

6.4.1 Plan d'Épargne du Groupe (PEG)

Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG) est ouvert à tous les salariés français ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays où le Groupe est présent. Une condition minimale d'ancienneté dans le Groupe de trois mois est requise pour pouvoir bénéficier du PEG. Les salariés investissent dans des actions Saint-Gobain à un cours préférentiel. Ces actions sont détenues, selon les pays, soit directement soit par l'intermédiaire des fonds communs de placement du PEG ; elles ne peuvent être cédées pendant une période incompressible de cinq ou dix années, sauf événements exceptionnels. Le prix de souscription est celui fixé par le Directeur général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration. Il correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Saint-Gobain sur Euronext Paris aux 20 séances de bourse qui précèdent la décision avec application d'une décote de 20 %, conformément aux dispositions légales, aux résolutions de l'Assemblée générale et aux délibérations du Conseil d'administration. Les salariés bénéficient également d'un abondement de l'entreprise qui est enregistré en charges dans les comptes du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a enregistré une charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés pour un montant de 23,7 millions d'euros en 2023, contre 9,3 millions d'euros en 2022.

Au premier semestre 2023, le groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un nouveau plan d'épargne Groupe. Le prix de référence est de 55,24 euros (56,48 euros en 2022), soit, après décote de 20 %, un prix de souscription de 44,19 euros (45,19 euros en 2022) qui a été arrêté par décision du Directeur général le 13 mars 2023.

En 2023, le Groupe a émis au titre du PEG 4 778 291 actions nouvelles (4 916 097 actions en 2022) de quatre euros de nominal réservées à ses salariés, à un prix moyen de 44,19 euros (45,19 euros en 2022) représentant une augmentation de capital de 210 millions d'euros (222 millions d'euros en 2022) nette des frais y afférant.

6.4.2 Plans d'options sur actions

La Compagnie de Saint-Gobain a mis en œuvre, jusqu'en 2018, des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel.

Dans le cadre de ces plans, le Conseil d'administration a attribué des options donnant aux bénéficiaires la possibilité d'obtenir des actions Saint-Gobain à un prix fixé, sans aucune décote, en référence à la moyenne des premiers cours cotés de l'action aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration.

Le délai minimum à respecter avant de lever les options est de quatre ans pour l'ensemble des plans en cours.

Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut être exercée. Le délai maximum de levée des options est de dix ans à partir de la date d'attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe, sauf exceptions définies.

Parmi les plans en vigueur au 31 décembre 2023, les plans de 2015, 2016 et 2017 sont des plans d'achat d'actions. Le plan de 2018 a quant à lui été qualifié en plan de souscription d'actions, sur décision du Conseil d'administration courant 2022, préalablement au début de la période d'exercice.

Les plans en vigueur sont soumis pour toutes les catégories de bénéficiaires sans exception à une condition de performance.

Depuis 2019, aucun plan d'options sur actions n'a été mis en œuvre.

Le nombre d'options non levées a évolué comme suit :

	Actions de quatre euros de nominal	Prix moyen d'exercice (en euros)
NOMBRE D'OPTIONS NON LEVÉES		
AU 31 DÉCEMBRE 2021	551 489	38,03
Options attribuées	0	
Options exercées	(28 977)	40,97
Options caduques	(36 691)	31,71
NOMBRE D'OPTIONS NON LEVÉES		
AU 31 DÉCEMBRE 2022	485 821	38,32
Options attribuées	0	
Options exercées	(143 670)	35,23
Options caduques*	(4 536)	38,80
NOMBRE D'OPTIONS NON LEVÉES		
AU 31 DÉCEMBRE 2023	337 615	39,62

* Dont 4 536 options devenues caduques suite à la fin de la période d'exercice du plan d'achat d'actions de 2013 (aucune option devenue caduque pour non-réalisation des conditions de performance ni pour retraits de droits).

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de dix ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la base des comportements réels des bénéficiaires d'options ;
- les dividendes anticipés sont appréciés sur la base de l'historique des dividendes depuis 1988 ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'État à long terme ;
- les éventuelles conditions de performance de marché sont prises en compte dans l'évaluation initiale de la charge IFRS 2.

La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits, qui est de quatre ans maximum.

La charge IFRS 2 correspondant à l'amortissement des plans attribués antérieurement est nulle en 2023 (0,1 million d'euros en 2022).

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2023, après prise en compte de la réalisation partielle des conditions de performance attachées à certains plans :

Options exerçables et non levées				
Date d'attribution	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Durée pondérée contractuelle restante (en mois)	Nature des options
2015	39,47	34 465	23	Achat
2016	40,43	39 885	35	Achat
2017	49,38	111 851	47	Achat
2018	32,24	151 414	59	Souscription
TOTAL		337 615		

Au 31 décembre 2023, 337 615 options étaient exerçables à un prix moyen d'exercice de 39,62 euros. Toutes les options sont maintenant devenues exerçables.

L'évolution du nombre total de droits à attribution d'actions de performance est la suivante :

6.4.3 Attribution d'actions de performance et d'unités de performance

Plans d'attribution d'actions de performance

Depuis 2009, des plans d'attribution gratuite d'actions de performance à émettre réservés à certaines catégories de personnel ont également été mis en œuvre. Ces attributions sont soumises à une condition de présence ainsi qu'à des conditions de performance explicitées ci-dessous. La charge IFRS 2 a été calculée en tenant compte de ces critères, et après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus. Elle a été étalée sur la période d'acquisition des droits de quatre ans maximum.

Au 31 décembre 2023, quatre plans d'attribution d'actions de performance, autorisés par le Conseil d'administration en 2020, 2021, 2022 et le 23 novembre 2023, sont en cours.

Le montant enregistré en charges sur l'exercice 2023 au titre de ces plans s'élève à 38,3 millions d'euros (33,2 millions d'euros sur l'exercice 2022).

Tous les plans sont assujettis à une condition de présence et à une condition de performance. La durée d'acquisition des actions prévue par ces plans est de quatre ans, la livraison des actions devant intervenir le quatrième jour suivant la clôture de cette période pour les plans 2020, 2021, 2022 et 2023.

Le tableau ci-dessous donne pour les quatre plans d'attribution d'actions de performance en cours au 31 décembre 2023 le calendrier prévisionnel de livraison des actions sous réserve des cas de déblocage anticipé pour décès/invalidité et des conditions de présence et de performance restant à remplir :

Date d'attribution	Nombre de droits attribués à l'origine du plan	Livraisons	Nombre de droits 31 déc. 2023*	Date de livraison	Type d'actions
26 novembre 2020	1 268 295	1 100	1 267 195	29 novembre 2024	existantes
25 novembre 2021	1 184 475	700	1 183 775	28 novembre 2025	existantes
24 novembre 2022	1 232 792		1 232 792	27 novembre 2026	existantes
23 novembre 2023	1 268 633		1 268 633	26 novembre 2027	existantes
TOTAL	4 954 195	1 800	4 952 395		

* Sous réserve de la réalisation des conditions de performance et de présence applicables à chacun des plans.

Nombre de droits	
NOMBRE D' ACTIONS (DROITS EN-COURS) AU 31 DÉCEMBRE 2021	4 920 759
Droits à actions de performance attribués en novembre 2022	1 232 792
Création/livraison d'actions	(1 076 098)
Droits devenus caducs ou annulés	(141 921)
NOMBRE D' ACTIONS (DROITS EN-COURS) AU 31 DÉCEMBRE 2022	4 935 532
Droits à actions de performance attribués en novembre 2023	1 268 633
Création/livraison d'actions	(1 159 695)
Droits devenus caducs ou annulés*	(92 075)
NOMBRE D' ACTIONS (DROITS EN-COURS) AU 31 DÉCEMBRE 2023	4 952 395

* Dont 92 075 devenus caducs à la suite de retraits de droits (aucun droit devenu caduc à la suite de la réalisation partielle de la condition de performance).

Concernant les plans d'attribution d'actions de performance, leur juste valeur correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminué de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits de quatre ans maximum.

Plans d'attribution d'unités de performance

Des plans d'attribution d'unités de performance, assujettis à des conditions de présence et de performance, ont été mis en œuvre annuellement entre 2012 et 2015 au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France. Lesdits plans ne donnent pas lieu à remise d'actions mais donnent à leurs bénéficiaires la possibilité de recevoir à long terme (période d'exercice comprise entre quatre années après la date d'attribution et dix années après cette date) une rémunération en numéraire dont le montant sera déterminé par référence au cours de bourse de l'action Saint-Gobain. Ces attributions sont également soumises à des conditions de présence et de performance et la charge IFRS 2 est donc calculée en prenant en compte ces facteurs ainsi que le mode de débouclage des plans

(versement en numéraire). En effet, en application d'IFRS 2, lorsque le dénouement de l'instrument est réalisé par remise de numéraire, alors la valeur des instruments attribués est estimée à la date d'attribution dans un premier temps, puis réestimée à chaque clôture et la charge ajustée en conséquence au prorata des droits acquis à la clôture considérée. La charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Aucun plan de rémunération à long terme sous la forme d'unités de performance n'a été mis en place depuis 2016.

La période d'acquisition du dernier plan ayant pris fin en 2019, il n'y a plus de charges au titre de ces plans.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DROITS D'USAGE

7.1 Écarts d'acquisition

Lors d'une acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris et passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur. La norme prévoit un délai de douze mois après la date d'acquisition pour identifier les actifs et passifs assumés de l'acquéreur non constatés lors de la comptabilisation initiale du regroupement et modifier rétroactivement les valeurs initialement attribuées.

L'évaluation du prix d'acquisition (« contrepartie transférée » dans la terminologie IFRS 3R), incluant le cas échéant le montant estimé de la juste valeur des compléments de prix et rémunérations conditionnelles (« contrepartie éventuelle » dans la terminologie IFRS 3R), doit être finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Conformément à IFRS 3R, les ajustements éventuels du prix d'acquisition au-delà de la période de douze mois sont enregistrés en compte de résultat. Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de la période.

Par ailleurs, les écarts d'acquisition sont enregistrés uniquement lors de la prise de contrôle. Toute augmentation ultérieure de pourcentage d'intérêt (sans

prise ou perte de contrôle) n'affecte plus l'écart d'acquisition mais est enregistrée en variation des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan consolidé comme la différence entre, d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts ne donnant pas le contrôle de la société acquise déterminés soit à leur juste valeur (méthode du *goodwill* « complet ») soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (méthode du *goodwill* « partiel ») et, d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe privilégie la méthode du *goodwill* « partiel » et en conséquence le montant des écarts d'acquisition enregistré selon la méthode du *goodwill* « complet » n'est pas significatif.

Tout surplus du prix d'acquisition par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Les variations des écarts d'acquisition sur les exercices 2023 et 2022 sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Au 1^{er} janvier		
Valeur brute	14 304	13 399
Dépréciations cumulées	(1 446)	(2 218)
VALEUR NETTE	12 858	11 181
Variations		
Dépréciations	(81)	(28)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(162)	(37)
Évolution du périmètre	496	1 742
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	253	1 677
Au 31 décembre		
Valeur brute	14 534	14 304
Dépréciations cumulées	(1 423)	(1 446)
VALEUR NETTE	13 111	12 858

En 2023, les évolutions du périmètre correspondent principalement aux entrées de périmètre avec notamment l'acquisition de Building Products of Canada Corp. (cf. note 4.2.1, p. 14) pour 532 millions d'euros et à la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition de GCP, qui a engendré une réduction de l'écart d'acquisition de 199 millions d'euros.

Des pertes de valeur ont été constatées pour un total de 81 millions d'euros sur des actifs isolés sur la période. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluent principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, de la livre turque, de la livre sterling, de la couronne norvégienne et du peso argentin.

En 2022, les évolutions du périmètre correspondaient principalement aux entrées de périmètre avec notamment l'acquisition de GCP (cf. note 4.2.1, p. 14) pour 1 490 millions d'euros, la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition de Chryso, qui avait engendré une réduction de l'écart d'acquisition de 229 millions d'euros,

et enfin les acquisitions de Kaycan et d'Impac pour respectivement 355 millions d'euros et 51 millions d'euros.

Des pertes de valeur avaient été constatées pour un total de 28 millions d'euros sur des actifs isolés sur la période. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluaient principalement les incidences de la variation de change de la livre sterling, du dollar américain, de la couronne norvégienne, du dollar canadien, de la couronne suédoise, du real brésilien et du peso argentin.

7.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les relations clientèles, la propriété intellectuelle, les logiciels, les brevets et les frais de développement. Elles sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Certaines marques de distribution ou industrielles acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur forte notoriété sur le plan national et/ou international. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels. Les autres marques sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas quarante ans.

Les relations clientèles sont amorties sur la durée d'attrition ayant permis de les valoriser.

Les coûts encourus lors de la phase de développement des logiciels créés sont inscrits à l'actif en immobilisations incorporelles. Il s'agit principalement des frais de configuration, de programmation et de tests. Les brevets

et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas vingt ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre trois et cinq ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée d'utilisation estimée n'excédant pas cinq ans à compter de la date de première commercialisation des produits.

Les variations des autres immobilisations incorporelles sur les exercices 2023 et 2022 sont analysées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Marques	Propriété intellectuelle et Relation clientèle	Logiciels	Autres	Total immobilisations incorporelles
Au 1^{er} janvier 2022					
Valeur brute	2 294	651	1 411	548	4 904
Amortissements et dépréciations cumulés	(589)	(157)	(1 069)	(384)	(2 199)
VALEUR NETTE	1 705	494	342	164	2 705
Variations					
Acquisitions			42	63	105
Cessions			(6)	(2)	(8)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(43)	(85)	(3)	1	(130)
Dotation aux amortissements*	(15)	(105)	(119)	(13)	(252)
Dépréciations	(6)			(71)	(77)
Transferts			72	(72)	0
Évolution du périmètre et autres variations	323	1 355	(3)	8	1 683
Actifs détenus en vue de la vente			(49)	49	0
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	259	1 165	(66)	(37)	1 321
Au 31 décembre 2022					
Valeur brute	2 190	1 897	1 345	492	5 924
Amortissements et dépréciations cumulés	(226)	(238)	(1 069)	(365)	(1 898)
VALEUR NETTE	1 964	1 659	276	127	4 026
Variations					
Acquisitions			35	80	115
Cessions			(5)		(5)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	12	(47)	(2)	(4)	(41)
Dotation aux amortissements*	(16)	(169)	(109)	(7)	(301)
Dépréciations	(4)		(4)	(6)	(14)
Transferts			52	(52)	0
Évolution du périmètre et autres variations	(122)	698	3	6	585
Actifs détenus en vue de la vente			2	1	3
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	(130)	482	(28)	18	342
Au 31 décembre 2023					
Valeur brute	1 982	2 540	1 389	509	6 420
Amortissements et dépréciations cumulés	(148)	(399)	(1 141)	(364)	(2 052)
VALEUR NETTE	1 834	2 141	248	145	4 368

* La ligne « Dotation aux amortissements » inclut les amortissements des actifs incorporels liés aux PPA, s'élevant à 181 millions d'euros en 2023 (116 millions d'euros en 2022).

La ventilation des marques, propriété intellectuelle et relations clientèles par Segment figure dans les tableaux d'informations sectorielles en note 5, p. 19.

En 2023, les évolutions du périmètre correspondent principalement aux entrées de périmètre avec notamment l'acquisition de Building Products of Canada Corp. pour 421 millions d'euros et aux ajustements de PPA liés à l'acquisition de GCP sur la relation clientèle, la propriété intellectuelle et les marques pour respectivement 247 millions d'euros, 128 millions d'euros et -131 millions d'euros, et ceux liés à l'acquisition de Kaycan pour un montant total de -116 millions d'euros. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluent principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, du franc suisse et de la livre sterling.

En 2022, les évolutions du périmètre correspondaient principalement aux ajustements de PPA liés à l'acquisition de Chryso sur les marques et la relation clientèle, pour respectivement 16 millions d'euros et 277 millions d'euros. Elles comprenaient également les marques et la relation clientèle de GCP pour un montant total de 811 millions d'euros, celles de Kaycan pour un montant total de 504 millions d'euros et la relation clientèle d'Impac pour 30 millions d'euros. Des pertes de valeur avaient par ailleurs été constatées pour un total de 77 millions d'euros principalement pour les actifs destinés à être cédés. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluaient principalement les incidences de la variation de change du dollar canadien, du dollar américain et de la livre sterling.

7.3 Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Le coût des actifs peut également inclure des frais accessoires directement attribuables à l'acquisition ainsi que l'incidence du dénouement des opérations de couverture sur les flux de trésorerie liés aux achats d'immobilisations corporelles.

Les dépenses encourues au cours des phases d'exploration, de prospection et d'évaluation des ressources minérales sont inscrites en immobilisations corporelles quand il est probable que des avantages économiques futurs découleront de ces dépenses. Elles comprennent notamment les études topographiques ou géologiques, les frais de forage, les échantillonnages et tous les coûts permettant l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

Les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont immobilisés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont significatifs.

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations, qui sont essentiellement des actifs industriels destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives qui font l'objet d'une revue régulière.

● Usines et bureaux principaux	30-40 ans
● Autres immeubles	15-25 ans
● Machines de production et équipements	5-16 ans
● Véhicules	3-5 ans
● Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	4-16 ans

Les carrières de gypse sont amorties en fonction des quantités extraites sur l'exercice rapportées à la capacité d'extraction sur la durée estimée d'utilisation.

Dans le cas de dégradation immédiate et lorsque le Groupe a une obligation légale, implicite ou contractuelle de remise en état d'un site, des provisions pour réhabilitation des sites sont comptabilisées et constituent un composant de l'actif. Ces provisions sont révisées périodiquement et font l'objet d'une actualisation financière sur la durée prévisionnelle d'exploitation. Le composant est amorti sur la même durée de vie que les mines et carrières.

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2023 et 2022 sont analysées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Terrains et carrières	Constructions	Matériels et outillages	Immobilisations en cours	Total immobilisations corporelles
Au 1^{er} janvier 2022					
Valeur brute	2 380	8 161	19 848	1 611	32 000
Amortissements et dépréciations cumulés	(677)	(4 998)	(14 646)	(16)	(20 337)
VALEUR NETTE	1 703	3 163	5 202	1 595	11 663
Variations					
Acquisitions	35	81	287	1 432	1 835
Cessions	(21)	(30)	(23)	(6)	(80)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	6	23	33	22	84
Dotation aux amortissements	(37)	(256)	(902)	(1)	(1 196)
Dépréciations	(2)	(129)	(38)		(169)
Transferts		267	943	(1 210)	0
Évolution du périmètre et autres variations	35	76	126	17	254
Actifs détenus en vue de la vente	(93)	(73)	(36)	(26)	(228)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	(77)	(41)	390	228	500
Au 31 décembre 2022					
Valeur brute	2 329	8 085	20 896	1 841	33 151
Amortissements et dépréciations cumulés	(703)	(4 963)	(15 304)	(18)	(20 988)
VALEUR NETTE	1 626	3 122	5 592	1 823	12 163
Variations					
Acquisitions	53	57	256	1 548	1 914
Cessions	(11)	(23)	(24)	(7)	(65)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(17)	(12)	(30)	(37)	(96)
Dotation aux amortissements	(35)	(235)	(906)	2	(1 174)
Dépréciations	(1)	(23)	(91)	(10)	(125)
Transferts		232	849	(1 081)	0
Évolution du périmètre et autres variations	49	59	37	4	149
Actifs détenus en vue de la vente		(18)	(4)		(22)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	38	37	87	419	581
Au 31 décembre 2023					
Valeur brute	2 393	8 265	21 322	2 271	34 251
Amortissements et dépréciations cumulés	(729)	(5 106)	(15 643)	(29)	(21 507)
VALEUR NETTE	1 664	3 159	5 679	2 242	12 744

En 2023, les évolutions du périmètre correspondent principalement aux entrées de périmètre avec notamment l'acquisition de Building Products of Canada Corp. pour 56 millions d'euros et aux ajustements de PPA liés à l'acquisition de GCP pour un montant de 33 millions d'euros et Kaycan pour 73 millions d'euros. Des pertes de valeur ont par ailleurs été constatées pour un total de 125 millions d'euros. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluent principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, du peso mexicain, du peso argentin, du zloty polonais, du yuan renminbi, de la roupie indienne, du real brésilien, du rouble, et de la livre turque.

En 2022, les évolutions du périmètre correspondaient principalement aux ajustements du PPA liés à l'acquisition de Chryso et à l'entrée de périmètre de GCP et d'Impac. Des pertes de valeur avaient par ailleurs été constatées pour un total de 169 millions d'euros principalement pour les actifs destinés à être cédés. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluaient principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, du peso mexicain, du real brésilien, de la livre sterling, de la roupie indienne, de la livre égyptienne, du peso argentin et de la couronne suédoise.

7.4 Droits d'usage relatifs aux contrats de location

Le groupe Saint-Gobain applique la norme IFRS 16 et retrace l'ensemble de ses contrats de location.

Pour rappel, les exemptions proposées par la norme et suivies par le Groupe sont les suivantes :

- contrats de location d'une durée inférieure ou égale à douze mois ;
- contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 USD.

Contrats de location de biens immobiliers

La durée de location des contrats immobiliers correspond à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement (ou de résiliation) dont l'exercice par le Groupe est jugé raisonnablement certain (ou non). Le caractère raisonnablement certain de l'exercice des options de renouvellement (ou de résiliation) a été déterminé principalement en fonction de la localisation et des agencements indissociables du bien loué. Pour les baux commerciaux français de type 3/6/9, cette durée est généralement de neuf ans à l'origine. Le Groupe n'a pas identifié de contrats significatifs dans d'autres pays présentant des caractéristiques comparables.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est le taux marginal d'endettement. Ce taux s'applique à la date de début de contrat ou à la date de décision en cas de renouvellement du contrat. Le Groupe a utilisé la méthode de la durée (taux reflétant le profil de paiement de la dette de loyers) pour déterminer le taux applicable à chaque contrat.

Concernant la durée d'amortissement des agencements inamovibles, celle-ci ne peut excéder la durée d'amortissement retenue pour le droit d'usage du bien loué auquel ils se rattachent.

Contrats de location de biens autres qu'immobiliers

Les principaux contrats de location identifiés correspondent à des locations de véhicules, de machines et d'équipements de production.

La durée de capitalisation des loyers correspond à la période non résiliable du contrat. En cas d'option de renouvellement (ou de résiliation), le Groupe a déterminé le caractère raisonnablement certain (ou non) d'exercice de celle-ci en fonction notamment de la facilité de remplacement et de l'importance critique du bien loué.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé en suivant la même méthodologie que pour les contrats de biens immobiliers.

Le taux implicite n'est appliqué que pour les contrats hors immobilier dès lors que la documentation juridique précise ce taux.

D'une manière générale, les contrats peuvent intégrer dans leurs caractéristiques des indices d'indexation, cependant la dette de loyers ne tient compte que des indices connus à la date de clôture.

En 2023, les droits d'usage relatifs aux contrats de location correspondent principalement aux terrains et constructions pour 2 343 millions d'euros (2 336 millions d'euros au 31 décembre 2022) et aux matériels et outillages pour 467 millions d'euros (416 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les loyers payés au titre des contrats de faible valeur et/ou de courte durée, ainsi que les loyers variables ou non éligibles à IFRS 16, s'élèvent à un montant de 206 millions d'euros au 31 décembre 2023 (195 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Le tableau ci-dessous présente les droits d'usage relatifs aux contrats de location par catégorie :

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et outillages	Total
Au 1^{er} janvier 2022			
Valeur brute	5 761	1 133	6 894
Amortissements et dépréciations cumulés	(3 342)	(593)	(3 935)
VALEUR NETTE	2 419	540	2 959
Variations			
Nouveaux contrats	570	194	764
Cessions		(4)	(4)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(38)	(4)	(42)
Dotation aux amortissements	(491)	(225)	(716)
Dépréciations	(10)		(10)
Evolution du périmètre et autres variations	54	(8)	46
Actifs détenus en vue de la vente	(168)	(77)	(245)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	(83)	(124)	(207)
Au 31 décembre 2022			
Valeur brute	5 521	901	6 422
Amortissements et dépréciations cumulés	(3 185)	(485)	(3 670)
VALEUR NETTE	2 336	416	2 752
Variations			
Nouveaux contrats	565	263	828
Cessions	(8)	(2)	(10)
Écarts de conversion	(26)	(2)	(28)
Dotation aux amortissements	(480)	(212)	(692)
Dépréciations	(8)		(8)
Évolution du périmètre et autres variations	13	2	15
Actifs détenus en vue de la vente	(49)	2	(47)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	7	51	58
Au 31 décembre 2023			
Valeur brute	5 552	983	6 535
Amortissements et dépréciations cumulés	(3 209)	(516)	(3 725)
VALEUR NETTE	2 343	467	2 810

7.5 Suivi de la valeur

7.5.1 Définition des groupes d'UGT et valeurs des écarts d'acquisition

À la suite de la mise en œuvre des plans « *Transform & Grow* » puis « *Grow & Impact* », la stratégie du Groupe repose désormais, non plus sur une organisation matricielle par activité/délégation, mais sur une nouvelle organisation de ses métiers par pays, afin de fournir à ses clients une offre multiproduits sur des marchés locaux, ou regroupés au sein du segment des Solutions de Haute Performance (SHP). Ces changements d'organisation ont amené le Groupe à redéfinir les périmètres de responsabilité en matière de gestion des actifs industriels, par zone géographique pour ses métiers régionaux (industrie, distribution) et par *business unit* pour ses métiers mondiaux au sein des Solutions de Haute Performance, et à adapter les regroupements d'UGT en conséquence, ceux-ci correspondant au niveau auquel le « *Group Chief Operating Decision Maker* » suit les opérations et effectue les arbitrages.

Depuis 2019, le Groupe a en effet progressivement adapté et rationalisé les groupes d'UGT afin de mettre leur structure en cohérence avec sa nouvelle organisation (regroupement de l'UGT Vitrage et des groupes d'UGT Produits pour la Construction par Région, sans impact sur la valeur recouvrable de ces groupes d'UGT, compte tenu des marges de manœuvre confortables pour chacun d'entre eux), mais également pour tenir compte des

changements significatifs de périmètres (cessions de Lapeyre, de la Distribution Allemagne, Pays-Bas et UK, de la Canalisation en Chine ; acquisitions de Chryso et GCP, avec constitution d'un groupe d'UGT Chimie de la Construction).

Pour les besoins des tests de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés à chacun des groupes d'UGT, qui sont en parfaite adéquation avec l'organisation managériale et le reporting interne, et restent à un niveau inférieur aux segments opérationnels comme exigé par la norme IAS36.

En 2023, le Groupe a suivi et testé 17 groupes d'UGT, après la cession de la Distribution UK.

Les valeurs comptables des écarts d'acquisition au 31 décembre 2023 par segment opérationnel se présentent comme suit :

(en milliards d'euros)	Valeur nette des écarts d'acquisition	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Solutions Haute Performance	3,0	3,2
Europe du Nord	4,2	4,2
Europe du Sud - MO & Afrique	2,1	2,1
Amériques	3,5	3,1
Asie-Pacifique	0,3	0,3
TOTAL	13,1	12,9

7.5.2 Dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles, écarts d'acquisition, droits d'usage : méthodologie des tests de valeur

En cas d'indice de perte de valeur, le Groupe réalise des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, droits d'usage, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts de sortie et leur valeur d'utilité.

Le Groupe retient comme principal indice de perte de valeur une tendance baissière de l'EBITDA d'un groupe d'UGT de plus de 10 % par rapport à l'année précédente.

A cet effet, les performances réelles et prévisionnelles des activités au sein de chaque groupe d'UGT font l'objet d'un suivi très régulier (quatre phases de *Rolling Forecast* chaque année, en plus de la phase budgétaire), ce qui permet la détection de toute évolution négative. Il est également vérifié annuellement que les budgets des activités au sein des groupes d'UGT sont alignés avec les *business plans* utilisés dans les tests DCF les plus récents.

En complément, conformément à la norme IAS36, un test annuel de perte de valeur des écarts d'acquisition et marques non amortissables est effectué au niveau des groupes d'UGT auxquels ils se rapportent, en comparant la valeur nette comptable des actifs avec leur valeur recouvrable.

Ce test est bâti autour d'une double approche :

1. Une première approche dite « simplifiée » qui repose sur une valorisation par multiple d'EBITDA :

Les multiples d'EBITDA utilisés proviennent essentiellement de sources publiques externes et portent sur la valorisation boursière d'un échantillon de sociétés cotées comparables, établi par la Direction de la Stratégie, représentant chacune l'une des principales activités du Groupe.

Le montant de l'EBITDA moyen des trois dernières années de chaque activité est multiplié par le multiple associé issu de l'échantillon. Pondéré par le poids de l'EBITDA de chacune des activités dans l'EBITDA total du groupe d'UGT considéré, un multiple d'EBITDA est ainsi calculé pour chaque groupe d'UGT. Ces multiples de comparables boursiers utilisés sont actualisés chaque année.

Cette première approche simplifiée est justifiée par la présence de marges de manœuvre (*headroom*) très significatives pour l'ensemble des groupes d'UGT, à l'exception des trois groupes d'UGT considérés comme sensibles, et traités spécifiquement au point 7.5.3.

Les multiples utilisés pour les années 2023 et 2022 sont les suivants :

Segments opérationnels	Multiples d'EBITDA		Variations
	Exercice 2023	Exercice 2022	
Solutions Haute Performance	9,4	9,0	0,4
Europe du Nord	9,4	9,7	(0,3)
Europe du Sud - MO & Afrique	7,7	6,8	0,9
Amériques (Industrie)	8,9	8,0	0,9
Asie-Pacifique	8,6	7,4	1,2

Une analyse de sensibilité a été effectuée en appliquant une décote de 10 % à chacun des multiples d'EBITDA

retenus. Compte-tenu des marges de manœuvre significatives obtenues à fin 2023, cette variation appliquée à chacun des groupes d'UGT non sensibles n'entraînerait aucune dépréciation complémentaire.

2. Une deuxième approche basée sur la détermination de la valeur d'utilité par la méthode des Cash Flows actualisés (DCF) qui s'applique :
 - a. Lorsque les groupes d'UGT sont qualifiés de sensibles : soit en cas de valeur recouvrable sur la base de l'approche par les multiples inférieure ou proche de la valeur nette comptable des actifs, soit lorsque les groupes d'UGT ont été déjà qualifiés de sensibles à la clôture de l'exercice précédent (Distribution Brésil, Canalisation Europe et Canalisation Amérique Latine à fin 2022) ;
 - b. En cas d'indice de perte de valeur ;
 - c. Ou lors de la survenance de tout événement susceptible de modifier, de manière significative, l'organisation, le modèle économique du Groupe ou de l'un de ses métiers/marchés.

Dans les tests réalisés selon la méthode des DCF, la valeur d'utilité est calculée à partir de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts. Elle est déterminée à partir des hypothèses fixées par la Direction et requiert la prise en compte d'estimations et de jugements, tels que l'évolution future du chiffre d'affaires, de la rentabilité, des investissements et des autres flux de trésorerie liés à l'exploitation de ces actifs ainsi que l'évaluation du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs. La méthode prolonge de deux ans le flux de trésorerie de la dernière année issue de la projection financière de trois ans, puis prolonge à l'infini un montant normatif de flux avec un taux de croissance annuel.

Lors de la réalisation des tests de valeur par DCF les différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur les paramètres suivants :

- Variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de + 0,5 % ;
- Variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini de - 0,5 % ;
- Variation du taux de résultat d'exploitation de - 1 point pour les activités Industrielles et de - 0,5 point pour les activités de Distribution.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat. Pour les autres actifs corporels et incorporels, lorsqu'il apparaît un indice montrant que les dépréciations sont susceptibles de ne plus exister, et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les dépréciations antérieurement constatées sont reprises en résultat en tenant compte du rattrapage des amortissements.

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur nette comptable.

7.5.3 Groupe d'UGT sensibles

Trois UGT ou regroupements d'UGT ont été identifiés à fin décembre 2023 comme sensibles : la Distribution Brésil, la Canalisation Europe et la Canalisation Amérique latine.

En 2023, les taux d'actualisation utilisés pour les regroupements d'UGT sensibles ont été de 8,0 % pour la Canalisation Europe, 12,1 % pour la Canalisation Amérique

latine et 14,1 % (monnaie locale) pour la Distribution Brésil. Les taux de croissance annuelle à l'infini ont été en 2023 respectivement de 1,5 % pour la Canalisation Europe, de 1,8 % pour la Canalisation Amérique latine et de 3,0 % pour la Distribution Brésil.

L'année 2023 du groupe d'UGT Canalisation Europe a été marquée par un chiffre d'affaires stable par rapport à 2022, avec des ventes bien orientées en Italie, quasi stable en France et en Espagne mais en baisse sur l'Europe du Nord et Centrale, liée au report de projets d'investissement par de nombreuses collectivités. Ceci s'est traduit par du chômage partiel et la réduction de la production à partir du deuxième trimestre. En 2024, l'activité devrait être stable. Il est prévu une amélioration du taux de résultat d'exploitation lié à un plan d'adaptation de l'organisation industrielle, et d'optimisation des frais généraux.

L'année 2023 du groupe d'UGT Canalisation Amérique latine a été marquée, à taux de change constant, par un chiffre d'affaires en légère hausse par rapport à 2022, malgré la transition politique au Brésil qui a freiné le développement de nouveaux projets, mais grâce à des projets importants à l'export (Uruguay, Panama, Pérou, ...). Le résultat d'exploitation hors éléments exceptionnels et dévaluation de fin d'année en Argentine a été stable par rapport à 2022. Sur l'année 2024, le taux de résultat d'exploitation devrait s'améliorer en raison d'un plan d'économies prévu sur les frais fixes.

Il faut noter qu'une variation défavorable de +1,0 % dans le taux d'actualisation, conjuguée à une variation défavorable de -1,0 % dans le taux de croissance annuelle moyen, n'auraient engendré aucune dépréciation des actifs au niveau des groupes d'UGT Canalisation Europe et Canalisation Amérique latine. De même, une variation défavorable de -1 point du taux de résultat d'exploitation n'aurait engendré aucune dépréciation des actifs au niveau des deux groupes d'UGT de la Canalisation.

Dans un contexte de net ralentissement du marché immobilier au Brésil, le chiffre d'affaires, à taux de change constant, de l'UGT Distribution Brésil est en baisse en 2023. Cette baisse de l'activité s'est traduite par un résultat d'exploitation négatif en 2023, conduisant le Groupe à reconnaître, en fin d'année 2023, une dépréciation des actifs immobilisés corporels et incorporels pour un montant de 35 millions d'euros.

7.5.4 Évaluation des actifs et sensibilité au prix du CO₂

Le Groupe dispose aujourd'hui de feuilles de route très structurées, sur lesquelles reposent ses engagements vers l'objectif « zéro émission nette ». Ces feuilles de route conjuguent un grand nombre de plans d'actions et de projets industriels (efficacité énergétique, énergies alternatives, électrifications...), détaillés au niveau de chaque site, en vue de réduire les émissions directes dites de scope 1, et l'intégration croissante de nouveaux contrats PPA (*Purchase Power Agreement*) et VPPA (*Virtual Purchase Power Agreement*) pays par pays afin de réduire les émissions indirectes (scope 2).

À la suite d'un important travail de fiabilisation et d'automatisation de remontée des données CO₂, et à la mise en place d'un outil interne de calcul, d'exploitation de ces données, et de reporting, le Groupe est aujourd'hui capable de consolider et d'analyser mensuellement la variation quantitative de ses émissions de CO₂, ainsi que la nature de ces variations.

La donnée CO₂ fait désormais partie intégrante des indicateurs opérationnels (*KPIs*) suivis par chaque manager local de Saint-Gobain, au même titre que les données financières, et s'inscrit pleinement à ce titre dans

toutes les phases prévisionnelles (budget et plan stratégique) du Groupe.

Ces feuilles de route CO₂ sont utilisées dans le cadre de la réalisation de tests annuels de sensibilité à l'évolution du prix du CO₂, réalisés parallèlement aux tests annuels de dépréciation des groupes d'UGT. Sur la base des informations sur les émissions actuelles de CO₂ provenant des sites de production et en intégrant les hypothèses prévisionnelles de variation de l'activité et de réduction des émissions de CO₂ (scopes 1 et 2), validées par chacune des Régions et par les Solutions de Haute Performance, une projection des émissions futures de CO₂ a été déterminée pour chacun des sites jusqu'en 2030.

Ces projections tiennent compte des investissements prévus en vue de :

- Maximiser l'efficacité énergétique en explorant toutes les options de changement d'énergie (biocarburant, hydrogène ou carburant de synthèse, électricité verte) ;
- Alléger les produits, les remplacer par des alternatives à faible teneur en carbone, augmenter le contenu recyclé et repenser significativement les formulations et les procédés.

Sur le périmètre de l'Union Européenne, le Groupe a déterminé jusqu'en 2030 les évolutions prévisionnelles d'émissions de CO₂ telles que ressortant des feuilles de route détaillées par Région, en tenant compte du niveau d'activité historique et d'un facteur d'exposition au risque de fuite de carbone dans le cadre du système d'échange de quotas d'émissions, ainsi que du stock de quotas CO₂ détenu à fin décembre 2023. Il a naturellement été tenu compte de la trajectoire de réduction progressive des allocations gratuites de quotas CO₂ accordées aux sites industriels dans le cadre du système communautaire d'échange de quotas d'émissions.

Ces émissions de CO₂ ont été valorisées sur la base d'un prix en euros la tonne issu d'un panel d'analystes à fin 2023 (source : *Carbon Market Pulse Limited*, entreprise privée indépendante située à Londres).

(en euros / tonne)	2024	2025	2026	2027	2030
Moyenne analystes	90	93	112	127	159

Sur le périmètre hors Europe, les réductions prévisionnelles d'émissions de CO₂ provenant des feuilles de route par Région ont également été prises en compte, et les émissions de tonnes de CO₂ ont été valorisées dans les tests en utilisant l'hypothèse d'un prix fixe de 100 euros la tonne dès 2024, conjuguée à une hypothèse d'absence de dispositif de soutiens gouvernementaux de type allocations de quotas de CO₂. Cette hypothèse de 100 euros la tonne est cohérente avec l'application d'un prix interne du carbone fixé par Saint-Gobain, et est conservatrice dans un contexte où actuellement peu de pays en-dehors de l'Europe ont défini un prix de la tonne de carbone.

Les valeurs recouvrables des actifs, calculées sur la base des multiples d'EBITDA ou par la méthode des DCF, ont été impactées par les coûts prévisionnels projetés à l'infini de la valeur des émissions de CO₂ nettes des quotas gratuits reçus, et comparées à la valeur nette des actifs au 31 décembre 2023 (immobilisations corporelles, incorporelles et besoin en fonds de roulement). Ces analyses de sensibilité, réalisées sur la base des hypothèses décrites ci-dessus, conduiraient à n'identifier de dépréciation des actifs nets dans aucun groupe d'UGT, la marge de manœuvre constatée (*headroom*) étant significativement positive pour les principaux groupes d'UGT.

NOTE 8 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Une *joint-venture* ou co-entreprise est un accord de partenariat où chacun des partenaires exerce un contrôle conjoint avec partage du contrôle en vertu duquel un consentement unanime est requis sur les décisions importantes. Les droits des partenaires portent sur l'actif net de la société. Les entreprises associées sont celles où le partenaire n'exerce en revanche qu'une influence

notable, avec pouvoir de participer aux décisions, mais sans exercice du contrôle.

Conformément à la norme IAS 28, la participation dans des entreprises associées comme des co-entreprises doit être enregistrée selon la même méthode de consolidation par mise en équivalence.

8.1 Évolution de la valeur d'équivalence

L'évolution de la valeur d'équivalence en 2023 et 2022 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Au 1^{er} janvier		
Part du Groupe dans :		
Entreprises associées	249	221
Coentreprises	350	283
TOTAL	599	504
Écarts d'acquisition	40	32
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	639	536
Variations		
Quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées	44	27
Quote-part du Groupe dans le résultat net des coentreprises	45	39
Dividendes payés	(20)	(8)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(110)	40
Acquisitions et augmentations de capital	103	1
Évolution du périmètre, transferts et autres variations	4	4
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	66	103
Au 31 décembre		
Part du Groupe dans :		
Entreprises associées	281	249
Coentreprises	333	350
TOTAL	614	599
Écarts d'acquisition	91	40
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	705	639

Les investissements en titres mis en équivalence de l'exercice 2023 pour un montant de 103 millions d'euros concernent principalement l'acquisition de Dalsan (cf. note 4.2.1 p. 14).

Les titres mis en équivalence non opérationnels représentent une valeur de 67 millions d'euros en 2023 (valeur identique à celle de 2022).

Les principaux agrégats financiers des sociétés comptabilisées par mise en équivalence sont les suivants :

(en millions d'euros)	Exercice 2023			Exercice 2022		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Chiffre d'affaires et produits accessoires	1 603	962	2 565	1 613	886	2 499
Résultat net	125	91	216	98	79	177
Actifs non courants	680	482	1 162	663	610	1 273
Actifs courants	969	413	1 382	919	352	1 271
Passifs non courants	1 180	745	1 925	1 120	800	1 920
Passifs courants	469	150	619	462	162	624
Capitaux propres	942	693	1 635	885	729	1 614

8.2 Transactions avec les entreprises mises en équivalence – parties liées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées et co-entreprises. Ces transactions se font à des conditions normales de marché.

Au 31 décembre, les actifs et passifs avec les sociétés mises en équivalence sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Créances financières	35	33
Stocks	0	2
Créances à court terme	12	18
Disponibilités et équivalents de trésorerie	1	0
Dettes à court terme	5	10
Crédits de trésorerie	0	0

Les transactions d'achats et de ventes avec les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Achats	41	111
Ventes	35	53

8.3 Autres actifs non courants

Les variations des autres actifs non courants sur les exercices 2023 et 2022 sont analysées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Titres de participation et autres titres	Prêts, dépôts et cautions	Total des autres actifs non courants
Au 1^{er} janvier 2022			
Valeur brute	152	403	555
Provisions pour dépréciation	(22)	(5)	(27)
VALEUR NETTE	130	398	528
Variations			
Augmentations/(diminutions)	93	(48)	45
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation		(1)	(1)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	1	11	12
Transferts et autres variations	(3)	23	20
Évolution du périmètre	(42)	5	(37)
Variation de juste valeur	(10)	(10)	(20)
Actifs détenus en vue de la vente		(10)	(10)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	39	(30)	9
Au 31 décembre 2022			
Valeur brute	175	374	549
Provisions pour dépréciation	(6)	(6)	(12)
VALEUR NETTE	169	368	537
Variations			
Augmentations/(diminutions)	127	(27)	100
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	(4)	1	(3)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(3)	1	(2)
Transferts et autres variations		3	3
Évolution du périmètre	(39)	1	(38)
Variation de juste valeur	(2)	2	0
Actifs détenus en vue de la vente		(1)	(1)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	79	(20)	59
Au 31 décembre 2023			
Valeur brute	258	356	614
Provisions pour dépréciation	(10)	(8)	(18)
VALEUR NETTE	248	348	596

NOTE 9 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS, PASSIFS ÉVENTUELS ET LITIGES

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe.

Les provisions pour autres passifs significatives dont les dates de paiement à long terme peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

9.1 Provisions pour autres passifs

Le détail par nature et l'évolution des autres provisions et passifs courants et non courants sont les suivants :

(en millions d'euros)	Provisions pour litiges et environnement	Provisions pour restructurations et charges de personnel	Provisions pour garantie clients	Provisions pour autres risques	Total des provisions pour autres passifs	Dettes sur investissements	Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements
Au 1^{er} janvier 2022							
Part courante	165	61	135	92	453	26	479
Part non courante	184	102	122	488	896	170	1 066
TOTAL PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS	349	163	257	580	1 349	196	1 545
Variations							
Dotations	203	80	92	144	519		519
Reprises	(6)	(17)	(16)	(35)	(74)		(74)
Utilisations	(69)	(84)	(52)	(59)	(264)		(264)
Évolution du périmètre		(1)	(1)	15	13		13
Écarts de conversion et reclassements	10	17	(8)	31	50	28	78
Passifs détenus en vue de la vente	(27)	(3)		(2)	(32)		(32)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	111	(8)	15	94	212	28	240
Au 31 décembre 2022							
Part courante	253	65	145	179	642	51	693
Part non courante	207	90	127	495	919	173	1 092
TOTAL PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS	460	155	272	674	1 561	224	1 785
Variations							
Dotations	105	189	137	250	681		681
Reprises	(10)	(18)	(27)	(98)	(153)		(153)
Utilisations	(54)	(85)	(62)	(60)	(261)		(261)
Évolution du périmètre	7	1	27	5	40		40
Écarts de conversion et reclassements	(13)	(6)	(5)	(45)	(69)	(12)	(81)
Passifs détenus en vue de la vente	1	(1)		(11)	(11)		(11)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	36	80	70	41	227	(12)	215
Au 31 décembre 2023							
Part courante	291	102	182	205	780	38	818
Part non courante	205	133	160	510	1 008	174	1 182
TOTAL PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS	496	235	342	715	1 788	212	2 000

9.1.1 Provisions pour litiges et pour risques environnementaux

Ces provisions couvrent les charges liées aux litiges, à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites.

Elles couvrent notamment les procédures PFOA et le litige concurrence dans le secteur de la distribution en Suisse.

Les provisions pour litiges s'élèvent à 275 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ces provisions sont explicitées plus en détail dans la note 9.2 « Passifs éventuels et litiges ».

9.1.2 Provisions pour restructuration et pour charges de personnel

Au 31 décembre 2023, les provisions pour restructuration et pour charges de personnel s'élèvent à 235 millions d'euros (155 millions au 31 décembre 2022).

Ces provisions couvrent les opérations de restructuration (charges de personnel et autres charges liées aux réorganisations), ainsi que les provisions pour personnel hors restructuration, notamment les provisions pour indemnités de fin de contrat de travail.

9.1.3 Provisions pour garantie clients

Ces provisions couvrent les obligations résultant de garanties accordées aux clients notamment aux États-Unis. Ces provisions sont évaluées selon une approche statistique multicritères prenant en compte les paiements effectués les années antérieures au titre des obligations contractuelles dans le métier et la zone considérée. Le cas échéant, en cas de litige spécifique, une provision dédiée au risque identifié est constituée.

9.1.4 Provisions pour autres risques

Au 31 décembre 2023, les provisions pour autres risques s'élèvent à 715 millions d'euros (674 millions au 31 décembre 2022) et concernent notamment les États-Unis (469 millions d'euros), la France (69 millions d'euros) et le Brésil (96 millions d'euros).

9.1.5 Dettes sur investissements

Les dettes sur investissements sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires, des dettes sur acquisition de titres de sociétés du Groupe et des *puts* sur minoritaires.

En 2023, la variation des dettes sur investissements est liée à une augmentation des *put* sur minoritaires pour 22 millions d'euros, compensée par une diminution de 34 millions d'euros des dettes sur acquisitions de titres.

9.2 Passifs éventuels et litiges

9.2.1 Droit de la concurrence et procédures liées

Enquête de la Commission suisse de la concurrence dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires

En novembre 2011, la Commission suisse de la concurrence a ouvert une enquête pour pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires. En mai 2014, le secrétariat de la Commission a adressé une notification de griefs à Sanitas Troesch ainsi qu'à d'autres grossistes du secteur arguant que Sanitas Troesch et certains de ses concurrents se seraient notamment

concertés en 2005 et en 2012 sur une baisse des prix « bruts » (*gross prices*).

L'amende totale prononcée à l'encontre de toutes les sociétés concernées est de 80 millions de francs suisses. Pour Sanitas Troesch, elle s'élève à 28,8 millions de francs suisses. Sanitas Troesch a fait appel de cette décision le 2 mai 2016. Sanitas Troesch réfute toujours fermement les griefs avancés. L'audition a eu lieu devant le Tribunal administratif fédéral le 21 janvier 2020 et la date à laquelle le Tribunal administratif fédéral rendra sa décision n'est pas encore connue. Une provision pour litiges a néanmoins été passée au 31 décembre 2015 pour un montant équivalent au montant de l'amende, montant inchangé au 31 décembre 2023.

Enquêtes d'autorités de concurrence dans le secteur des additifs et adjuvants

La Commission européenne, l'autorité de concurrence au Royaume-Uni et l'autorité de concurrence turque ont ouvert des enquêtes concernant des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des additifs pour ciments et des adjuvants pour béton et mortier. Au 31 décembre 2023, aucune notification de grief n'avait encore été effectuée.

Le Groupe a par ailleurs été attrait dans des actions de groupe aux États-Unis et au Canada en lien avec ces enquêtes, qui sont encore à un stade préliminaire.

9.2.2 Litiges liés à l'amiante

Les procédures en cours liées à l'amiante sont décrites ci-après.

Litiges français relatifs à l'amiante

Actions en reconnaissance de faute inexcusable

En France, les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM, qui ont fabriqué dans le passé des produits en fibrociment contenant des fibres d'amiante, font l'objet d'actions en reconnaissance de faute inexcusable consécutives à des maladies reconnues d'origine professionnelle, émanant d'anciens salariés de ces sociétés ou de leurs ayants droit.

Au 31 décembre 2023, un total de 854 actions ont ainsi été engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'assurance maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

À cette même date, 839 de ces 854 procédures sont définitivement terminées, 15 actions demeurant en cours.

Le montant total des indemnisations versées depuis le début de ces procédures par Everite et Saint-Gobain PAM s'élève à environ 11,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre environ 9,7 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Des actions de même nature ont par ailleurs été engagées contre 15 autres sociétés françaises du Groupe (en dehors de celles ne faisant plus partie du Groupe) ayant utilisé par le passé des éléments de protection en amiante destinés à protéger leurs salariés et installations contre la chaleur de leurs fours.

Au 31 décembre 2023, un total de 292 actions ont ainsi été engagées depuis l'origine contre ces 15 sociétés, 254 d'entre elles étant définitivement terminées et 38 demeurant en cours.

Le montant total des indemnisations versées depuis le début de ces procédures par ces sociétés s'élève à environ 15,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre environ 11,8 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Actions en réparation du préjudice d'anxiété

Huit sociétés du Groupe, exploitant ou ayant exploité en France des établissements « classés amiante », ont fait l'objet d'actions judiciaires en réparation d'un préjudice d'anxiété engagées par des salariés ou anciens salariés non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante, en vue d'obtenir l'indemnisation d'un préjudice d'anxiété ayant pour origine leur prétendue exposition à l'amiante.

Au 31 décembre 2023, un total de 861 actions ont ainsi été engagées contre ces sociétés.

À cette même date, toutes ces procédures sont désormais définitivement terminées.

Le montant total des indemnisations versées depuis le début de ces procédures s'élève à 8,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre environ 8,5 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Il est précisé que les chiffres ci-dessus n'incluent pas les actions engagées contre les sociétés ne faisant plus partie du Groupe.

Enfin, le montant total provisionné pour l'ensemble des litiges français relatifs à l'amiante, actions en reconnaissance de faute inexcusable et en réparation d'un préjudice d'anxiété, s'établit à environ 7 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre environ 8 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Situation aux États-Unis

Mesures prises pour parvenir à une résolution équitable et définitive des passifs historiques liés à l'amiante de CertainTeed Corporation aux États-Unis

DBMP LLC, société affiliée à CertainTeed LLC basée en Caroline du Nord qui détient les passifs historiques liés à l'amiante de l'ancienne entité CertainTeed Corporation, s'est placée volontairement le 23 janvier 2020 sous le régime du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites auprès du tribunal compétent du district Ouest de Caroline du Nord à Charlotte. La procédure est en cours. Elle vise à parvenir à une résolution certaine, définitive et équitable de l'ensemble des réclamations actuelles et futures liées aux produits ayant contenu de l'amiante fabriqués ou vendus par l'ancienne entité CertainTeed Corporation.

DBMP LLC a l'intention d'obtenir du tribunal l'autorisation d'établir un *trust* régi par l'article 524(g) de la loi américaine sur les faillites – disposition spécifique qui s'applique aux sociétés qui sont exposées à un nombre important de réclamations liées à l'amiante – en vue de régler son passif lié à l'amiante de façon juste et équitable : les demandeurs actuels et futurs ayant des réclamations admissibles pourront recevoir un paiement plus rapide, en évitant les délais, le stress et l'incertitude des contentieux devant les tribunaux ; dans le même temps, la création et le financement d'un tel *trust* permettront de résoudre définitivement les passifs liés à l'amiante de DBMP LLC.

Durant le déroulement de cette procédure, qui devrait durer jusqu'à cinq à huit ans environ, l'ensemble des contentieux relatifs à l'amiante ont été suspendus ainsi que les frais y afférents, laissant à DBMP LLC le temps et la protection nécessaires pour négocier un accord qui doit être approuvé au nom de l'ensemble des demandeurs et par le tribunal.

Cette mesure a été prise en raison des aléas croissants liés à la résolution des contentieux devant les tribunaux aux États-Unis. Malgré l'écoulement du temps, le vieillissement de la population et la plus grande difficulté pour les demandeurs de légitimement invoquer avoir été exposés à des produits de l'ancienne entité CertainTeed Corporation ayant contenu de l'amiante, la pratique des demandeurs consistant à assigner systématiquement de nombreux

défendeurs, souvent sans fondement, a continué en effet de générer un volume constant de réclamations contre DBMP LLC, sans qu'il soit possible de savoir quand elles cesseront, avec de manière générale, une augmentation du montant des transactions et verdicts.

Certaines procédures contradictoires ont été engagées par les représentants des plaignants actuels et futurs contre DBMP LLC, CertainTeed LLC, Saint-Gobain Corporation, Compagnie de Saint-Gobain et diverses autres parties. Aucune décision sur le bien-fondé de ces réclamations n'a été prise et ces dernières n'affectent pas l'évaluation financière faite par la Société de la procédure de faillite du chapitre 11.

Incidence sur les comptes

À la suite de l'ouverture de la procédure du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites le 23 janvier 2020, les actifs et passifs de DBMP LLC et de sa filiale à 100 % Millwork & Panel LLC, et en particulier la provision de DBMP LLC afférente aux litiges amiante, ne sont plus consolidés dans les comptes du Groupe.

Néanmoins, du fait de la conclusion d'un accord entre CertainTeed LLC et DBMP LLC prévoyant le financement par CertainTeed LLC des coûts de la procédure de faillite de DBMP LLC et, à terme, du *trust* régi par l'article 524(g) de la loi américaine sur les faillites – uniquement dans l'hypothèse, dans les deux cas, où DBMP LLC ne serait pas en mesure de les supporter en totalité –, le Groupe a comptabilisé dans ses comptes consolidés une provision correspondant au montant de la dette estimée vis-à-vis de DBMP LLC s'élevant à 407 millions de dollars au 31 décembre 2023 (contre 410 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Le résultat consolidé du Groupe pour 2023 n'est pas affecté par la procédure de faillite en cours décrite ci-dessus.

Cette procédure a pour effet de suspendre le paiement de tous les frais juridiques et des indemnités relatifs aux réclamations liées à l'amiante auprès de DBMP LLC, et aucune charge y afférente n'a été comptabilisée en 2023 (comme en 2022).

Situation au Brésil

Au Brésil, les anciens salariés de Brasilit, qui fabriquait par le passé des produits en fibre ciment contenant de l'amiante, qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnisation exclusivement pécuniaire, soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnisation. Environ 1 200 accords ont ainsi été conclus jusqu'à ce jour.

Deux actions collectives ont été engagées en 2017 à l'encontre de Brasilit par deux associations de défense d'anciens salariés ayant été exposés à l'amiante dans les établissements de São Caetano (État de São Paulo) et de Recife (État de Pernambouc) en vue d'obtenir une révision de l'assistance médicale et des indemnisations pécuniaires. Des décisions de première et de seconde instance ont été rendues respectivement en juillet 2020 et en juillet 2021 dans le cadre de l'action relative à l'établissement de São Caetano, rejetant les demandes des plaignants. Ces derniers ont fait appel de la décision de seconde instance. Des décisions de première et de seconde instance ont été rendues respectivement en février et octobre 2022 dans le cadre de l'action relative à l'établissement de Recife, rejetant les demandes de la partie demanderesse. Cette dernière a fait appel de la décision de seconde instance.

Une troisième action collective a été engagée en 2019 à l'encontre de Brasilit à Capivari (État de São Paulo) par le ministère public en vue d'obtenir une couverture médicale et des dommages-intérêts pour préjudice moral en faveur des salariés, des anciens salariés, ainsi que leurs familles respectives, et des sous-traitants ayant été exposés à

l'amiante. Des décisions de première et seconde instance ont été rendues respectivement en septembre 2020 et mai 2023 partiellement en faveur des plaignants. En particulier des dommages-intérêts pour préjudice moral ont été alloués aux plaignants, pour un montant réduit à 5 millions de réaux brésiliens (0,8 million d'euros). Brasilit a fait appel de la décision de seconde instance

Brasilit fait l'objet de contrôles du ministère du Travail et continue de se conformer à l'ensemble de ses obligations légales en matière d'assistance médicale de ses salariés et anciens salariés.

En novembre 2017, la Cour suprême du Brésil a décidé d'interdire définitivement l'usage de l'amiante dans l'ensemble du pays. Brasilit a volontairement cessé de l'utiliser dès 2002.

9.2.3 Litiges environnementaux

Procédures PFOA aux États-Unis

Des teneurs en PFOA (acide perfluoro-octanoïque) supérieures aux recommandations sanitaires de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) et aux concentrations maximales de contaminants dans l'eau potable fixées au niveau local ont été détectées dans les réseaux d'eau des localités et les puits privés proches des sites de SG PPL à Hoosick Falls (État de New York), à Merrimack (New Hampshire) et de deux anciens sites à North Bennington (Vermont) aux États-Unis. Le PFOA et le PTFE (polytétrafluoroéthylène) n'ont jamais été produits sur ces sites. SG PPL utilise le PTFE comme matière première qu'elle acquiert auprès de fournisseurs tiers ; le PTFE contenait par le passé du PFOA.

De manière volontaire, SG PPL a fourni de l'eau potable en bouteille aux habitants de ces trois localités, a installé des systèmes de purification aux points de sortie d'eau pour les habitants et entreprises de ces trois localités, a installé des systèmes de filtration au carbone sur le réseau d'eau de Hoosick Falls et a financé l'installation d'un système de filtration au carbone sur le réseau d'eau de Merrimack Valley. En outre, SG PPL a financé de manière volontaire la construction de raccords au réseau d'eau de certains habitants des localités de Merrimack et de Bennington. Des analyses sont en cours et la responsabilité de SG PPL en matière de dépollution et de mise en place de systèmes de purification d'eau sur les sites des États du New Hampshire et de New York n'a pas encore été établie. S'agissant du Vermont, les obligations en matière de dépollution ont été fixées et en grande partie exécutées, étant précisé que des obligations futures d'exploitation et de maintenance demeurent. SG PPL a conclu des accords (*consent orders*) avec les agences environnementales des États de New York en 2016 et 2023, du Vermont en 2017 et 2019 relativement à deux sites différents, et du New Hampshire en 2018, aux termes desquels elle a accepté de finaliser des enquêtes, de mettre en œuvre des mesures de remédiation provisoires ou définitives sur ses sites actuels et anciens, sans préjuger d'une quelconque responsabilité de SG PPL et, en ce qui concerne les États du Vermont et du New Hampshire, de financer la construction de réseaux d'eau. Une telle responsabilité, si elle était établie, pourrait être en partie partagée avec d'autres parties prenantes s'agissant notamment du site de Hoosick Falls.

Des actions en réparation de préjudices économiques et de santé en lien avec le PFOA ont été intentées devant les juridictions civiles des États de New York, du New Hampshire et du Vermont, sous forme, pour certaines, d'actions de groupe. Il est difficile de prévoir l'issue de telles actions et leur calendrier, tout comme de savoir si d'autres actions seront intentées contre SG PPL. Toutefois, des accords transactionnels ont été signés dans le cadre

des actions en cours devant les juridictions civiles des États de New York et du Vermont.

Le montant de la provision enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2023 à ce titre s'élève à 226 millions d'euros (contre 201 millions d'euros au 31 décembre 2022). Cette provision couvre des travaux de remédiation ainsi que des coûts relatifs aux procédures en cours.

9.2.4 Autres passifs éventuels

Incendie de la tour Grenfell au Royaume-Uni

Celotex dont le contrôle a été cédé par Saint-Gobain Construction Products UK Limited le 5 janvier 2024, fournit des matériaux isolants pour des applications destinées au secteur du bâtiment et de la construction. Des produits isolants de deux gammes Celotex ont été achetés par l'intermédiaire de distributeurs et utilisés dans le cadre de la rénovation de la tour Grenfell, à Londres, en 2015/2016, dont l'un a été utilisé comme composant d'un système de revêtement de façade conçu et installé (par des tiers) sur la façade extérieure de la tour.

À la suite de l'incendie de la tour Grenfell survenu le 14 juin 2017, une commission d'enquête a été constituée pour apprécier, entre autres, les modifications apportées au bâtiment dans le cadre de sa rénovation, le rôle joué par les différents professionnels de la construction et les informations fournies par les fabricants des produits utilisés. Les travaux de la commission ont été divisés en deux phases. Le rapport de phase 1 a été publié le 30 octobre 2019. La phase 2 a débuté en janvier 2020, et les auditions publiques sont terminées. Un rapport final est attendu en 2024. Une enquête pénale portant sur les circonstances de l'incendie est également en cours.

De nombreuses questions et circonstances nécessitent d'être étudiées de manière approfondie et l'ensemble des conséquences pour Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK Limited ne seront probablement pas connues avant un certain temps.

Des procédures civiles liées à la tour Grenfell ont été intentées par des proches des victimes, des survivants, des résidents et des membres des services d'urgence à l'égard de Celotex Limited et/ou Saint-Gobain Construction Products UK Limited et d'un certain nombre d'autres défendeurs.

À la suite d'un processus confidentiel de résolution alternative des différends impliquant un certain nombre de parties, des transactions confidentielles ont été conclues concernant la majorité des plaintes et ont donné lieu à des paiements aux plaignants concernés sans aucune reconnaissance de responsabilité de la part de Celotex Limited et/ou Saint-Gobain Construction Products UK Limited. Celotex Limited continue d'être engagée avec un certain nombre d'autres défendeurs, dans un processus de résolution alternative des différends pour tenter de résoudre les réclamations restantes des membres des services d'urgence. Les principales implications financières des transactions conclues ont été intégralement payées et sont reflétées dans les états financiers au 31 décembre 2023.

Il est difficile de déterminer à ce stade dans quelle mesure Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK Limited pourraient encourir d'autres charges financières ou voir leur responsabilité civile ou pénale engagée du fait de la production, la commercialisation, la fourniture ou l'usage de leurs produits ; Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK Limited ne sont actuellement pas en mesure d'estimer de manière fiable leur responsabilité éventuelle à cet égard.

9.2.5 Autres procédures et litiges

Certaines sociétés du Groupe peuvent par ailleurs faire l'objet d'autres réclamations par leurs salariés ou par les autorités fiscales ou dans le cadre de la mise en jeu de garanties de passif à la suite de cessions de filiales (cf. p 24, note 5.5.2). À l'exception des procédures et litiges décrits ci-dessus, il n'existe pas, à la connaissance

de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris de procédure en suspens ou dont la Société et/ou le Groupe serait menacé), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

NOTE 10 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

10.1 Risques financiers

10.1.1 Risque de liquidité

Risque de liquidité des financements

Le Groupe pourrait, dans un contexte de crise, ne pas être en mesure d'accéder aux financements ou refinancements nécessaires à ses investissements sur les marchés du crédit ou des capitaux, ou d'y accéder à des conditions satisfaisantes.

La Direction de la trésorerie et du financement de la Compagnie de Saint-Gobain, société mère du Groupe, gère le risque de liquidité lié à la dette nette globale du Groupe. Les filiales contractent leur financement à court ou à long terme, généralement auprès de la Compagnie de Saint-Gobain ou des trésoreries régionales.

La politique du Groupe vise à assurer le renouvellement de ses financements et, dans le respect de cet objectif, à optimiser le coût financier. Ainsi, la part de la dette à long terme dans la dette nette totale est toujours maintenue à un niveau élevé. De même, l'échéancier de cette dette à long terme est étalé de manière à répartir sur différents exercices les appels au marché effectués lors de son renouvellement.

Les emprunts obligataires constituent la principale source de financement à long terme utilisée et sont généralement émis dans le cadre du programme de *Medium Term Notes*. Le Groupe dispose, en outre, de dettes de loyers, d'un emprunt perpétuel, de titres participatifs, d'un programme de titrisation à long terme et d'emprunts bancaires.

Les dettes à court terme sont composées d'emprunts émis dans le cadre des programmes de *Negotiable European Commercial Paper (NEU CP)*, parfois d'*Euro Commercial Paper* ou d'*US Commercial Paper*, mais aussi de créances titrisées et de concours bancaires.

Le Groupe dispose en outre de programmes d'affacturage.

Les actifs financiers sont constitués de valeurs mobilières de placement et de disponibilités.

Pour sécuriser la liquidité de ses financements, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous la forme de crédits syndiqués.

La note 10.3 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail de l'ensemble des dettes du Groupe par nature et par échéance. Elle précise par ailleurs les caractéristiques principales des programmes de financement et des lignes de crédit confirmées à disposition du Groupe.

La dette à long terme de Saint-Gobain est notée BBB+ avec une perspective stable par Standard & Poor's depuis le 24 avril 2023 et Baa1 avec une perspective stable par Moody's depuis le 15 juin 2022.

Il ne peut être garanti que la Société soit en mesure de préserver la notation de son risque de crédit à son niveau actuel. Une dégradation éventuelle de la notation du risque de crédit du Groupe pourrait restreindre sa capacité

à lever des fonds et se traduire par une augmentation du taux d'intérêt auquel il pourrait emprunter à l'avenir.

Risque de liquidité des placements

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers (que ce soit sous la forme de dépôts bancaires à court terme, d'achats d'OPCVM ou équivalents), il privilégie systématiquement des instruments de type monétaire et/ou obligataire afin de limiter le risque de non liquidité ou de forte volatilité de ces placements.

10.1.2 Risque de crédit des contreparties financières

Le Groupe est exposé au risque de défaut des institutions financières qui détiennent ou gèrent ses liquidités et autres instruments financiers, lequel peut engendrer des pertes pour le Groupe.

Le Groupe limite l'exposition au risque de défaut de ses contreparties en ne faisant appel qu'à des institutions financières de bonne réputation et en surveillant régulièrement leurs notations. Néanmoins, la qualité de crédit d'une contrepartie financière peut évoluer rapidement et le niveau élevé d'une notation ne permet pas d'éliminer le risque de détérioration rapide de sa situation financière. En conséquence, la politique du Groupe en matière de sélection et de suivi de ses contreparties ne permet pas d'éliminer toute exposition à leur risque de défaut.

Pour les opérations exposant la Compagnie de Saint-Gobain à un risque de contrepartie, la Direction de la trésorerie et du financement travaille principalement avec des contreparties financières ayant une note de crédit long terme supérieure ou égale à A- chez Standard & Poor's ou A3 chez Moody's. La Direction de la trésorerie et du financement veille également à ne pas avoir une concentration excessive des risques, en tenant compte du niveau relatif des CDS (*Credit Default Swap*) de chaque contrepartie.

10.1.3 Risques de marché

Risque sur énergie et matières premières

Le Groupe est exposé aux variations du cours des énergies qu'il consomme et des matières premières nécessaires à la conduite de ses activités. Les politiques de couverture mises en place pour les achats d'énergie et de matières premières pourraient s'avérer insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations importantes ou inattendues des cours, qui pourraient résulter de l'environnement financier et économique.

Pour réduire son exposition aux fluctuations de prix des énergies qu'il consomme, le Groupe peut couvrir une partie de ses achats de fioul, gaz et électricité par des *swaps* et des options négociés principalement dans la devise fonctionnelle des entités recourant à ces couvertures. L'organisation de la couverture des achats de fioul, gaz et électricité relève de la politique d'achat du Groupe.

Les opérations de couverture des achats de ces énergies (hors achats à prix fixes auprès des fournisseurs négociés directement par la Direction des achats) sont traitées prioritairement par la Direction de la trésorerie et du financement (ou avec les trésoreries régionales) sur la base des instructions qui sont transmises par la Direction des achats.

Ponctuellement, et selon les mêmes principes que ceux exposés pour l'énergie, le Groupe peut être amené à couvrir l'achat de certaines matières premières ou à intervenir sur le marché des quotas de CO₂.

La note 10.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque sur énergie et matières premières.

Risque de taux

La Direction de la trésorerie et du financement de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette globale du Groupe.

La politique du Groupe vise à garantir le coût financier de sa dette à moyen terme contre le risque de taux et, dans le respect de cet objectif, à l'optimiser. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couverture, parmi lesquels les *swaps* de taux, les *Cross Currency swaps*, les options – y compris *caps*, *floors* et *swaptions* – et les contrats de taux à terme.

Le tableau ci-après présente, au 31 décembre 2023, l'analyse de sensibilité du résultat et des capitaux propres avant impôts au risque de taux sur la dette nette du Groupe après opérations de couverture :

(en millions d'euros)	Impact sur le résultat avant impôts	Impact sur les capitaux propres avant impôts
Hausse de 50 points de base des taux d'intérêt	33	4
Baisse de 50 points de base des taux d'intérêt	(33)	(4)

La note 10.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque de taux et la répartition de la dette brute par type de taux (fixe ou variable) après couverture.

Risque de change

Les politiques de couverture des risques de change décrites ci-après pourraient s'avérer insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations volatiles ou inattendues des taux de change résultant des conditions économiques et de marché.

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir l'essentiel des transactions effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir les expositions nées de transactions constatées ou prévisionnelles.

Les filiales contractent généralement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société mère du Groupe, qui exécute

pour leur compte ces opérations de couverture de change, ou avec les trésoreries régionales, ou, à défaut, avec leurs banques.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes, inférieures à 1 an. Toutefois, la passation d'une commande peut donner lieu à la conclusion d'un contrat à terme d'une maturité supérieure.

L'exposition au risque de change du Groupe fait l'objet d'un suivi sous la forme d'un *reporting* mensuel intégrant les positions de change des filiales. Au 31 décembre 2023, le taux de couverture de la position de change du Groupe s'élève à 96 %.

Au 31 décembre 2023, l'exposition nette des filiales à un risque de change de transaction dans les devises suivantes se présente comme suit :

(en millions d'équivalents euros)	Longue	Courte
EUR	9	12
USD	23	21
Autres devises	0	6
TOTAL	32	39

Le tableau ci-après présente, au 31 décembre 2023, l'analyse de sensibilité du résultat avant impôts du Groupe à une augmentation de 10 % du cours des devises suivantes, auxquelles sont exposées les filiales après opérations de couverture :

Devise d'exposition (en millions d'euros)	Impact sur le résultat avant impôts
EUR	(0,3)
USD	0,3
Autres devises	(0,6)
TOTAL	(0,6)

Une diminution de 10 % du cours des devises ci-dessus, au 31 décembre 2023, aurait les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en prenant pour hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

La note 10.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque de change.

Risque sur action

Le Groupe est exposé aux variations du cours de l'action Saint-Gobain à travers ses plans d'unités de performance. Pour réduire son exposition aux fluctuations du cours de l'action, le Groupe a recours à des instruments de couverture tels que les *Equity swaps*.

En cas de variation du cours de l'action Saint-Gobain, la variation de charge constatée en compte de résultat serait compensée par les couvertures mises en place.

La note 10.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque sur action.

10.2 Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, les intérêts sur dettes de loyers, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers.

Le résultat financier de 2023 et 2022 comprend :

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Coût de l'endettement financier brut	(358)	(250)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	229	54
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET HORS DETTES DE LOYERS	(129)	(196)
Intérêts sur dettes de loyers	(85)	(66)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET TOTAL	(214)	(262)
Coût financier des retraites	(400)	(247)
Rendement des fonds	352	232
COÛT FINANCIER DES RETRAITES NET	(48)	(15)
Autres charges financières	(178)	(139)
Autres produits financiers	16	12
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(162)	(127)
RÉSULTAT FINANCIER	(424)	(404)

10.3 Endettement net

10.3.1 Emprunts et dettes financières

Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme comprennent les émissions obligataires, l'emprunt perpétuel, les titres participatifs, la titrisation à long terme et tous les autres passifs financiers à long terme incluant la juste valeur des dérivés de couverture de taux.

Selon la norme IAS 32, la distinction entre dettes et capitaux propres se fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme juridique. À cet égard, les titres participatifs sont classés dans les dettes financières.

Les dettes financières à long terme, hors dérivés de couverture de taux, sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dettes financières à court terme

En dehors de la part à court terme des emprunts cités ci-dessus, les dettes financières à court terme comprennent les programmes de financement à court terme comme les *Commercial Paper*, la titrisation à court terme, les

concours bancaires et autres passifs financiers à court terme incluant la juste valeur des dérivés liés à l'endettement et les intérêts courus sur la dette.

Les dettes financières à court terme, hors dérivés liés à l'endettement, sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dettes de loyers

Les dettes de loyers correspondent aux dettes comptabilisées au titre de l'obligation de paiement des loyers suivant la norme IFRS 16.

Disponibilités et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme (c'est-à-dire moins de trois mois sauf exception), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations.

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Émissions obligataires	9 841	8 165
Emprunt perpétuel et titres participatifs	197	203
Titrisation long terme	390	390
Autres passifs financiers à long terme	210	206
DETTES FINANCIÈRES LONG TERME - PART LONG TERME	10 638	8 964
Émissions obligataires	1 479	1 611
Titrisation long terme	110	110
Autres passifs financiers à long terme	231	120
DETTES FINANCIÈRES LONG TERME - PART COURT TERME	1 820	1 841
Programmes court terme (NEU CP, US CP, Euro CP)	0	0
Titrisation court terme	229	148
Concours bancaires et autres passifs financiers à court terme	339	492
DETTES FINANCIÈRES COURT TERME	568	640
TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS	13 026	11 445
Dettes de loyers	2 969	2 921
TOTAL DETTE BRUTE	15 995	14 366
Disponibilités sur comptes bancaires	(3 001)	(2 891)
Portefeuille OPCVM et valeurs assimilées	(5 601)	(3 243)
DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(8 602)	(6 134)
TOTAL ENDETTEMENT NET	7 393	8 232

La variation de la dette financière à long terme du Groupe, hors dettes de loyers, se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31 déc. 2022	Avec impact sur la trésorerie		Sans impact sur la trésorerie			31 déc. 2023
		Augmentations	Diminutions	Évolution du périmètre	Écarts de conversion	Autres	
Dettes financières long terme - part long terme	8 964	3 236	(21)	3	(37)	(1 506)	10 638
Dettes financières long terme - part court terme	1 841	86	(1 615)	1	1	1 506	1 820
TOTAL DETTES FINANCIÈRES LONG TERME	10 805	3 322	(1 636)	4	(36)	0	12 458

Les principales variations avec impact sur la trésorerie sont détaillées en note 10.3.3. La principale variation sans impact de trésorerie « Autres » correspond au reclassement en part court terme des dettes à échéance dans les 12 mois.

La juste valeur des dettes brutes à long terme (parts à long et court terme), hors dettes de loyers, gérées par la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à 11,3 milliards d'euros au 31 décembre 2023 (pour une valeur comptable enregistrée de 11,6 milliards d'euros). La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la valeur de remboursement a été retenue.

10.3.2 Échéancier de la dette brute totale

L'échéancier de la dette brute totale du Groupe, au coût amorti, au 31 décembre 2023 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Devise	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Émissions Obligataires	EUR	1 345	5 681	3 874	10 900
	GBP	134	0	286	420
Emprunt perpétuel et titres participatifs	EUR	0	0	197	197
Titrisation long terme	EUR	110	390	0	500
Autres passifs financiers à long terme	Toutes devises	111	88	122	321
Intérêts courus dette long terme	Toutes devises	120	0	0	120
TOTAL DETTES FINANCIÈRES LONG TERME		1 820	6 159	4 479	12 458
DETTES FINANCIÈRES COURT TERME	Toutes devises	568	0	0	568
TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS		2 388	6 159	4 479	13 026
Dettes de loyers	Toutes devises	615	1 519	835	2 969
TOTAL DETTE BRUTE		3 003	7 678	5 314	15 995

Au 31 décembre 2023, l'échéancier des intérêts futurs de la dette brute long terme, hors dettes de loyers, gérée par la Compagnie de Saint-Gobain (parts court et long terme) se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Intérêts futurs de la dette brute long terme	273	805	472	1 550

Les intérêts sur l'emprunt perpétuel et sur les titres participatifs sont calculés jusqu'en 2049.

10.3.3 Emprunts obligataires

La Compagnie de Saint-Gobain a remboursé les emprunts suivants arrivés à maturité :

- le 3 avril 2023 un emprunt obligataire d'un montant total de 750 millions d'euros avec un coupon de 1,75 % ;
- le 21 septembre 2023 un emprunt obligataire d'un montant total de 500 millions d'euros avec un coupon de 0,875 % ;
- le 5 décembre 2023 des placements privés d'un montant total de 362 millions d'euros avec un coupon de 2,875 %.

La Compagnie de Saint-Gobain a émis le 18 janvier 2023 un emprunt obligataire d'un montant total de 1,150 milliard d'euros réparti en deux tranches :

- 500 millions d'euros à échéance 18 juillet 2024 avec un coupon variable à base d'Euribor 3M+0,20 % ;
- 650 millions d'euros à échéance 18 janvier 2029 avec un coupon de 3,50 %.

La Compagnie de Saint-Gobain a également émis le 29 novembre 2023 un emprunt obligataire d'un montant total de 2 milliards d'euros réparti en deux tranches :

- 1 milliard d'euros à échéance 29 novembre 2026 avec un coupon de 3,75 % ;
- 1 milliard d'euros à échéance 29 novembre 2030 avec un coupon de 3,875 %.

10.3.4 Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 écus de nominal, aujourd'hui de 5 000 euros.

Au cours du temps, le Groupe a racheté et annulé 19 541 titres, dont 1 045 rachetés le 15 décembre 2023.

Le nombre de titres en circulation au 31 décembre 2023 est donc de 5 459 pour un montant nominal d'environ 27 millions d'euros.

La rémunération de ces titres est à taux variable (moyenne des taux interbancaires offerts par un panel de banques de référence pour des dépôts en euro à six mois).

Le montant versé par titre en 2023 s'est élevé à 161,91 euros en deux versements (61,28 euros et 100,63 euros).

Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

10.3.5 Titres participatifs

En juin 1983, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs de 1 000 francs de nominal, maintenant fixé à 152,45 euros depuis la conversion en euros intervenue en 1999.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2023 s'élève à 606 883, soit un montant nominal de 92,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est comprise entre 75 % et 125 % du TMO, en fonction des résultats consolidés du groupe Saint-Gobain. Le montant versé par titre en 2023 s'est élevé à 3,66 euros.

En avril 1984, la Compagnie de Saint-Gobain a également émis 194 633 titres participatifs de 1 000 écus de nominal, aujourd'hui de 1 000 euros.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2023 s'élève à 77 516, soit un montant nominal de 77,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est composée d'une part d'une partie fixe applicable à 60 % du montant nominal du titre et rémunérée à 7,5 % l'an, et d'autre part d'une partie variable applicable à 40 % du montant nominal du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent et au taux de référence Euribor 6 mois +7/8 %. Le montant versé par titre en 2023 s'est élevé à 67,50 euros, payé en deux fois à parts égales.

L'ensemble de ces titres participatifs n'est pas remboursable et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

10.3.6 Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper*).

La situation de ces programmes s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Tirages autorisés	Limites autorisées au 31 déc. 2023	Encours au 31 déc. 2023	Encours au 31 déc. 2022
<i>Medium Term Notes</i>	toutes durées	15 000	11 417	9 879
<i>NEU CP</i>	jusqu'à 12 mois	4 000	0	0
<i>US Commercial Paper</i>	jusqu'à 12 mois	905 *	0	0
<i>Euro Commercial Paper</i>	jusqu'à 12 mois	905 *	0	0

* Équivalent à 1 000 millions d'USD sur la base du taux de change au 31 décembre 2023.

Conformément aux usages du marché, les tirages de *Negotiable European Commercial Paper (NEU CP)*, d'*US Commercial Paper* et d'*Euro Commercial Paper* sont généralement effectués pour une durée allant d'un à six mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont classés dans la dette à taux variable.

10.3.7 Ligne de crédit syndiquée

La Compagnie de Saint-Gobain dispose d'une ligne de crédit syndiquée de 4 milliards d'euros dont l'objet principal est de constituer une source de financement sécurisée pour le groupe Saint-Gobain (y compris le support éventuel de ses programmes de financement à court terme : *NEU CP*, *US Commercial Paper* et *Euro Commercial Paper*).

Cette ligne de crédit syndiquée est à maturité décembre 2028, avec deux options d'extension d'un an supplémentaire chacune.

Il s'agit d'un «Sustainability-Linked Loan» (SLL) dont la marge est indexée sur trois indicateurs de performance liés à la feuille de route durable de Saint-Gobain (réduction des émissions de CO₂ pour les « scopes » 1 et 2, réduction des déchets de production non recyclés, taux de fréquence d'accidents du travail limité).

Au 31 décembre 2023, cette ligne de crédit n'est pas utilisée.

Sur la base de fluctuations saisonnières historiques des créances à céder et des caractéristiques du contrat, 390 millions d'euros ont été classés en part à long terme et le solde est classé en part à court terme.

Le programme américain, d'un montant maximal de 500 millions de dollars depuis juillet 2023, est utilisé au 31 décembre 2023 à hauteur de 253 millions de dollars, soit une contrevalet de 229 millions d'euros contre 148 millions d'euros au 31 décembre 2022.

10.3.9 Affacturage

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances sous forme d'affacturage. L'analyse des risques et avantages tels que définis par IFRS 9 a conduit le Groupe à déconsolider les créances cédées visées par ces programmes. Le montant de créances cédées déconsolidées au 31 décembre 2023 est de 646 millions d'euros contre 644 millions d'euros au 31 décembre 2022.

10.3.8 Titrisation de créances commerciales

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales, l'un par l'intermédiaire de sa filiale française GIE Point.P Finances, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale américaine Saint-Gobain Receivables Corporation. Ces deux programmes de titrisation ne sont pas déconsolidants.

Le programme français d'un montant maximal de 500 millions d'euros s'élève à 500 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 500 millions d'euros au 31 décembre 2022.

10.4 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change, d'énergie, de matières premières et d'actions dans le but de couvrir les risques liés aux variations de ces sous-jacents, qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et IFRS 9, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IFRS 9 ou non.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat (en résultat opérationnel pour les dérivés de change d'exploitation et de matières premières non qualifiés et en résultat financier pour les autres dérivés). En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée dans le compte de résultat.

Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « juste valeur »

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement aux instruments dérivés échangeant des taux fixes contre des taux variables (*swaps* de taux). Ceux-ci sont en effet adossés à des dettes à taux fixe qui sont exposées à un risque de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture de « juste valeur » permet de réévaluer à leur juste valeur et à hauteur du risque couvert les dettes entrant dans les relations de couverture définies par le Groupe. Cette réévaluation de la dette couverte a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des *swaps* de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « flux futurs »

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement à des instruments dérivés permettant de fixer le coût des investissements futurs (financiers ou corporels) et le prix des achats futurs essentiellement de gaz et de fioul (*swaps* échangeant des prix variables contre des prix fixes) ou de devises (change à terme). Ceux-ci sont en effet adossés à des achats hautement probables. L'application de la comptabilité de couverture de « flux futurs » permet de différer dans un compte de réserves en capitaux propres l'impact en résultat de la part efficace des variations de justes valeurs de ces dérivés. Cette réserve a vocation à être reprise en résultat le jour de la réalisation et de l'enregistrement en compte de résultat de l'élément couvert. Comme indiqué ci-dessus pour la couverture de juste valeur, ce traitement comptable a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur de ces dérivés à celui de l'inefficacité de la couverture.

Cas des dérivés non qualifiés de couverture

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat. Les instruments concernés sont principalement les *swaps* de change et les changes à terme.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers actifs et passifs est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 1 telle que définie dans les normes IFRS 7 et IFRS 13. À défaut, pour les instruments non cotés tels que les dérivés ou instruments financiers actifs et passifs, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction récente et similaire ou d'actualisation des flux futurs à partir de données de marché observables ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 2 telle que définie dans les normes IFRS 7 et IFRS 13.

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

	Juste valeur			Nominal réparti par échéance				
	Dérivés Actif	Dérivés Passif	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	31 déc. 2023
(en millions d'euros)								
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	0	0	0	0				0
Couverture de flux futurs								
Change	2	(2)	0	(4)	214	17	0	231
Taux	3	(42)	(39)	(41)	95	0	368	463
Énergie et matières premières	0	(12)	(12)	4	40	4	0	44
Autres risques : actions	5	0	5	1	5	6	0	11
COUVERTURE DE FLUX FUTURS - TOTAL	10	(56)	(46)	(40)	354	27	368	749
Dérivés non qualifiés conclus principalement par la Compagnie de Saint-Gobain								
Change	8	(7)	1	3	3 685	0	0	3 685
Taux	0	(15)	(15)	(1)	97	29	0	126
Énergie et matières premières	0	0	0	0	29	1	0	30
DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS - TOTAL	8	(22)	(14)	2	3 811	30	0	3 841
TOTAL	18	(78)	(60)	(38)	4 165	57	368	4 590

10.4.1 Instruments de change

Swaps de change

Les *swaps* de change sont principalement utilisés par le Groupe pour sa gestion de trésorerie en devises à l'aide de ressources principalement en euro.

Changes à terme et options de change

Les changes à terme et options de change permettent de couvrir le risque de change des sociétés du Groupe sur leurs opérations en devises, en particulier les opérations commerciales (achats et ventes) et les investissements.

10.4.2 Instruments de taux

Swaps de taux

Les *swaps* de taux utilisés par le Groupe permettent de convertir à taux variable (respectivement fixe) une partie de la dette bancaire ou obligataire contractée à taux fixe (respectivement variable).

Cross Currency Swaps

Les *Cross Currency Swaps* sont utilisés par le Groupe pour convertir une dette en devises (respectivement en euro) en une dette en euro (respectivement en devises).

10.4.3 Énergie et matières premières

Swaps d'énergie et de matières premières

Les *swaps* d'énergie et de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat sur certains flux physiques liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe, principalement les approvisionnements d'énergie (fioul, gaz et électricité).

Signature de contrats d'achats d'électricité renouvelable

Comme indiqué dans la note sur les enjeux climatiques (cf. note 3.2, p. 10), le Groupe possède, à la clôture du 31 décembre 2023, quatre contrats d'approvisionnement virtuel en électricité renouvelable (VPPA : *Virtual Power Purchase Agreement*) comptabilisés en dérivé conformément à la norme IFRS 9 et dont un seul a été qualifié de couverture.

10.4.4 Autres risques

Dérivés sur actions

Les dérivés sur actions permettent de couvrir le risque de variation du cours de l'action Saint-Gobain concernant le plan de rémunération à long terme sous la forme d'attribution d'unités de performance.

10.4.5 Risque de crédit des instruments dérivés

La valorisation du risque de crédit des instruments dérivés est calculée selon la norme IFRS 13 à partir des probabilités de défaut historiques issues des calculs d'une

agence de notation de premier plan et d'un taux de recouvrement. Au 31 décembre 2023, cette valorisation n'est pas significative.

10.4.6 Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs

Au 31 décembre 2023, la réserve IFRS de couverture des flux futurs (*cash-flow hedge reserve* consolidée) représente un solde débiteur de 24 millions d'euros composé principalement :

- montant débiteur de 15 millions d'euros relatif aux *Cross Currency Swaps* qualifiés en couverture de flux futurs permettant la conversion en euro d'un emprunt obligataire en livre sterling ;
- montant créditeur de 3 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de taux qualifiées en couverture de flux futurs ;
- montant débiteur de 12 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures d'énergie qualifiées en couverture de flux futurs ;

Les dérivés qualifiés en couverture de flux futurs ne présentent pas d'inefficacité significative.

10.4.7 Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés en couverture de flux futurs

Pour les instruments dérivés qui sont classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat », la part de juste valeur rapportée au résultat représente une perte de 14 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre un gain de 2 millions d'euros au 31 décembre 2022.

10.4.8 Dérivés incorporés

Le groupe Saint-Gobain analyse régulièrement ses contrats pour isoler les dispositions qui s'analysent comme des dérivés incorporés au regard des normes IFRS.

Au 31 décembre 2023, aucun dérivé incorporé matériel à l'échelle du Groupe n'a été identifié.

10.4.9 Structure de la dette du Groupe, hors dettes de loyers

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS et après gestion (*swaps* de taux et *Cross Currency Swaps*), s'établit à 3,0 % au 31 décembre 2023 contre 2,3 % au 31 décembre 2022.

Le taux de rendement interne moyen sur le poste le plus significatif de la dette à long terme du Groupe avant couverture (Émissions obligataires) s'élève à 2,5 % au 31 décembre 2023 contre 2,0 % au 31 décembre 2022.

Le tableau ci-après présente la répartition par type de taux (fixe ou variable) de la dette brute du Groupe au 31 décembre 2023 après gestion par des *swaps* de taux et des *Cross Currency Swaps*.

	Dette brute, hors dettes de loyer		
	Variable	Fixe	Total
(en millions d'euros)			
EUR	1 294	9 362	10 656
Autres devises	711	1 483	2 194
TOTAL	2 005	10 845	12 850
(en pourcentage)	16 %	84 %	100 %
Intérêts courus et autres			176
TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS			13 026

10.5 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers ont été classés dans les catégories selon la norme IFRS 9 de la manière suivante :

Au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Notes	Instruments financiers			Instruments financiers à la juste valeur				
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments de l'état des produits et des charges	Coût amorti	Total des instruments financiers	Données de niveau 1	Données de niveau 2	Données de niveau 3	Total des instruments financiers évalués à la juste valeur
Créances clients et autres créances				6 474	6 474				0
Prêts, dépôts et cautions	(8)			348	348				0
Titres de participation et autres titres	(8)		248		248			248	248
Instruments dérivés actifs		8	10		18		18		18
Disponibilités et équivalents de trésorerie		5 600		3 001	8 601	5 600			5 600
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		5 608	258	9 823	15 689	5 600	18	248	5 866
Dettes fournisseurs et autres dettes				(12 296)	(12 296)				0
Dettes financières long terme et court terme				(12 971)	(12 971)				0
Dettes de loyers long terme et court terme				(2 969)	(2 969)				0
Instruments dérivés passifs		(22)	(56)		(78)		(78)		(78)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		(22)	(56)	(28 236)	(28 314)	0	(78)	0	(78)
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - NET		5 586	202	(18 413)	(12 625)	5 600	(60)	248	5 788

Au 31 décembre 2022

		Instruments financiers			Instruments financiers à la juste valeur				Total des instru- ments financiers évalués à la juste	
		Notes	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments de l'état des produits et des charges	Coût amorti	Total des instru- ments financiers	Données de niveau 1	Données de niveau 2		Données de niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>										
Créances clients et autres créances				6 618	6 618					0
Prêts, dépôts et cautions	(8)			368	368					0
Titres de participation et autres titres	(8)		169		169			169		169
Instruments dérivés actifs		15	15		30		30			30
Disponibilités et équivalents de trésorerie		3 246		2 891	6 137	3 246				3 246
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		3 261	184	9 877	13 322	3 246	30	169		3 445
Dettes fournisseurs et autres dettes				(12 335)	(12 335)					0
Dettes financières long terme et court terme				(11 409)	(11 409)					0
Dettes de loyers long terme et court terme				(2 921)	(2 921)					0
Instruments dérivés passifs		(13)	(55)		(68)		(68)			(68)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		(13)	(55)	(26 665)	(26 733)	0	(68)	0		(68)
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - NET		3 248	129	(16 788)	(13 411)	3 246	(38)	169		3 377

La norme IFRS 13 hiérarchise des données utilisables pour la détermination de la juste valeur :

- données de niveau 1 : elles proviennent de cours cotés sur un marché actif pour des instruments identiques ;
- données de niveau 2 : il s'agit de données, autres que celles de niveau 1, observables, directement ou indirectement ;
- données de niveau 3 : toutes les autres données, par hypothèses non observables.

NOTE 11 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

11.1 Capitaux propres

11.1.1 Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions composant le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain est de 506 438 012 actions au nominal de 4 euros (515 769 082 actions au 31 décembre 2022).

11.1.2 Primes et réserve légale

Les primes liées au capital de la société mère Compagnie de Saint-Gobain, qui représentent la partie des apports purs et simples non comprise dans le capital social, ainsi que la réserve légale qui correspond à une fraction cumulée du bénéfice net annuel de la société mère, figurent dans le poste « Primes et réserve légale ».

11.1.3 Réserves et résultat consolidé

Les réserves et résultat consolidé correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation, nets des distributions.

11.1.4 Actions propres

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les achats à terme d'actions propres sont traités de la même manière : dès lors que l'achat à terme porte sur un

nombre fixe d'actions à un cours figé, ce montant est enregistré dans les autres passifs en contrepartie d'une diminution des capitaux propres, dans le poste « Réserves et résultat consolidé ».

Les titres Saint-Gobain détenus ou contrôlés par la Compagnie de Saint-Gobain et Saint-Gobain Corporation sont classés sur une ligne distincte des capitaux propres intitulée « actions propres » et valorisés à leur coût d'achat.

Le contrat de liquidité signé avec EXANE BNP PARIBAS le 16 novembre 2007 et mis en œuvre le 3 décembre 2007, pour une période s'achevant au 31 décembre 2007, est renouvelable depuis par tacite reconduction.

Le nombre d'actions propres s'élève à 4 376 475 et à 4 406 990 respectivement aux 31 décembre 2023 et 2022. En 2023, le Groupe a acquis 17 111 277 actions (18 011 705 actions en 2022) directement sur le marché. Le nombre d'actions vendues en 2023 s'est élevé à 2 935 434 contre 3 174 316 en 2022. En 2023, 14 206 358 actions ont été annulées (13 177 086 actions en 2022).

Par ailleurs, pour les besoins d'un plan de rémunération mis en place en janvier 2008 au profit de certains salariés aux États-Unis, des titres de la Compagnie de Saint-Gobain sont détenus par le *trustee* Wachovia Bank, National Association. Ces actions sont traitées comme étant contrôlées par Saint-Gobain Corporation dans les comptes consolidés du Groupe.

11.1.5 Nombre d'actions

	Nombre d'actions	
	Composant le capital	En circulation
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021	524 017 595	521 270 908
Plan d'Épargne Groupe	4 916 097	4 916 097
Options de souscription d'actions	12 476	12 476
Actions rachetées		(18 011 705)
Actions revendues		3 174 316
Actions annulées	(13 177 086)	
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022	515 769 082	511 362 092
Plan d'Épargne Groupe	4 778 291	4 778 291
Options de souscription d'actions	96 997	96 997
Actions rachetées		(17 111 277)
Actions revendues		2 935 434
Actions annulées	(14 206 358)	
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2023	506 438 012	502 061 537

11.1.6 Dividendes

L'Assemblée générale, réunie le 8 juin 2023, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2022, soit 2 euros par action (1,63 euro par actions au titre de l'exercice 2021). Ce dividende a été détaché le 12 juin et mis en paiement le 14 juin 2023.

11.2 Résultat par action

11.2.1 Le résultat de base par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat de base par action se détaille comme suit :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net (part du Groupe) (en millions d'euros)	2 669	3 003
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	507 282 902	514 372 413
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) DE BASE PAR ACTION (en euros)	5,26	5,84

11.2.2 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé sur la base du résultat net ajusté en prenant en compte, dans le nombre moyen d'actions en circulation, la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et actions de performance).

Le calcul du résultat dilué par action se détaille comme suit :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net (part du Groupe) (en millions d'euros)	2 669	3 003
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	510 458 619	517 595 809
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) DILUÉ PAR ACTION (en euros)	5,23	5,80

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de tous les effets de la conversion des instruments dilutifs existants, c'est-à-dire des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (116 207 titres au 31 décembre 2023) et des plans d'attribution d'actions de performance (3 059 510 titres au 31 décembre 2023).

NOTE 12 IMPÔTS

12.1 Impôts sur le résultat

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
IMPÔTS COURANTS	(1 096)	(1 052)
France	(135)	(164)
Étranger	(961)	(888)
IMPÔTS DIFFÉRÉS	36	(30)
France	(44)	4
Étranger	80	(34)
CHARGE TOTALE D'IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	(1 060)	(1 082)

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 25,82 % en 2023 et de 25,82 % en 2022 et s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 756	3 101
moins :		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	89	66
Impôts sur les résultats	(1 060)	(1 082)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	3 727	4 117
Taux d'imposition de la France	25,82 %	25,82 %
Impôt théorique au taux français	(962)	(1 063)
Incidence du différentiel de taux à l'étranger	46	48
Dépréciations d'actif et plus ou moins-values sur cession d'actif	(124)	(100)
Non reconnaissance d'impôts différés actifs et provisions sur impôts différés actifs	(31)	56
Report variable	6	
Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	2	(10)
Coûts relatifs aux dividendes	(41)	(28)
Autres impôts et variations de provisions	44	15
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	(1 060)	(1 082)

L'incidence du différentiel de taux d'imposition à l'étranger par rapport au taux en France s'explique par la contribution des pays à taux d'impôt plus faibles. Les principaux pays contributeurs sont la Pologne, l'Irlande, la Suisse, la Suède, la Tchéquie, la Roumanie et la Norvège.

12.2 Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon l'approche bilanciale à partir des différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Aucun passif d'impôts différés n'est constaté sur les réserves distribuables lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.

Pour les participations dans les filiales, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres et leur valeur fiscale, lorsqu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés en capitaux propres. Lors d'un changement de taux d'impôt, l'impôt qui en résulte est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés à l'origine en capitaux propres.

Au bilan, la variation du montant net des impôts différés actifs et passifs s'explique de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs/ (passifs) nets
VALEUR NETTE AU 1^{er} JANVIER 2022	21
(Charges)/produits d'impôts différés	(30)
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19	(10)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	57
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	2
Évolution du périmètre et autres variations	(426)
VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2022	(386)
(Charges)/produits d'impôts différés	36
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19	136
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	8
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	(2)
Évolution du périmètre et autres variations	(209)
VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2023	(417)

Les évolutions de périmètre sur l'exercice 2023 concernent essentiellement l'entrée de Building Products of Canada Corp., ainsi que la finalisation des PPA de GCP et Kaycan. En 2022, les évolutions de périmètre concernaient essentiellement l'entrée de GCP et Kaycan, ainsi que la finalisation du PPA de Chryso.

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Retraites	340	232
Marques, relations clientèle et propriété intellectuelle	(965)	(863)
Amortissements, amortissements dérogatoires et provisions à caractère fiscal	(755)	(717)
Déficits reportables	215	294
Autres	748	668
IMPÔTS DIFFÉRÉS - NET	(417)	(386)
Dont :		
Impôts différés actifs	407	382
Impôts différés passifs	(824)	(768)

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par groupes d'intégration fiscale quand ils existent (principalement en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne et aux États-Unis).

À l'actif, le Groupe constate 407 millions d'euros au 31 décembre 2023 (382 millions d'euros au 31 décembre 2022) principalement en Allemagne (120 millions d'euros), au Brésil (81 millions d'euros), au Mexique (42 millions d'euros), en Chine (36 millions d'euros) et en Pologne (29 millions d'euros). Au passif, le Groupe constate 824 millions d'euros au 31 décembre 2023 (768 millions d'euros au 31 décembre 2022) répartis sur différents pays dont le Canada (206 millions d'euros) le Royaume-Uni (187 millions d'euros), les États-Unis (107 millions d'euros), la Suisse (58 millions d'euros), l'Inde (44 millions d'euros) et le Danemark (32 millions d'euros). Les autres pays sont d'un montant nettement inférieur.

12.3 Déficits fiscaux reportables

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non-recouvrement. Concernant les impôts différés actifs sur déficits reportables, le Groupe réalise une approche multicritère qui prend en compte l'horizon de récupération en se basant sur la projection financière mais également en tenant compte de la stratégie de récupération à long terme des déficits de chaque pays.

Le Groupe constate des actifs d'impôts différés sur déficits reportables pour un montant net de 215 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 294 millions au 31 décembre 2022. Il s'agit principalement des États-Unis pour lesquels l'horizon de récupération est inférieur au délai maximal d'utilisation de 20 ans et en France, en Allemagne et en Espagne pour lesquels le système d'intégration fiscale permet en général d'assurer une récupération des actifs d'impôts différés. Dans ces pays, les reports déficitaires peuvent avoir des dates d'expiration indéfinies. Cependant, l'analyse de chaque situation peut conduire le Groupe à ne pas les reconnaître.

Au 31 décembre 2023, les actifs d'impôts différés, dont la récupération n'est pas jugée probable, s'élèvent à 226 millions d'euros (274 millions d'euros au 31 décembre 2022) et sont intégralement provisionnés. Les provisions sur impôts différés actifs concernent principalement les pays suivants : l'Allemagne, les États-Unis, l'Espagne et la Belgique.

Pour rappel, l'amélioration de la situation en France sur l'exercice 2022 avait conduit à une reprise des provisions sur déficits à hauteur de 59 millions d'euros.

NOTE 13 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 26 février 2024, Saint-Gobain a annoncé avoir conclu un accord définitif avec CSR Limited (« CSR ») pour l'acquisition de l'intégralité des actions en circulation de CSR par le biais d'un « *scheme of arrangement* » à un prix de 9,00 dollars australiens par action, en espèces, représentant une valeur d'entreprise de 4,5 milliards de dollars australiens (soit environ 2,7 milliards d'euros) et une valeur d'entreprise nette d'environ 3,2 milliards de dollars australiens (soit environ 1,9 milliard d'euros), après prise en compte des actifs immobiliers monétisables à court et moyen terme d'une valeur d'au moins 1,3 milliard de dollars australiens. Cette acquisition sera entièrement financée grâce à la trésorerie disponible du Groupe.

CSR est un acteur de référence dans les matériaux de construction en Australie sur les marchés résidentiel et non-résidentiel, avec un chiffre d'affaires total de 2,7 milliards de dollars australiens, 30 usines de production et environ 2 500 employés.

La finalisation de la transaction est soumise à l'accord des actionnaires de CSR, à certaines autorisations réglementaires, et à la satisfaction d'autres conditions d'usage, avec une clôture prévue au second semestre 2024.

NOTE 14 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes comptabilisé au compte de résultat au cours de l'exercice 2023 et 2022 est détaillé ci-dessous :

	Deloitte				KPMG			
	2023		2022		2023		2022	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
<i>(en millions d'euros)</i>								
Services de certification des comptes								
Émetteur	0,9	9 %	0,8	10 %	1,0	9 %	0,9	9 %
Filiales intégrées globalement	8,5	83 %	6,4	80 %	9,5	81 %	8,5	81 %
SOUS-TOTAL	9,4	92 %	7,2	90 %	10,5	90 %	9,4	90 %
Services autres que la certification des comptes *								
Émetteur	0,4	4 %	0,2	3 %	0,1	1 %	0,1	1 %
Filiales intégrées globalement	0,4	4 %	0,6	7 %	1,0	9 %	0,9	9 %
SOUS-TOTAL	0,8	8 %	0,8	10 %	1,1	10 %	1,0	10 %
TOTAL	10,2	100 %	8,0	100 %	11,6	100 %	10,4	100 %

* La nature des services autres que la certification des comptes rendus par le collège des Commissaires aux comptes à l'entité mère et ses filiales se compose principalement de procédures de vérification en tant qu'organisme tiers indépendant des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées, de consultations portant sur des sujets comptables, fiscaux et réglementaires ainsi que de prestations de formation.

NOTE 15 PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les principales sociétés consolidées sont présentées ci-dessous, notamment celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 millions d'euros.

Solutions de Haute Performance	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Diamantwerkzeuge GmbH, Norderstedt*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Abrasives GmbH, Wesseling*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Supercut Europe GmbH, Baesweiler*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Performance Plastics Isofluor GmbH, Neuss*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Performance Plastics Pampus GmbH, Willich*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Performance Plastics L+S GmbH, Wertheim*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Performance Plastics Biolink GmbH, Waakirchen*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Adfors Deutschland GmbH, Neustadt an der Donau*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
H.K.O. Isolier- und Textiltechnik GmbH, Oberhausen*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
BEUHKO Fasertechnik GmbH, Leinefelde-Worbis*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Freudenberger Autoglas GmbH, München*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Freeglass GmbH & Co. KG, Schwaikheim*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Freeglass Verwaltungsgesellschaft mbH*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH, Herzogenrath*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Saint-Gobain Sekurit Deutschland Beteiligungen GmbH, Herzogenrath*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
FABA Autoglas Technik GmbH & Co. Betriebs-KG, Berlin*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Saint-Gobain Autover Deutschland GmbH, Kerpen*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
SEPR Keramik GmbH & Co. KG, Aachen*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Innovative Materials Belgium	Belgique	Intégration globale	99,98 %
Saint-Gobain Do Brasil Produtos Industriais e Para Construção Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Canada Inc.	Canada	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Performance Plastics (Shanghai) Co., LTD	Chine	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Abrasives (Shanghai) Co., LTD	Chine	Intégration globale	100,00 %
SG Hanglas Sekurit (Shanghai) Co., LTD	Chine	Intégration globale	99,81 %
SG Join Leader (Hangzhou) New Materials Co.,LTD.	Chine	Intégration globale	100,00 %
Hankuk Sekurit Limited	Corée du Sud	Intégration globale	99,63 %
Saint-Gobain Cristaleria S.L	Espagne	Intégration globale	99,83 %
Saint-Gobain Adfors America, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Performance Plastics Corporation	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Abrasives, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Ceramics & Plastics, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Corporation	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
GCP Applied Technologies, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
Chryso	France	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Abrasifs	France	Intégration globale	100,00 %
Société Européenne des Produits Réfractaires - SEPR	France	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Sekurit France	France	Intégration globale	100,00 %
Grindwell Norton Ltd	Inde	Intégration globale	51,59 %
Saint-Gobain Sekurit Italia S.R.L.	Italie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain K.K.	Japon	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain America S.A De C.V	Mexique	Intégration globale	99,83 %
Saint-Gobain Mexico	Mexique	Intégration globale	99,83 %
Saint-Gobain Abrasives BV	Pays-Bas	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain HPM Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Innovative Materials Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	99,97 %
Saint-Gobain Adfors CZ, S.R.O.	Tchéquie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Sekurit CZ, Spol S.R.O	Tchéquie	Intégration globale	99,99 %

Europe du Nord	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH, Stolberg*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Flachglas Torgau GmbH, Torgau*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Saint-Gobain Weisswasser GmbH, Aachen*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Saint-Gobain Deutsche Glas GmbH, Stolberg*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Vetrotech Saint-Gobain Würselen GmbH, Würselen*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Saint-Gobain Glassolutions Isolierglas-Center GmbH, Bamberg*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Kaimann GmbH	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Isover G+H Aktiengesellschaft*	Allemagne	Intégration globale	99,91 %
Saint-Gobain Rigips GmbH*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Weber GmbH	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain PAM Deutschland GmbH	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Glassolutions Augustdorf*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Saint-Gobain Brüggemann Holzbau GmbH, Neuenkirchen*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Brüggemann Effizienzhaus GmbH, Neuenkirchen*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
SG Formula GmbH*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
SG Beteiligungen GmbH*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Austria GmbH	Autriche	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Denmark A/S	Danemark	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Distribution Denmark	Danemark	Intégration globale	100,00 %
Optimera Estonia A/S (currently AS Famar-Desi)	Estonie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Finland OY	Finlande	Intégration globale	100,00 %
Dahl Suomi OY	Finlande	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Construction Products (Ireland) Limited	Irlande	Intégration globale	100,00 %
Glava AS	Norvège	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Byggevarer AS	Norvège	Intégration globale	100,00 %
Brødrene Dahl AS (Norway)	Norvège	Intégration globale	100,00 %
Optimera AS	Norvège	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	99,98 %
Saint-Gobain Construction Products Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Construction Products CZ AS	Tchéquie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Construction Products Romania Srl	Roumanie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Glass Romania Srl	Roumanie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Glass (United Kingdom) Limited	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Construction Products United Kingdom Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Construction Products Russia ooo	Russie	Intégration globale	100,00 %
SG Construction Products S.R.O.	Slovaquie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Ecophon AB	Suède	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Sweden AB	Suède	Intégration globale	100,00 %
Dahl Sverige AB	Suède	Intégration globale	100,00 %
Vetrotech Saint-Gobain International	Suisse	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Weber AG	Suisse	Intégration globale	100,00 %
Sanitas Troesch Ag	Suisse	Intégration globale	100,00 %

Europe du Sud – MO & Afrique	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Construction Products South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Construction Products Belgium	Belgique	Intégration globale	100,00 %
SG Glass Egypte S.A.E.	Egypte	Intégration globale	70,00 %
Saint-Gobain Cristaleria S.L	Espagne	Intégration globale	99,83 %
Saint-Gobain Placo Iberica	Espagne	Intégration globale	99,83 %
Saint-Gobain Idaplac, S.L.	Espagne	Intégration globale	99,83 %
Saint-Gobain Distribucion Construcccion, S.L	Espagne	Intégration globale	99,83 %
SG PAM Espana S.A.	Espagne	Intégration globale	99,83 %
SG Isover Iberica S.L	Espagne	Intégration globale	99,83 %
SG Weber Cemarsa S.A.	Espagne	Intégration globale	99,83 %
Saint-Gobain Glass Solutions Menuisiers Industriels	France	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Glass France	France	Intégration globale	100,00 %
Eurofloat	France	Intégration globale	100,00 %
Placoplatre SA	France	Intégration globale	99,80 %
Saint-Gobain Isover	France	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Weber	France	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain PAM Canalisation	France	Intégration globale	100,00 %
Distribution Sanitaire Chauffage	France	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Distribution Bâtiment France	France	Intégration globale	100,00 %
SG Eurocoustic	France	Intégration globale	100,00 %
SG Vitrage Bâtiment	France	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Glass Italia S.p.a	Italie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Italia S.p.a	Italie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Construction Products Nederland BV	Pays-Bas	Intégration globale	100,00 %
Izocam Ticaret VE Sanayi A.S.	Turquie	Intégration globale	50,00 %

Asie-Pacifique	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et indirect
SG Innovation Materials (Changxing) Co., Ltd	Chine	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain India Private Limited	Inde	Intégration globale	99,03 %
Mag-Isover K.K.	Japon	Intégration globale	99,98 %
Saint-Gobain Vietnam Ltd	Vietnam	Intégration globale	100,00 %

Amériques	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Argentina S.A	Argentine	Intégration globale	100,00 %
Cebrace Cristal Plano Ltda	Brésil	Intégration globale	50,00 %
Saint-Gobain Do Brasil Produtos Industriais e Para Construção Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Canalização Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Distribuição Brasil Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00 %
Placo Do Brasil Ltda	Brésil	Intégration globale	68,62 %
Saint-Gobain Mexico	Mexique	Intégration globale	99,83 %
CertainTeed Canada, Inc.	Canada	Intégration globale	100,00 %
Certain Teed LLC	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
Kaycan Ltd	Canada	Intégration globale	100,00 %
KP Building Products Ltd	Canada	Intégration globale	100,00 %
GCP Applied Technologies, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Gypsum USA, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
CertainTeed Ceilings Corporation	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %

* Filiale ou sous-groupe consolidé allemand sous le statut de société ou d'association à responsabilité limitée remplissant les critères d'exemption des articles 264 alinéa 3, 264 b et 291 du Code de commerce allemand (HGB) qui permettent aux entités et aux sous-groupes concernés d'être exonérés des obligations légales relatives à la publication des comptes sociaux et consolidés, ainsi que de celles liées à l'établissement des notes annexes et du rapport de gestion (entité ou sous-groupe dépassant ou non le seuil de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires).